



**Schéma Départemental
de Développement du Loisir Pêche du Gers
2020 - 2025**



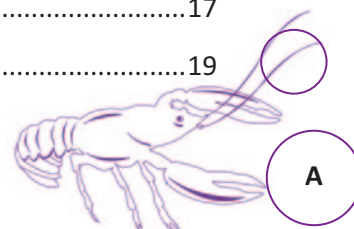
Auteur : Nicolas Canto

Crédit photo : FDAAPPMA32 (sauf indication contraire)

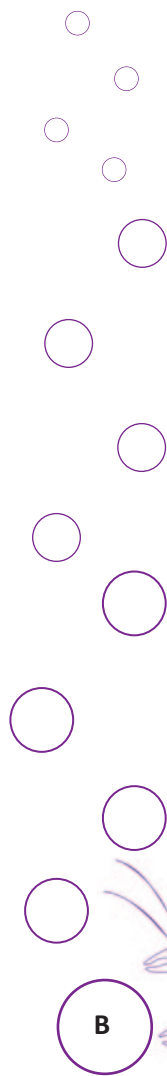
*Citation : N.Canto, 2020. Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche du Gers.
FDAAPPMA du Gers (32), 161p.*

Sommaire

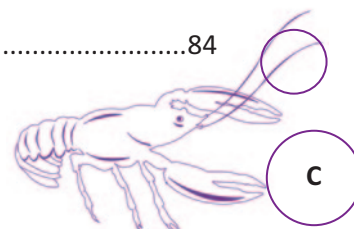
Sommaire	A
Table des illustrations	E
Liste des abréviations	J
Avant-Propos	K
Partie 1 : La pêche en France	1
1 Hiérarchisation de la pêche en France	2
1.1 La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques (FNPF).....	2
1.2 Association Régionale de la Pêche en Occitanie (ARPO) - Union des fédérations du Bassin Adour Garonne (UFBAG)	3
1.3 Fédération Départementale des Associations Agréées à la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)	3
1.4 Associations Agréées à la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).....	3
2 Poids économique de la pêche de loisir	5
2.1 Le profil du pêcheur français.....	5
2.2 L'impact économique de la pêche en France.....	5
2.3. La pêche de concours ou pêche sportive	6
Partie 2 : Etat des Lieux	7
Présentation du département	8
1 Présentation	8
1.1 Situation géographique	8
1.2 Découpage administratif.....	9
1.3 Données socio-économiques	10
1.3.1 Activité locale – catégories socio-professionnelles	10
1.4 Etude tourisme dans le Gers (2015).....	11
2 Les milieux aquatiques	13
2.1 Les bassins versants	13
2.2 Rivières	13
2.3 Catégories piscicoles	16
2.4 Population piscicole en rivière	16
2.5 Les lacs et plans d'eau	17
2.6 Cortèges piscicoles en lac.....	19



La pratique de la pêche	19
1 Données générales	19
1.1 Offre de pêche dans le département	19
1.2 Règlementation, surveillance.....	25
1.3 Evolution de la pêche depuis le siècle dernier	27
1.4 La carte de pêche	29
2 Le profil du pêcheur gersois	33
2.1 Le « non pêcheur »	33
2.2 Réalisation du sondage	34
2.3 Profil du pêcheur.....	35
3 Attente des AAPPMA	68
3.3 Conclusion.....	71
Les actions de la fédération pour la pratique de la pêche	72
1 Développement / accessibilité	72
2 Animation.....	73
3 Communication.....	74
Partie 3 : Stratégie de développement.....	77
Les objectifs :	78
1 La fidélisation des pêcheurs locaux	78
2 L'attraction du public non pêcheur	78
3 L'attrait du public vacancier	78
4 Donner une bonne image du monde de la pêche	78
Stratégie de développement	79
1 Amélioration de la communication	79
1.1 Moderniser le site internet	79
1.2 Améliorer la cartographie du site.....	79
1.3 Offrir la parole aux lecteurs via de nouvelles sections.....	79
1.4 Développer plus de réseaux sociaux.....	79
1.5 Développer une newsletter.....	80
1.6 Développer et mettre en place une communication par voie de presse	80
2 Développer le programme d'animations	80
2.1 Créer des animations de sensibilisation au milieu aquatique et de pêche à destination du	



grand public.....	80
2.2 Diversifier l'offre de stages grand public	81
2.3 Organiser un calendrier avec diverses animations à réserver.....	81
2.4 Embauche d'un service civique volontaire (SCV) pour développer de nouvelles animations	81
2.5 Créer une exposition itinérante	81
2.6 Renouvellement régulier du matériel d'animation	81
2.7 Accompagner financièrement les Ateliers Pêche Nature.....	81
2.8 Accompagner techniquement les Ateliers Pêche Nature.....	82
3 Amélioration de la connaissance des pêcheurs gersois	82
3.1 Continuer les enquêtes pêcheur des gardes-pêche	82
3.2 Etudier l'évolution des pêcheurs via les statistiques de vente de carte	82
3.3 Relancer un sondage auprès des pêcheurs.....	82
4 Amélioration de l'offre touristique	82
4.1 Travailler en collaboration avec le CDTL et les Offices du tourisme	82
4.2 Mettre en place des parcours labellisés sur lesquels communiquer	83
4.3 Développer des outils et supports de communication spécifiques	83
5 Améliorer la participation des AAPPMA.....	83
5.1 Faire évoluer les concours de pêche des AAPPMA	83
5.2 Imposer une réciprocité totale pour que les AAPPMA accèdent aux financements fédéraux.....	83
5.3 Les motiver à réaliser des petits travaux au bord de l'eau (accès, poste de pêche..).....	83
6 Aménager le territoire	83
6.1 Mieux appréhender le territoire	83
6.2 Développer les accès pédestres aux plans d'eau et aux rivières.....	84
6.3 Créer des postes de pêche accessibles et accroître le nombre de postes handipêche..	84
6.4 Accroître l'offre de stationnement à proximité des parcours de pêche	84
6.5 Convention tri-partite AAPPMA, fédération de pêche et syndicat de rivière pour ouvrir des postes de pêche	84
6.6 Mieux identifier des parcours rivières	84
6.7 Développer des parcours No-Kill.....	84
6.8 Développer un parcours pêche le long de la Baïse pédestre	84
6.9 Augmenter les baux de pêche détenus par la fédération.	84



6.10 Améliorer la signalisation des plans d'eau et des parcours de pêche	85
6.11 Rechercher des hotspot à espèces spécifiques.....	85
7 Assurer la surveillance des sites de pêche.....	85
7.1 Former de nouveaux gardes- pêche, prolonger la formation des gardes actuels et apporter un soutien financier.....	85
7.2 Sectoriser et prioriser l'action des gardes-pêche en fonction des besoins	85
8 Proposer de nouvelles offres	85
8.1 Poissons trophées	85
8.2 Développer un concours photo	86
8.3 Opération nettoyage de berges	86
8.4 Développer les Ecrevissades	86
8.5 Donner l'envie aux parents d'aller pêcher avec les enfants.	86
Partie 4 : Le plan d'actions.....	I
Annexes	A.1
Annexe 1 : Bibliographie.....	A.2
Annexe 2 : Les cours d'eau gersois	A.4
Annexe 3 : Les principaux lacs et plans d'eau gersois.....	A.5
Annexe 4 : Territoire des AAPPMA gersois	A.6
Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 1/11	A.7
Annexe 6 : Questionnaire adressé aux présidents d'AAPPMA (1/2)	A.18

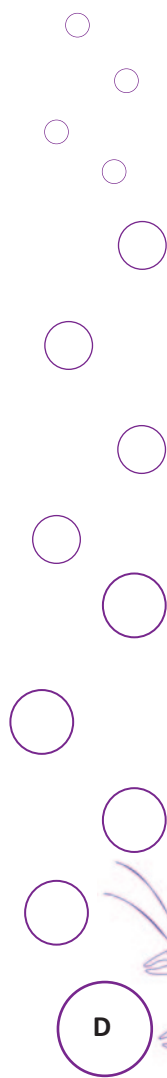


Table des illustrations

Figure 01 : Organisation de la pêche de loisir en France	2
Figure 02 : Répartition des pêcheurs par classes d'âge à l'échelle nationale en 2011	5
Figure 03 : Localisation du département du Gers (source : http://www.tourisme-gers.com)....	8
Figure 04 : Le "Périphérique" gersois (source : http://www.tourisme-gers.com)	8
Figure 05 : Répartition des communes du département et plus grandes villes par nombre d'habitants.....	9
Figure 06 : Les EPCI gersois (Source DDT32).....	9
Figure 07 : Répartition des emplois par secteur. (Source : https://observatoire.gers.fr)	10
Figure 08 : Démographie en pays Gersois (source : https://observatoire.gers.fr).....	11
Figure 09 : Les bassins versants et les cours d'eaux principaux du Gers	13
Figure 10 : Exemple de recalibrage d'un cours d'eau. Ici le Gers à Auch, rectifié et recalibré après 1977 pour limiter le risque d'inondation de la ville.....	14
Figure 11 : Répartition des seuils dans le Gers (Source : ROE2018)	15
Figure 12 : Répartition en catégories piscicoles des principaux cours d'eau.....	16
Figure 13 : Principaux plans d'eau.....	17
Figure 14 : Répartition des groupes de poissons recherchés par les pêcheurs contrôlés entre 2016 et 2018 en rivière	19
Figure 15 : Techniques de pêche pratiquées dans les rivières du département.....	20
Figure 16 : Répartition des groupes de poissons recherchés par les pêcheurs contrôlés entre 2016 et 2018 en lac	21
Figure 17 : Comparaison du pourcentage de pêcheurs contrôlés en rivière et en lac chaque mois	21
Figure 18 : Techniques de pêche pratiquées dans les lacs du département	22
Figure 19 : Les différents hébergements pêche du département	24
Figure 20 : Les clubs halieutiques réciprocitaires	31
Figure 21 : Comparaison de la répartition des pêcheurs (gris) et de la population gersoise (bleu) en fonction de leur âge.....	33
Figure 22 : Comparaison entre les pêcheurs (orange) répartis en classe d'âge et sexe et la population gersoise (bleu) également répartie en classe d'âge et sexe	34
Figure 23 : Répartition en classe d'âge des répondants et comparaison avec la population de pêcheurs en 2018	36
Figure 24 : Répartition par catégorie sociale des répondants et de la population de pêcheurs en 2018.....	37
Figure 25 : Représentation des résultats globaux présentés dans le tableau 09.....	38

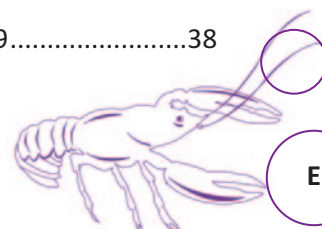


Figure 26 : Représentation des résultats globaux présentés dans le tableau 10.....	39
Figure 27 : L'impact économique de la pêche selon la FNPF.....	41
Figure 28 : Evolution des mœurs concernant le devenir des captures.....	42
Figure 29 : Répartition des pêcheurs en fonction de leur habitude de pêche	43
Figure 30 : Répartition des pêcheurs selon leurs sites de pêche.....	44
Figure 31 : Réponse, en pourcentage, à la question " Pour quelle raison avez-vous choisi votre AAPPMA?"	45
Figure 32 : Répartition des pêcheurs selon leur activité au sein de leur AAPPMA.....	45
Figure 33 : Les demandes des pêcheurs aux AAPPMA.....	46
Figure 34 : Classement des techniques de pêches utilisées dans le département (les plus pratiquées étant à gauche du graphique).....	48
Figure 35 : Répartition des pêcheurs (%) selon s'ils utilisent ou non une technique de pêche..	48
Figure 36 : Les pêcheurs et la compétition.....	49
Figure 37 : La pêche en embarcation	50
Figure 38 : Pratique de la pêche au feeder.....	51
Figure 39 : Répartition des espèces en fonction de leur intérêt pour les pêcheurs (à gauche l'espèce la plus pêchées)	52
○ Figure 40 : Score obtenu par chaque aménagement propos, et comparaison au score moyen	58
○ Figure 41 : Score obtenu par chaque type de parcours proposé, et comparaison au score moyen	60
○ Figure 42 : Connaissance des pêcheurs à propos des actions menées par la fédération de pêche du Gers	61
○ Figure 43 : Avis des pêcheurs sur le guide de pêche de la fédération de pêche du Gers	62
○ Figure 44 : Score obtenu par chaque action de communication proposée et comparaison au score moyen.....	63
○ Figure 45 : Score obtenu par chaque type de déversement proposé, et comparaison au score moyen.....	64
○ Figure 46 : Répartition des réponses à la question : "Pensez-vous continuer à acheter votre carte de pêche dans les années à venir ?"	65
○ Figure 47 : Réponses à la question : "Pour quelle raison pourriez-vous ne plus prendre votre carte de pêche dans le Gers ?"	66
○ Figure 48 : Réponses aux différentes questions concernant les concours (en pourcentage)	67
○ Figure 49 : Scores obtenues pour les 3 points étudiés.....	68
○ Figure 50 : Scores obtenus pour les 4 points abordés.....	69
○ Photo 01 : Carpes du lac de l'Astarac.....	1

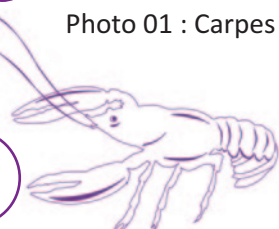


Photo 02 : Le siège de la fédération de pêche.....	3
Photo 03 : Concours de pêche fédéral de Saramon (2019)	6
Photo 04 : Le lac de Sérilhac.....	7
Photo 05 : Le lac de Marciac, village qui organise le très réputé festival de Jazz et où des postes de pêche seront aménagés dans le courant de l'année 2020	12
Photo 06 : Le lac de Saint-Criq au début de l'été (2019)	17
Photo 07 : Lac de Samatan, l'un des premiers parcours "passion" du département.	23
Photo 08 : Contrôle d'un pêcheur au lac du Houga (2019)	26
Photo 09 : Photo de la revue « Au bord de l'eau » en date du 15 décembre 1936 (source : gallica). On notera l'absence de moulinet et l'usage d'une simple canne en bambou.....	27
Photo 10 : Page publicitaire également extraite de la revue « Au bord de l'eau » en date du 15 décembre 1936 (source : gallica).....	28
Photo 11 : L'offre de cartes de pêche est multiple (source : cartedepeche.fr).....	29
Photo 12 : Le pêcheur tel qu'imaginé par le grand public (dessin de Verzzh (source : shutterstock.com).....	35
Photo 13 : La petite Baïse à Ponsan Soubiran, unique parcours No-kill truite du département	42
Photo 14 : Seul, en famille ou entre amis, la pêche est plus qu'un sport (FNPF/Laurent Madelon)	43
Photo 15 : Le lac de Pessoulens, lac intéressant quelle que soit la technique de pêche utilisée	47
Photo 16 : La pêche en float-tube, une pêche active	50
Photo 17 : Le brochet : un des poissons les plus recherché dans le département (FNPF/Laurent Madelon)	51
Photo 18 : Le Gers à Auch, endroit idéal pour initier les nouvelles générations	62
Photo 19 : L'Adour : seul fleuve à traverser le département.....	67
Photo 20 : L'Estang, seul cours d'eau de première catégorie du nord du département.....	71
Photo 21 : Aménagement d'un chemin routier au lac du Bousquetara	72
Photo 22 : Déversement de sandres au lac de la Castagnère.....	72
Photo 23 : Séquence 7 du projet pédagogique : "initiation à la pêche", avec l'école de Castelnau D'Auzan.....	73
Photo 24 : "Le guide de pêche 2020" et le "Gers à la pêche" n°3, les principaux outils de communication papier pour 2020	75
Photo 25 : La Baïse à Saint-Michel.....	77
Photo 26 : Les berges de la Baïse à Condom, un endroit idéal et aménagé pour pêcher en famille.....	78
Photo 27 : Le lac de l'Astarac	1

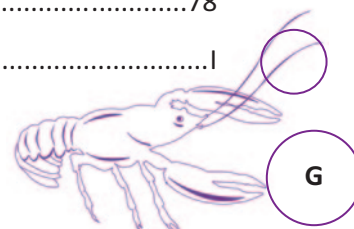


Photo 28 : Le Gers à Fleurance.....	A.1
Tableau 01 : Nombre total d'adhérents par AAPPMA dans le Gers en 2018	4
Tableau 02 : Emploi par catégorie socio-professionnelle (source : https://observatoire.gers.fr).....	10
Tableau 03 : Les lacs gérés par la fédération	18
Tableau 04 : Offre de cartes pêche en 2020	30
Tableau 05 : Effectif de pêcheurs (sont pris en compte les pêcheurs prenant une carte de pêche annuelle personne majeure ou interdépartementale).....	32
Tableau 06 : Répartition des pêcheurs par classe d'âge à l'échelle nationale et départementale.....	36
Tableau 07 : Taux de marge d'erreur des réponses en fonction de l'âge des répondants (d'après le simulateur Checkmarket.com).....	37
Tableau 08 : Nombre de répondants et taux de marge d'erreur des réponses en fonction du sexe des répondants (d'après le simulateur Checkmarket.com)	38
Tableau 09 : Pourcentage de pêcheurs débutants, amateurs et confirmés de manière générale et selon différentes catégories.	38
Tableau 10 : Aire de pêche maximale des différentes catégories de pêcheurs (en pourcentage)	39
Tableau 11 : Répartition des pêcheurs en fonction de leur fréquence de pêche (en pourcentages).	40
Tableau 12 : Répartition des pêcheurs selon leurs dépenses moyennes annuelles	40
Tableau 13 : Répartition des pêcheurs selon le devenir de leur pêche (en pourcentage).....	42
Tableau 14 : Avis des pêcheurs concernant les actions menées par les AAPPMA (en %)	46
Tableau 15 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche du carassier (par espèce)	52
Tableau 16 : Résultats du test du Chi ² au seuil de risque de 5% avec pour hypothèse H0 : "la fréquence de pêche du poisson recherché ne dépend pas de la classe d'âge du pêcheur".....	53
Tableau 17 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche au poisson blanc	54
Tableau 18 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la truite	54
Tableau 19 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la truite et de leur aire de pêche	55
Tableau 20 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la carpe	55
Tableau 21 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche au goujon	56

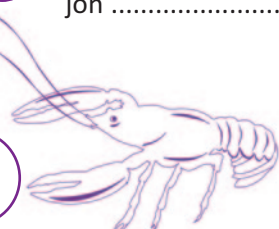
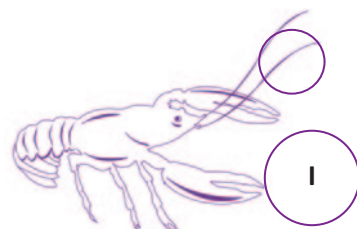


Tableau 22 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à l'écrevisse, à l'anguille et au silure	56
Tableau 23 : Présentation du protocole de création du score de chaque réponse étudiée	57
Tableau 24 : Répartition des points attribués en fonction des réponses données.....	68
Tableau 25 : Ordre de priorisation des aménagements à mettre en place selon les pêcheurs et les présidents d'AAPPMA	70
Tableau 26 : Planning des animations estivales.....	74



Liste des abréviations

AAPPMA : Association Agréée à la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ADAPAEF : Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

APN : Atelier Pêche Nature

ARPO : Agence Régionale de la Pêche en Occitanie

BPJEPS : Brevet Professionnel Jeunesse Populaire et Sports

CDTL : Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs

CHI : Club Halieutique Interdépartemental

CPMA : Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques

DDT : Direction Départementale du Territoire

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

EHGO : Entente Halieutique de Grand Ouest

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées à la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

FFPS : Fédération Française de Pêche Sportive

FNPF : Fédération Nationale de la Pêche et de la protection des milieux aquatiques en France

○ GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

○ INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

○ LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

○ PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicole

○ SDDLDP : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

○ UFBAG : Union Fédérale du Bassin Adour Garonne

○ UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

○ UNPF : Union Nationale pour la Pêche en France

○ URNE : Union Réciprocaire du Nord Est



Contexte

Les activités de pleine nature (VTT, escalade, randonnée, canoë, etc.) sont très tendance de nos jours. Pourtant le nombre de pêcheurs ne cesse de décroître. Sur le département du Gers, pas moins de 11 500 pêcheurs ont pris une carte de pêche annuelle en 1990. En 2018, presque 30 ans plus tard, 7 900 cartes de pêche ont été vendues, dont seulement 5 700 cartes annuelles. À l'échelle nationale, le même phénomène s'observe : 1,55 millions de cartes de pêche vendues en 2015, contre 2,26 millions en 1993. Cela représente une perte de 30% des pêcheurs en moins de 20 ans, que ce soit à l'échelle départementale ou nationale. Cette chute importante du nombre d'adhérent pose de nombreuses questions, à commencer par « pourquoi une telle chute ? ». Est-ce qu'il y a toujours autant de pêcheurs mais qu'ils sont moins nombreux à prendre leur carte ? La pêche a-t-elle toujours sa place dans la société actuelle ? Comment faire pour attirer de nouveaux pêcheurs ? Pour pallier ce constat, et essayer de répondre à ces questions, la Fédération de Pêche du Gers a décidé de réaliser un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (ou SDDLDP).

Présentation du SDDLDP

Ce document cadre vise à établir un état des lieux du monde de la pêche au sein du département et à développer des actions afin de faire revenir les pêcheurs et d'en attirer de nouveaux.

L'objectif du SDDLDP est de permettre à la pêche associative de se moderniser afin de trouver sa place dans le développement territorial et d'être ainsi reconnu comme une activité de loisir à fort impact économique.

Le SDDLDP se déclinera en 4 parties.

La première partie présentera la hiérarchisation actuelle de la pêche à l'échelle nationale. Il semble en effet compliqué d'expliquer le fonctionnement de la pêche au niveau départemental sans en connaître son fonctionnement global.

Dans la deuxième partie, nous réaliserons un état des lieux de la pêche dans le département du Gers. Cet état des lieux permettra de mieux cerner nos forces et nos faiblesses et d'expliquer cette perte de vitesse. A partir de ce bilan, il sera alors possible de développer des pistes à étudier et des actions à mettre en place pour faire revenir le grand public dans le monde de la pêche et redonner à celui-ci ses lettres de noblesse.

Pour atteindre cet objectif, il est primordial :

- d'identifier les forces et les faiblesses de notre territoire, que ce soit d'un point de vue géographique, démographique ou touristique,
- d'identifier les attentes des différents publics (pêcheurs, associations de pêche) et partenaires de la pêche,
- d'identifier les points à améliorer au sein de la fédération départementale dans la gestion, l'aménagement et la communication afin de rendre le loisir pêche plus lisible, attractif et tendance,
- de prendre en compte les atouts et contraintes du milieu naturel mais aussi les pressions humaines et règlementaires qui limitent les potentialités de certains milieux,
- d'anticiper les tendances évolutives globales (changement climatique, modification de pressions, diversification des techniques de pêche) afin de ne pas être pris au dépourvu dans un futur proche.

La troisième partie proposera une stratégie de développement via l'élaboration d'un plan d'action. Cette stratégie visera principalement à conserver les pêcheurs actuellement présents sur le département et à en attirer un plus grand nombre. Elle aspirera également à mieux implanter l'activité pêche dans le développement du territoire.

Enfin, la quatrième et dernière partie présentera les différentes actions à mettre en place pour les 5 années à venir. Dans cette partie, chaque action sera décrite et détaillée, tant d'un point de vue financier que chronologique. Par ailleurs, les actions seront classées par type et par ordre de priorité.





Partie 1 : La pêche en France

Photo 01 : Carpes du lac de l'Astarac

1 Hiérarchisation de la pêche en France

La pêche de loisir en France dispose d'un réseau très développé (figure 01) avec à sa tête la Fédération Nationale de la Pêche en France, et à sa base, l'ensemble des Associations Agréées à la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA).

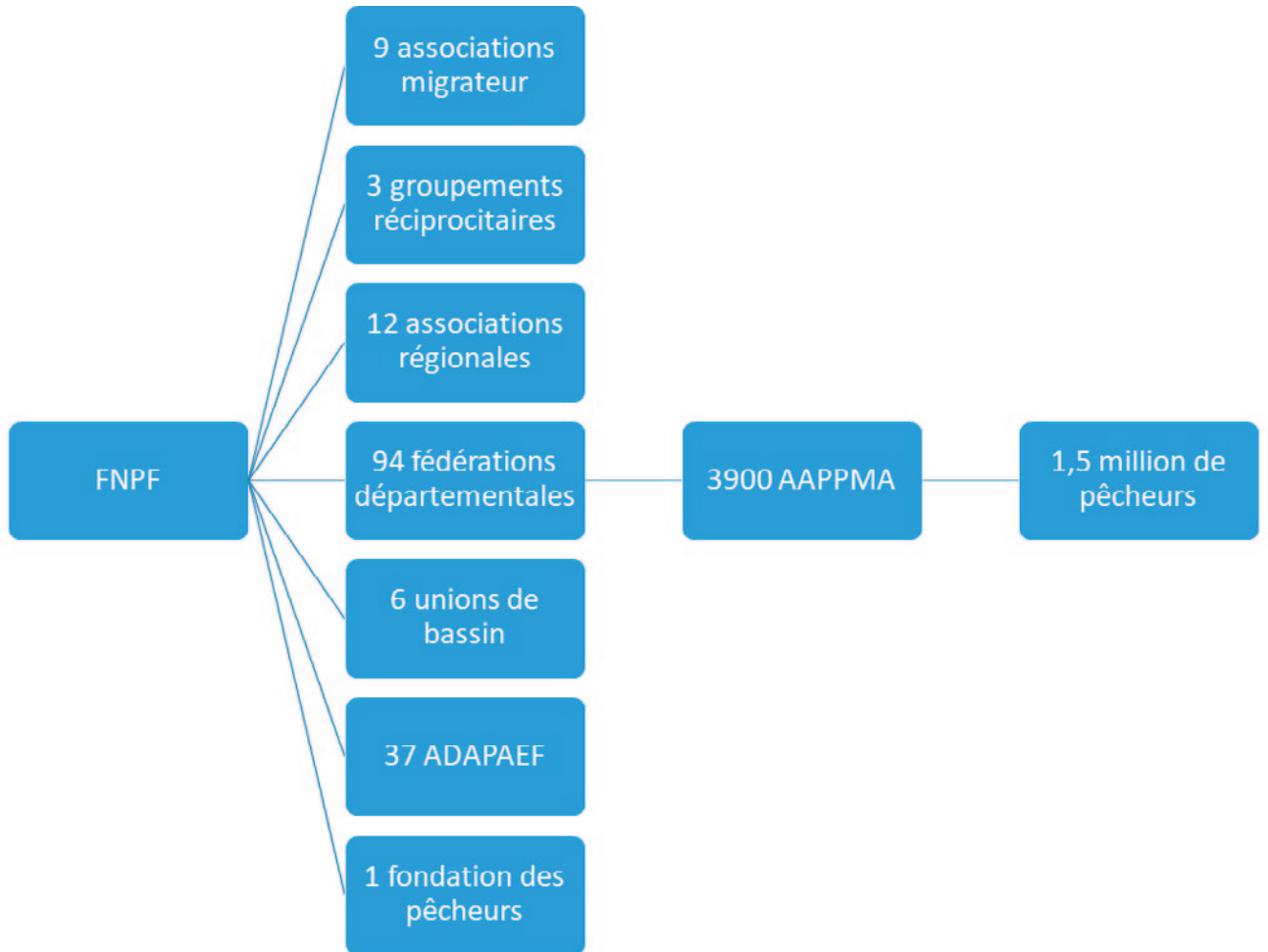


Figure 01 : Organisation de la pêche de loisir en France

1.1 La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques (FNPF)

Créée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (ou LEMA) du 30 décembre 2006, et reconnue à caractère d'utilité publique, la FNPF succède à l'Union Nationale pour la Pêche en France (UNPF) et la protection du milieu aquatique fondée elle en 1947 (source : federationpeche.fr). Organisme clé, la FNPF est l'institution qui défend et représente les intérêts du monde de la pêche de loisir en eau douce auprès des instances françaises et européennes. Elle est également la représentante des pêcheurs amateurs aux engins et des associations de protection des poissons migrateurs.

La FNPF a pour missions principales d'assurer la coordination des fédérations départementales, de gérer le fond Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA), de promouvoir et développer le loisir pêche à l'échelle nationale. Pour ce faire, elle soutient financièrement les FDAAPPMA dans leurs actions de protection du milieu aquatique et de développement de la pêche de loisir.



1.2 Association Régionale de la Pêche en Occitanie (ARPO)- Union des fédérations du Bassin Adour Garonne (UFBAG)

L'ARPO est l'organisme qui représente les fédérations départementales au niveau régional. L'UFBAG quant à lui représente les fédérations départementales, auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne. Ces 2 organismes, bien que travaillant à des échelles différentes, ont des rôles sensiblement similaires. Ils ont pour vocation de mettre en place des actions coordonnées entre les fédérations concernées et les institutions auprès desquels ils travaillent. Leurs actions sont plus axées sur la gestion et la connaissance du milieu aquatique dans le cadre de l'UFBAG, et sur le tourisme ou la valorisation de la pêche du côté de l'ARPO.

1.3 Fédération Départementale des Associations Agréées à la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)



Photo 02 : Le siège de la fédération de pêche

La FDAAPPMA est en charge de développer et de promouvoir la pêche de loisir et d'assurer la protection du milieu aquatique au niveau départemental. Pour ce faire, elle est financée par les ventes de cartes de pêche ainsi que par des subventions de la FNPF, de l'agence de l'eau et/ou de la région en fonction des actions qu'elle met en place sur son territoire.

À partir des documents cadre élaborés par la FNPF, la fédération départementale définit les orientations de gestion et de protection du milieu aquatique. Pour ce faire, elle s'appuie sur un document technique et scientifique qu'elle a élaboré en 2013 et qui a été réactualisé en 2020 : le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion Piscicole (PDPG).

Les principales missions des fédérations départementales sont variées. Elles réalisent des actions et des études en vue de protéger le milieu aquatique, de le restaurer et/ou de préserver les espèces piscicoles. Elles développent des activités de sensibilisation pour le grand public et les milieux scolaires. Elles réalisent des aménagements en vue de favoriser la pratique de la pêche. Enfin, elles apportent un soutien technique et financier aux AAPPMA locales.

1.4 Associations Agréées à la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

Les AAPPMA sont les associations de pêche locales chargées d'assurer la protection du milieu aquatique et la gestion du patrimoine piscicole de leur territoire. Assurant le ré-empoissonnement des coins de pêche, le contrôle des pêcheurs et détenant les droits (ou baux) de pêche, leur place dans la vie locale est importante. Elles sont au nombre de 39 dans le département du Gers (tableau 1).



Tableau 01 : Nombre total d'adhérents par AAPPMA dans le Gers en 2018

Aappma	Ville	Adhérents en 2018	Aappma	Ville	Adhérents en 2018
La Gaule Aignanaise	Aignan	118	Le Scion Massylvain	Masseube	192
Le Gardon Aubiétain	Aubiet	126	La Gaule Mauvezinoise	Mauvezin	143
Le Pêcheur Auscitain	Auch	1169	La Gaule Miélanaise	Mielan	134
La Loutre Beaucairienne	Beaucaire Sur Baise	51	La Fraternelle	Mirande	435
La Perche Bonassienne	Bonas	54	Le Gardon Monguilhemois	Monguilhem	68
La Gaule Auzanaise	Castelnaud D'auzan	51	La Mélenco Montréalaise	Montreal Du Gers	50
La Tanche Castéroise	Castera-Verduzan	48	La Gaule Mouchanaise	Mouchan	64
Le Goujon Du Bas Armagnac	Cazaubon	293	L'épuisette De Nogaro	Nogaro	92
Le Réveil Des Gaules Condomoises	Condom	397	La Gaule Plaisantine	Plaisance	621
La Gaule Eluzate	Eauze	333	Le Moulinet Risclois	Riscle	161
La Vallée De L'estang	Estang	141	Le Scion Saint-Claris	Saint-Clar	162
Les Pêcheurs Fleurantins	Fleurance	265	Société De Pêche De L'adour	Saint-Mont	123
La Gimone	Gimont	255	La Gaule Saramonaise	Saramon	89
Le Goujon Gondrinois	Gondrin	61	La Gaule Seissannaise	Seissan	158
Le Gardon L'islois	Isle-Jourdain	512	Le Fissou Simorrain	Simorre	277
Société De Pêche	Jegun	160	Le Roseau Solomiacais	Solomiac	77
Société De Pêche	Labastide Saves	51	Le Kalikoba Valencien	Valence Sur Baise	31
Les Pêcheurs À La Ligne	Lombez	218	L'anguille Vicoise	Vic-Fezensac	274
Les Chevaliers De La Gaule	Manciet	142	La Gaule Villecomtoise	Villecomtal	109
L'anguille Marciacaise	Marciac	148			



2 Poids économique de la pêche de loisir

En 2014, la FNPF a publié les résultats d'une étude réalisée en 2011, sur les impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France. Les résultats présentés ici découlent de cette étude.

2.1 Le profil du pêcheur français

Sur les 1,4 million d'adhérents en 2011, 97% sont des hommes. Contrairement à un préjugé bien installé dans la population, les plus de 65 ans ne représentent que 16% des pêcheurs. Les pêcheurs ne sont donc pas majoritairement des retraités. Au contraire, l'ensemble des classes d'âge est plutôt bien représenté (figure 02) :

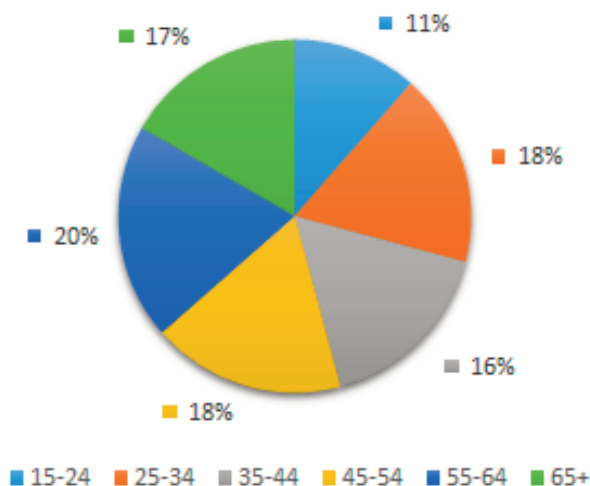


Figure 02 : Répartition des pêcheurs par classes d'âge à l'échelle nationale en 2011

51% des pêcheurs pratiquent plutôt leur passion en solitaire, contre 35% entre amis et 11% en famille.

Au niveau national, les pêcheurs ont majoritairement tendance à pêcher au toc et au coup (63%), au leurre (55%) et au vif (40%). Les poissons les plus recherchés sont la truite (38%), le brochet (*Esox sp.*) et le sandre (*Sander lucioperca*, 24%), les petits poissons blancs (14%) et les carpes (12%). Les autres espèces, comme la perche (*Perca fluviatilis*), le black-bass (*Micropterus salmoides*), la brème ou le barbeau (*Barbus sp.*) sont moins recherchés par les pêcheurs.

Au vu de ces données, il n'est pas possible de définir un profil type du pêcheur français. Si le sexe masculin reste majoritaire, toutes les classes d'âge sont représentées équitablement, de même que toutes les classes professionnelles. De plus, tous les grands types de pêche (truite, carnassier, poisson blanc, carpe) sont pratiqués, même si certains semblent l'être un peu moins que d'autres. Les dernières inconnues restent la pêche aux écrevisses et à l'anguille (*Anguilla anguilla*), qui n'ont pas été prises en compte dans cette étude.

2.2 L'impact économique de la pêche en France.

Le budget moyen du pêcheur (hors achat de la carte de pêche) est de 681€ par an. Il comprend les frais de déplacement, de bouche, ainsi que l'achat et le renouvellement de matériel (canne, bateau, appât, leurre, etc.).

40% des pêcheurs disent pêcher plus souvent durant leurs vacances et 30% affirment dépenser plus pendant ces périodes-là. D'autre part, 39% des pêcheurs font parfois des séjours de pêche.

L'impact économique induit par le pêcheur est énorme à l'échelle nationale. L'impact direct de la pêche (achat de matériel, nautisme, etc.) représente 790 millions d'euros. L'impact indirect (fournisseurs d'activité) représente 340 millions d'euros et l'impact « catalytique » (hébergement, restauration, transport) représente 390 millions d'euros. En conséquence, l'impact économique du pêcheur représente 1,43 milliard d'euros.



À côté de cela, il ne faut pas oublier que les fédérations départementales emploient un millier de salariés et que les actions menées par les fédérations de pêche engendrent des dépenses et des produits. Les FDAAPPMA pèsent à elles seules 510 millions d'euros.

Au total, l'impact économique de la pêche est loin d'être négligeable et avoisine les 2 milliards d'euros par an.

2.3. La pêche de concours ou pêche sportive

Contrairement à la FNPF, qui dépend du ministère de l'environnement, la Fédération Française de Pêche Sportive (FFPS) est agréée par le ministère de la jeunesse et des sports. Elle a en charge l'organisation de toutes les compétitions officielles nationales et la participation de la France aux compétitions internationales lors des championnats du monde, d'Europe ou lors des autres grandes rencontres. Ainsi, les fédérations de pêche n'ont pas vocation à réaliser des championnats de pêche, même si elles peuvent être amenées à réaliser des concours en vue d'attirer les pêcheurs. La FFPS est divisée en plusieurs commissions (eau douce, carnassier, mouche, carpe et mer) elles-mêmes déclinées en de nombreux comités départementaux.

Loin de travailler chacune de leur côté, la FNPF et la FFPS ont signé une convention de partenariat en 2017 pour une durée de 2 ans. L'objectif était alors de mener une réflexion sur le rôle de la compétition dans le développement de la pêche de loisir, et d'apporter une aide financière de la FNPF à la FFPS en échange d'un soutien des comités locaux de la FFPS aux FDAAPPMA. Si les retours, tant du côté de la FFPS que des fédérations départementales sont plutôt mitigés, cela n'empêche pas la FNPF et la FFPS de travailler actuellement à la réalisation d'une nouvelle convention pour les années à venir.



Photo 03 : Concours de pêche fédéral de Saramon (2019)





Partie 2 : Etat des Lieux

Présentation du département

1 Présentation

1.1 Situation géographique

Situé à 2 heures des Pyrénées et de l'océan Atlantique, le Gers est au cœur du Sud-Ouest de la France (figure 03). Ce département, gascon d'origine et créé sous la révolution française, fait partie de la région Occitanie et est limitrophe de la Nouvelle-Aquitaine. Il est le 3ème plus grand département d'Occitanie, mais aussi le 3ème le moins peuplé après l'Ariège et la Lozère. Le Gers tient son nom de la rivière Gers qui le traverse dans un axe sud – nord passant par Auch, préfecture du département.

Bien que proche des villes de Toulouse et de Bordeaux, le Gers reste malgré tout isolé (figure 04). En effet, il présente la caractéristique de n'être traversé par aucune autoroute et de ne posséder qu'une seule ligne de train encore en fonction (Auch – Toulouse). Toutefois, grâce aux différentes routes et transports en commun, Auch n'est qu'à 1h de Toulouse, 2h de Bordeaux, et 5h de Paris (2h en avion).



Figure 03 : Localisation du département du Gers (source : <http://www.tourisme-gers.com>)

Le département est très vallonné, peu boisé et peu urbanisé. Essentiellement agricole et grand producteur de maïs, blé, tournesol et vin, le pays gersois est très réputé pour sa gastronomie et son terroir. Ces deux caractéristiques principales, vallonné et agricole, font que le Gers possède une multitude de lacs artificiels propices à la pêche.

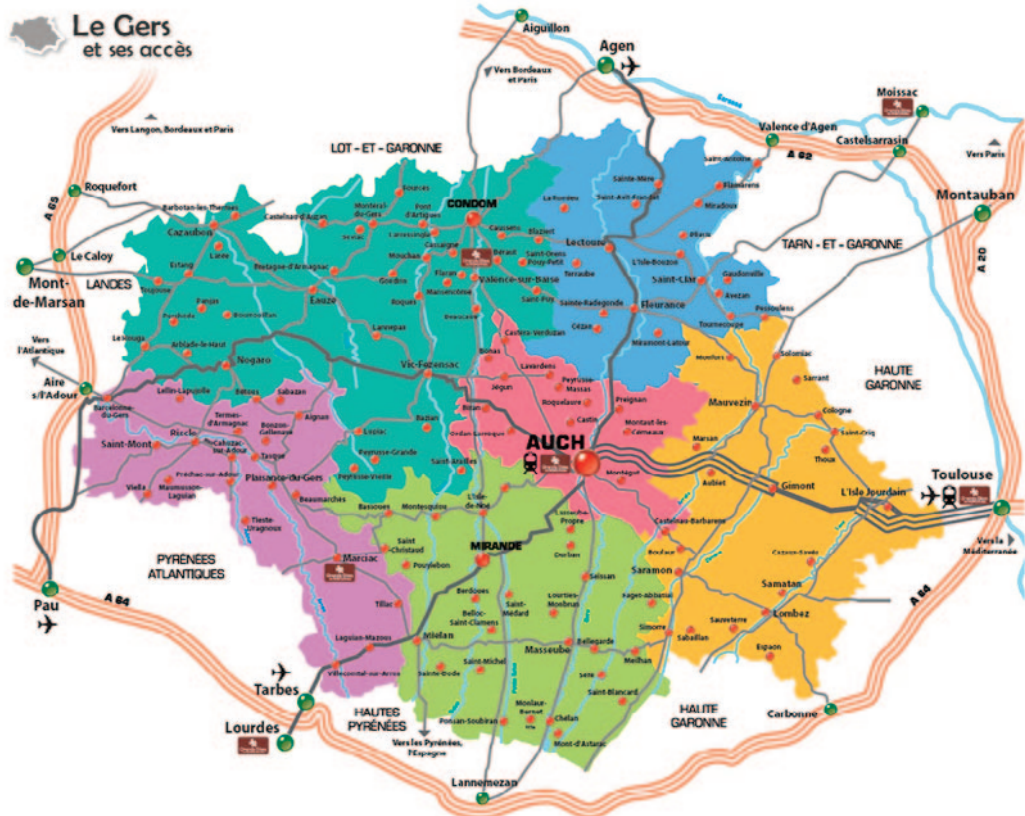


Figure 04 : Le "Périphérique" gersois (source : <http://www.tourisme-gers.com>)

1.2 Découpage administratif



Figure 05 : Répartition des communes du département et plus grandes villes par nombre d'habitants

Le territoire gersois est réparti en 3 arrondissements, 31 cantons et 463 Communes (figure 05). Les 2 sous-préfectures sont Condom et Mirande. La plus grande ville, Auch est peuplée par 22 000 habitants. Viennent ensuite l'Isle-Jourdain (8 700), Condom (6 500) et Fleurance (6 100). Sur les 463 communes, seulement 13 ont une population supérieure à 2 000 habitants. Deux-tiers des habitants gersois vivent dans une commune rurale, contre un quart dans le reste de la région Occitanie. Dans le département, seul Auch est considéré comme une aire urbaine. La ville de l'Isle-Jourdain fait quant à elle, partie de la couronne péri-urbaine toulousaine.

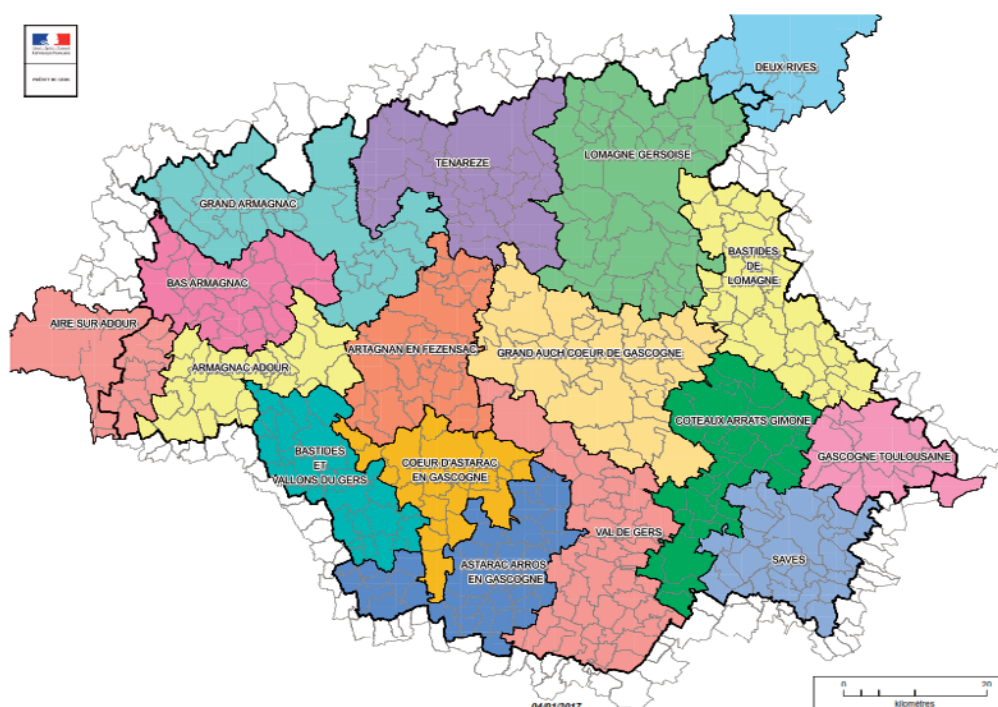
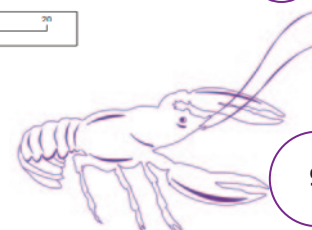


Figure 06 : Les EPCI gersois (Source DDT32)



Depuis la loi NOTRE, le département est également découpé en 17 Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Les EPCI (figure 06) ont un rôle important pour le monde de la pêche. Responsables de la Gestion des Milieux Aquatiques et des Plans Inondation (GEMAPI) par l'intermédiaire des syndicats de rivière, ils sont également porteurs de projets d'aménagement du territoire pouvant impacter positivement ou non l'activité pêche de loisir. Il est donc très important de réaliser les projets d'aménagement en collaboration avec les EPCI.

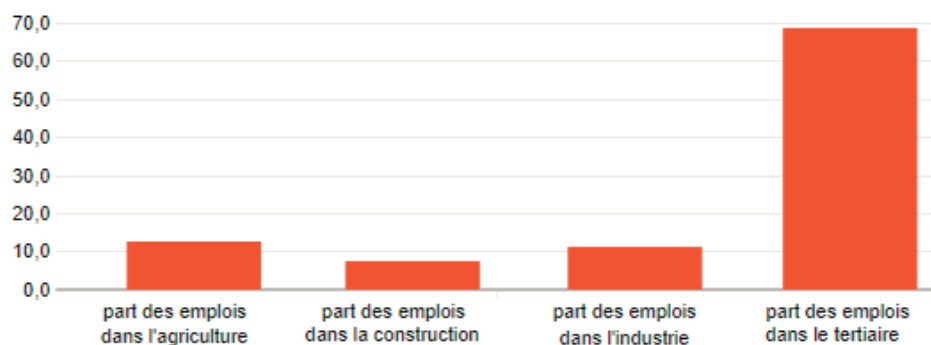
1.3 Données socio-économiques

1.3.1 Activité locale – catégories socio-professionnelles

Tableau 02 : Emploi par catégorie socio-professionnelle (source : <https://observatoire.gers.fr>)

Indicateurs	Gers	% dans le Gers	% en France
Agriculteurs exploitants	5980	8,6	1,4
Artisans, commerçants, chefs entreprise	6773	9,7	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7281	10,4	16
Professions intermédiaires	15930	22,8	24,7
Employés	18957	27,1	28,5
Ouvriers	14972	21,4	21,9

Le Gers est un département très agricole. Plus de 73% de la surface du département est classée en surface agricole utilisée, ce qui en fait le 6ème département au rang national en terme de superficie agricole exploitée. 8,6% des actifs occupés sont agriculteurs et/ou exploitants (tableau 2). Même si le chiffre est très élevé par rapport à la moyenne nationale, il paraît faible par rapport à la surface exploitée. Cela traduit la présence de grandes exploitations (57ha en moyenne). La majorité de la population active est employée, ouvrière ou exerce une profession dite intermédiaire. Une partie de ces personnes travaillent également dans le monde agricole (figure 07) :



Source : Insee, RP exploitation complémentaire - 2015

Figure 07 : Répartition des emplois par secteur. (Source : <https://observatoire.gers.fr>)

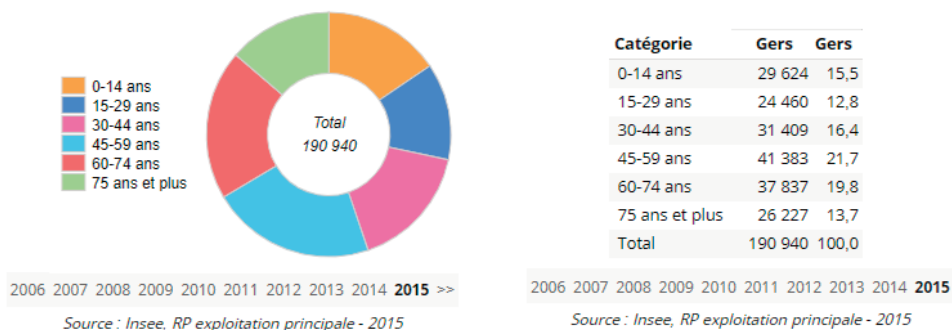
12% de la population gersoise travaille dans le domaine agricole, soit trois fois plus que la moyenne en Occitanie. Une diminution de l'emploi agricole ces dernières années est tout de même à noter. La majorité des emplois est dans le secteur tertiaire, dont 2700 dans le secteur touristique selon le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs (CDTL).

30% de la population est retraitée. À l'échelle des départements de province, le Gers est à la 9ème place. En 2015, 11% de la population active était au chômage.



1.3.2 Démographie

PORTRAIT DE TERRITOIRE - DÉMOGRAPHIE



Pyramide des âges

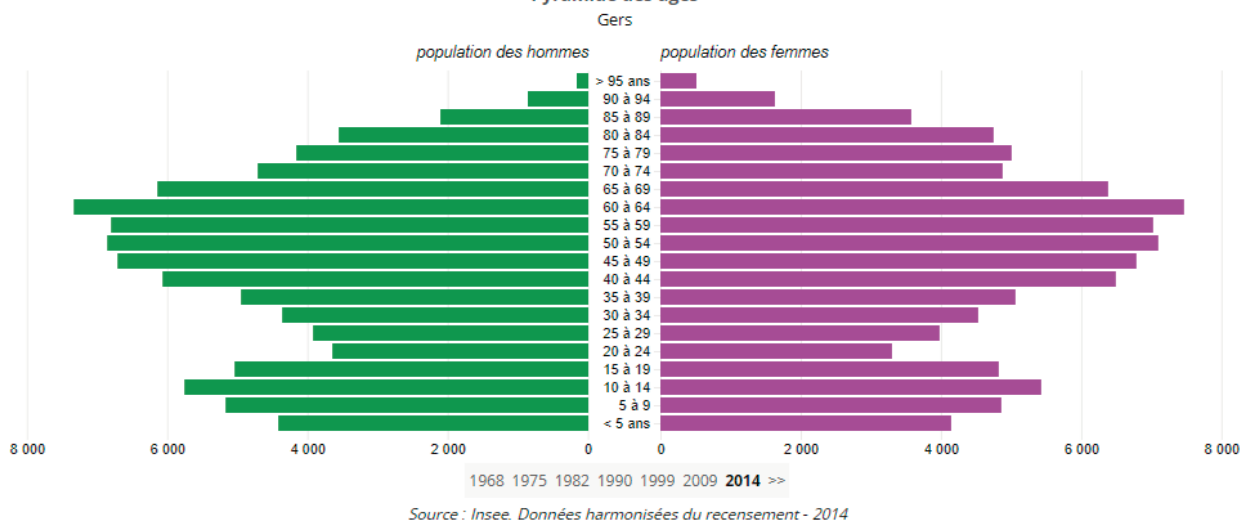


Figure 08 : Démographie en pays Gersois (source : <https://observatoire.gers.fr>)

Forte de 190 625 habitants au 1er janvier 2014 (Insee), la population du Gers est essentiellement rurale. Le taux d'urbanisation du département est de l'ordre de 25% (contre 74% en moyenne en France). Sa densité est faible, avec une moyenne de 30,5 habitant au km² en 2016, le Gers est classé 7ème au rang national en partant de la fin (Insee). Depuis quelques années, la population gersoise a tendance à s'accroître (+ 8,5% en moyenne sur l'ensemble du territoire). Cette augmentation est encore plus marquée à l'est du département du fait de la proximité de ce territoire avec Toulouse. Dans ce secteur-là, la population a donc tendance à rajeunir, du fait de l'arrivée de familles toulousaines avec de jeunes enfants. D'une manière générale, la population est plutôt vieillissante, 33,5% des habitants étant âgés de plus de 60 ans en 2014. La proportion de moins de 20 ans est l'une des plus faibles de la région (21%), et le nombre de décès était supérieur au nombre de naissances de 2009 à 2014 (Insee).

1.4 Etude tourisme dans le Gers (2015)

Même s'il n'a pas la mer, l'océan ou la montagne, le Gers n'est pas dénué d'attraits. Les touristes viennent nombreux chaque année et les raisons de faire du tourisme dans le département sont variées :

- le paysage : si l'on peut regretter la perte de nombreuses forêts au profit de la culture intensive, la présence de grands champs de céréales, de maïs ou de tournesol selon la saison, et son aspect vallonné font que le département a tout de même un certain charme ;
- le patrimoine : pays de D'Artagnan, le département possède un patrimoine architectural riche. Bastides,



halles, châteaux, abbayes, pigeonniers, il existe une multitude de petits villages et de bâtis datant de toutes les époques. Certains monuments, tel que la cathédrale d'Auch, sont même inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

- le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et les activités de pleine nature. Le département est parcouru par deux itinéraires différents du chemin de Saint-Jacques de Compostelle : la voie du Puy et la voie d'Arles. Croyants ou simples randonneurs, seuls, en famille ou entre amis, les voyageurs sont nombreux à traverser ces deux voies. Le Gers propose également pas moins de 3 000 km de sentiers de randonnée pédestre, équestre ou cycliste, 8 golfs, de nombreux lacs de baignade proposant diverses activités nautiques et un circuit automobile. Enfin, une partie de la Baïse est navigable et connectée au canal du midi.

- le terroir et l'art de vivre : pays du foie gras et de l'armagnac, le Gers est réputé pour sa gastronomie et son art de vivre. Connu pour ses marchés au gras, riche en festival, avec notamment le très réputé « Jazz in Marciac », doté de 3 stations thermales, de caves réputées et de nombreux bons restaurants, le Gers est une terre de gourmandise, de rencontre et d'échange. En 2013, la Gascogne a été classée 2ème endroit au monde où il fait bon vivre par « The Telegraph ».

Selon une étude datant de 2014 (conseil départemental du Gers), plus de 1,2 million de visiteurs par an ont été recensés dans le département. Leurs dépenses s'élèvent à hauteur de 213 millions d'euros. Les touristes restent une semaine dans le département en moyenne et ils n'hésitent pas à revenir régulièrement. En effet, près de 70% des répondants déclarent être déjà venus en vacances dans le Gers. La proportion de touristes d'origine étrangère, 21%, des visiteurs, n'est pas négligeable. Ils viennent essentiellement d'Europe du Nord (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas) et d'Espagne. 45% des visiteurs hexagonaux viennent d'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine. Ce tourisme de proximité, très présent dans le département, s'étale souvent sur une courte période, un week-end (20%) ou quelques heures (38%).



Photo 05 : Le lac de Marciac, village qui organise le très réputé festival de Jazz et où des postes de pêche seront aménagés dans le courant de l'année 2020



2 Les milieux aquatiques

2.1 Les bassins versants

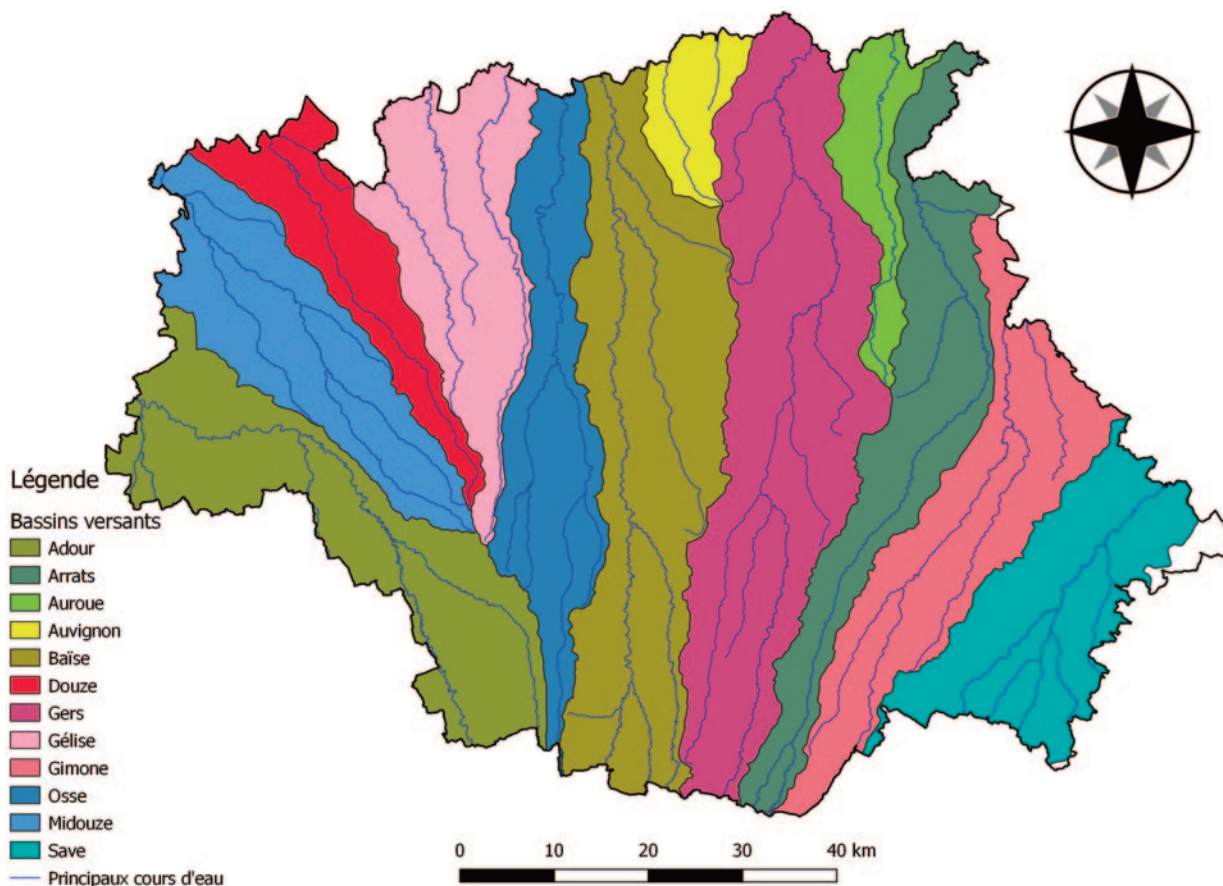


Figure 09 : Les bassins versants et les cours d'eau principaux du Gers

Pas moins de 12 grands bassins versants sont présents sur le département (Figure 09), dont une partie du bassin de l'Adour, seul fleuve à traverser le département avant de se jeter dans l'océan. Si le bassin de l'Adour suit un axe Sud/Ouest, ceux de la Douze (affluent de l'Adour), et de la Midouze (affluent de la Douze) suivent un axe Sud/Nord-Ouest. Les neuf autres grands cours d'eau, qui donnent leurs noms aux différents bassins versants, sont des affluents de la Garonne et suivent un axe Sud Nord. Tous prennent leur source dans les monts ou le piémont pyrénéen.

2.2 Rivières

Le saviez-vous ?

Jusqu'en 2015, pas moins de 9 600km de cours d'eau étaient recensés dans le Gers. Depuis, une nouvelle cartographie des cours d'eau est en cours de réalisation. Même si le projet n'est pas encore abouti, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que leur nombre va décroître. L'impact pour le monde de la pêche est négligeable car seulement une partie du petit chevelu perd son appellation de cours d'eau, cette évolution pourrait être néfaste aux populations aquatiques (poissons, écrevisses, macroinvertébrés, etc.)

L'une des spécificités du département, contrairement aux départements voisins est l'absence de très grands cours d'eau et la présence de nombreuses rivières de taille moyenne (de l'ordre de 15m de largeur).



L'impact de l'homme sur les cours d'eau est très important dans le département. Etant dans un milieu fortement agricole, de nombreux cours d'eau ont été remaniés et recalibrés (figure 10). De manière générale, les berges sont souvent surélevées d'environ 1 à 2 mètres, voire parfois à plus de 5 mètres. De plus, de nombreux lacs d'irrigation ont été construits sur les rivières du département, interrompant ainsi la continuité écologique au même titre que les moulins et les seuils également très nombreux, et datant parfois du Moyen-Age. Si les cours d'eau de l'Adour et de l'Arros ont été moins impactés par le recalibrage et le reméandrement, les problèmes de rupture de la continuité écologique sont malgré tout nombreux (Figure 11). D'autre part, les bassins de l'Adour et de l'Arros ont également connu une autre activité dommageable pour le milieu aquatique : l'extraction de granulats.



Figure 10 : Exemple de recalibrage d'un cours d'eau. Ici le Gers à Auch, rectifié et recalibré après 1977 pour limiter le risque d'inondation de la ville.



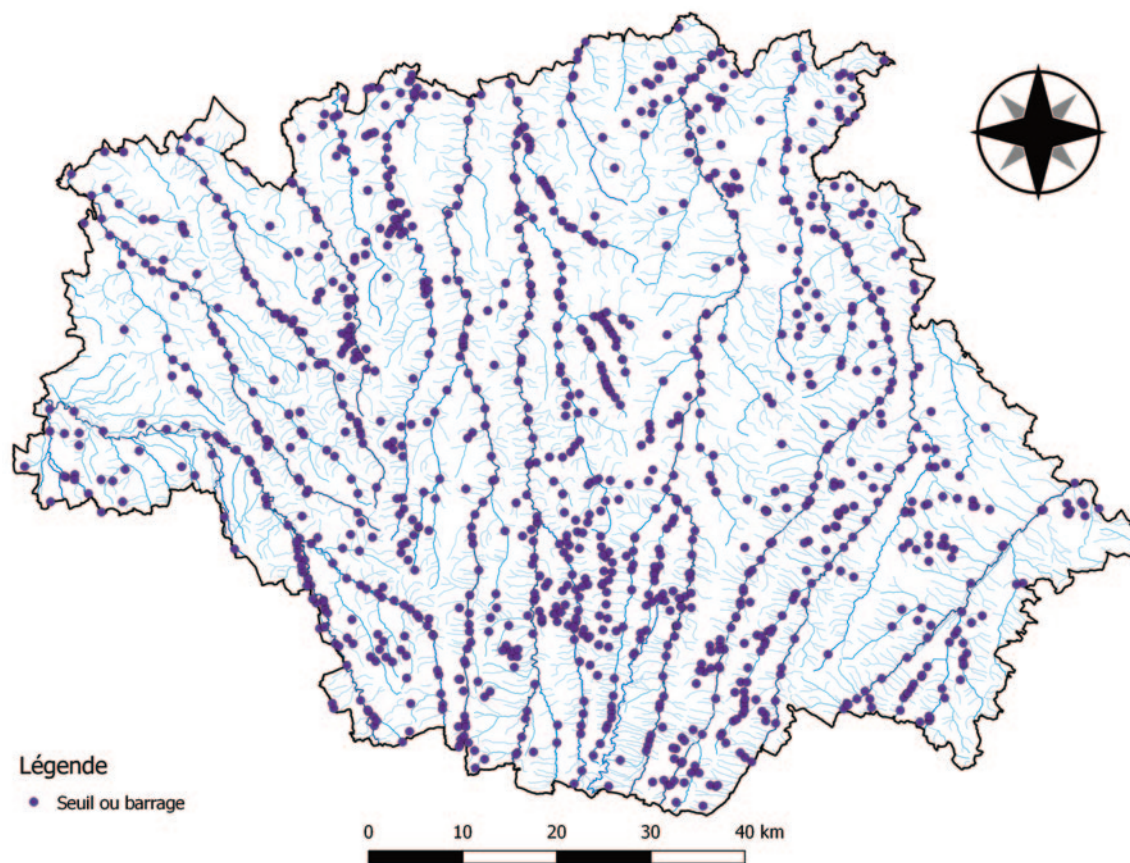


Figure 11 : Répartition des seuils dans le Gers (Source : ROE2018)

Le saviez-vous ? La continuité écologique

L'anguille (*Anguilla anguilla*), au même titre que le saumon (*Salmo salar*), la truite de mer (*Salmo trutta trutta*), l'alose (*Alosa alosa*), et les lamproies marines (*Petromyzon marinus*) ou fluviatiles (*Lampetra fluviatilis*), est un poisson migrateur amphihalín. Une partie de son cycle de vie se passe en mer, et une autre partie, en rivière. Les poissons migrateurs, dans leur remontée des cours d'eau, sont parfois confrontés à des obstacles (barrages, seuils, moulins). Ces obstacles limitent, ou empêchent l'accès de ces espèces aux parties hautes des cours d'eau. Certaines espèces (saumon, truite de mer, alose et lamproie) ne peuvent plus rejoindre leurs zones de fraie, tandis que les anguilles voient leur aire de répartition réduite et perdent l'accès à des zones de croissance. L'impact de ces obstacles est donc très important pour ces espèces migratrices, mais il n'est pas non plus à négliger dans le cas des espèces non migratrices. En effet, la présence d'un seuil fragmente l'habitat et sépare les populations d'une même espèce, limitant ainsi le brassage génétique. Dans certains cas, une population de poisson n'a plus accès à sa zone de fraie naturelle et doit donc se reproduire dans un secteur non optimal, réduisant ainsi l'efficacité de sa reproduction.

Pour pallier au fort besoin en eau dont dépendent les agriculteurs, de nombreuses rivières ont été reliées à un système de canaux appelé « le système Neste ». Ce système permet d'envoyer l'eau de la Neste (cours d'eau Pyrénéen) directement dans les cours d'eau gersois via un important réseau de canaux. Cette eau est généralement stockée dans des lacs de rétention, parfois construits sur le cours d'eau. Le principe est simple : de l'eau est stockée en hiver, lorsque les besoins sont faibles, et est relâchée en été, lorsque les besoins en irrigation sont plus importants. Si ce système permet d'éviter la mise en assec de grands cours d'eau, elle en perturbe le fonctionnement normal. En effet, à l'aval des réservoirs, en hiver et au printemps, les débits sont réduits, et les crues sont plus rares. L'été et pendant toute la période d'irrigation, le débit et la température fluctuent énormément selon les besoins des irrigants et perturbent le cours d'eau et ses habitants. De plus, au niveau des réservoirs, la population piscicole a fortement évolué. Avant leur création, les cours d'eau étaient considérés en première catégorie. Désormais, tout a changé : les eaux se sont ré-



chauffées, sont devenues lenticues, les cyprinidés se sont développés tandis que les salmonidés sont remontés en amont des zones d'impact des réservoirs. Une seule rivière fait figure d'exception : la Gimone. Grâce au système de lâcher d'eau du lac, l'eau reste fraîche en été et a permis la conservation de la population de truites originelle. Malgré tout, le fonctionnement du cours d'eau reste perturbé.

2.3 Catégories piscicoles

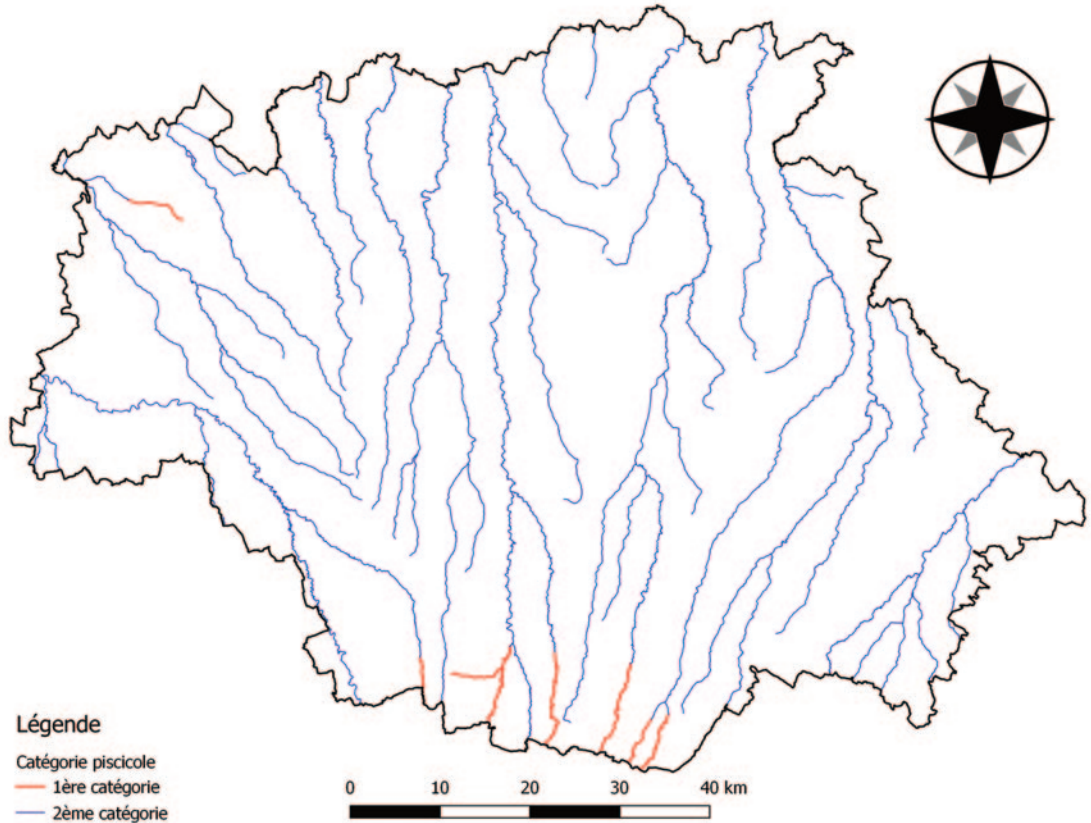


Figure 12 : Répartition en catégories piscicoles des principaux cours d'eau

Sur les 9 600 km de chevelus, les cours d'eau principaux font seulement 1 700 km, essentiellement en seconde catégorie (Figure 12). Seulement 83 km de rivière sont classés en première catégorie. La majorité d'entre eux se situe au sud du département, à la frontière avec les Hautes-Pyrénées où ils prennent leur source. L'Estang, seule autre rivière de première catégorie dans le département fait figure d'exception.

2.4 Population piscicole en rivière

Les cours d'eau de première catégorie, bien oxygénés et avec des températures d'eau ne dépassant pas les 20°C, sont à tendance salmonicole. Ainsi, sont présents des populations de vairons (*Phoxinus phoxinus*), loches franches (*Barbatula barbatula*), truite fario (*Salmo trutta*) et lamproie de Planer (*Lampetra planerii*). Le Gers étant situé en fin de zone de première catégorie, il n'est pas rare de rencontrer des espèces dites intermédiaires, telles que les barbeaux, les toxostomes (*Parachondrostoma chondrostoma*) et les vandoises (*Leuciscus leuciscus*).

Les cours d'eau de seconde catégorie ont des eaux plus chaudes, et des courants plus faibles. Ces eaux plaisent aux poissons limnophiles tels que les carpes, les tanches (*Tinca tinca*) et les brèmes, ainsi qu'aux populations de carnassiers (brochet, sandre, perche, etc.).

Le Gers étant majoritairement constitué de cours d'eau en seconde catégorie, les carpes, les carnassiers et les cyprinidés sont très présents à l'inverse des truites, espèce naturellement rare sur la majorité du territoire.





Photo 06 : Le lac de Saint-Criq au début de l'été (2019)

2.5 Les lacs et plans d'eau

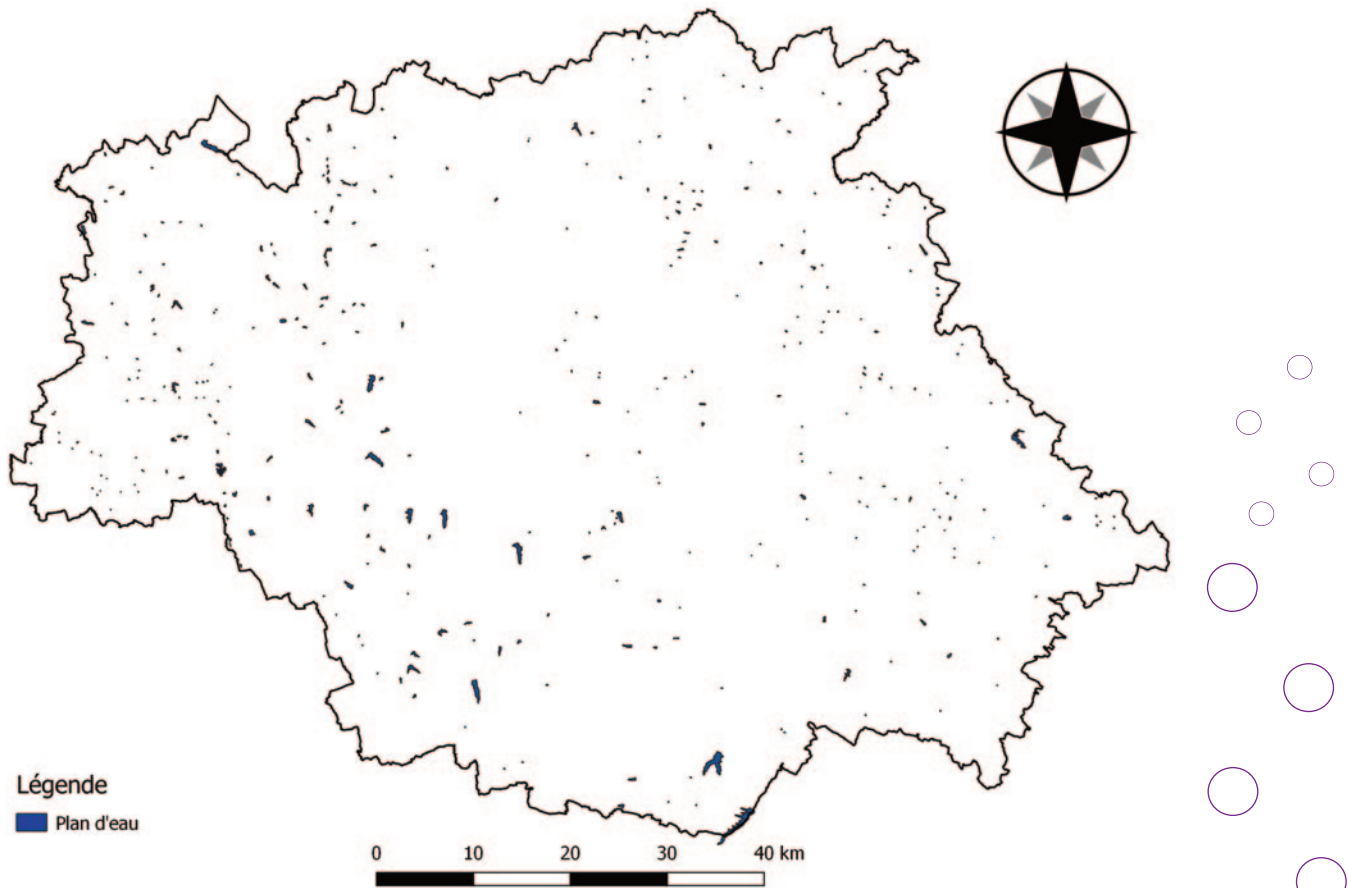


Figure 13 : Principaux plans d'eau

Comme dit précédemment, le département du Gers est très vallonné et fortement agricole avec des besoins en eau très importants. Les lacs et plans d'eau y sont donc très nombreux. La base de donnée Carthage (Figure 13) en recense 379, mais celle-ci est très incomplète, et les lacs sont en réalité bien plus nombreux. En 2013, la DDT géroise recense plus de 2800 lacs connus sur le département. Si la majorité d'entre eux ont été créés pour l'irrigation (environ 2600 selon la DDT), plusieurs sont communaux à vocation ornementale ou d'agrément, et certains résultent d'anciennes carrières. A l'exception des anciennes gravières de l'Adour et de quelques lacs communaux, la majorité des plans d'eau est implantée sur les cours d'eau. La fédération détient les droits de pêche sur 62 lacs (Tableau 3), tous en seconde catégorie.



Tableau 03 : Les lacs gérés par la fédération

Toponyme	Commune	Profondeur (m)	Superficie (ha)	AAPPMA	Gestionnaire	Usage
Aous-Bernatas	Cahuzac-sur-Adour	7	6	La Gaule Plaisantine	Commune	Ancienne gravière
Astarac	Aussos	13	171	Le Scion Massylvain	Conseil Départemental	Irrigation
Aubiet	Aubiet	5	0,5	Le Gardon Aubiétain	Commune	Communal
Auch Lamothe	Auch	4	5	Le Pêcheur Auscitain	Commune	Ancien lagunage
Aux Aussats	Aux Aussats	5	4,3	La Gaule Miélanaise	Syndicat de rivière	Irrigation
Baradée	Bassoues	9	52	L'anguille Vicoise	Syndicat de rivière	Irrigation
Bourgés	Gazax	10,5	10	L'anguille Vicoise	Institution Adour	Irrigation
Bousquetara	Condom	10	22	Le Réveil Des Gaules Condomoises	Conseil Départemental	Irrigation
Cabournieux	Monpardiac	10	27	La Gaule Miélanaise	Syndicat de rivière	Irrigation
Cahuzac	Cahuzac-sur-Adour	8	6	La Gaule Plaisantine	Commune	Ancienne gravière
Candau	Lupiac	6	56	L'anguille Vicoise	Conseil Départemental	Irrigation
Cassagnaou	Tillac	8	13	L'anguille Marciacaise	Institution Adour	Irrigation
Castagnère	Barran	5	25	Le Pêcheur Auscitain	ASA	Irrigation
Charros	Monguilhem	8	35	Le Gardon Monguilhemois	Institution Adour	Irrigation
Coulomats	Monlaur-Bernet	5	11	Le Scion Massylvain	CACG	Irrigation
Courrensan	Courrensan	2	0,3	Le Réveil Des Gaules Condomoises	Commune	Ancien lagunage
Delios	Jû-Belloc	3,5	4	La Gaule Plaisantine	Institution Adour	Ancienne gravière
Delios2	Jû-Belloc	-	0,6	La Gaule Plaisantine	Institution Adour	Ancienne gravière
Delios3	Jû-Belloc	-	0,2	La Gaule Plaisantine	Institution Adour	Ancienne gravière
Fleurance	Fleurance	2	1,6	Les Pêcheurs Fleurantins	Commune	Communal
Galiac	Galiac	3	1,2	La Gaule Plaisantine	Commune	Irrigation
Gauge	Condom	1,5	1,2	Le Réveil Des Gaules Condomoises	Commune	Communal
Gauge (petit)	Condom	-	0,2	Le Réveil Des Gaules Condomoises	Commune	Communal
Gimont 1	Gimont	2	2	La Gimone	Commune	Communal
Gimont 2	Gimont	2	0,8	La Gimone	Commune	Communal
Gimont 3	Gimont	3	1	La Gimone	Privé	Irrigation
Isle-Jourdain	Isle-Jourdain	2	3,4	Le Gardon L'islois	Commune	Communal
Izotges	Izotges	3	3,3	La Gaule Plaisantine	Commune	Ancienne gravière
Joy	Chélan	4	10	Le Scion Massylvain	CACG	Irrigation
La Barne	Plaisance	15	15	La Gaule Plaisantine	Institution Adour	Irrigation
Lapeyrie	Aignan	4	10	La Gaule Aignanaise	Institution Adour	Irrigation
Le Houga	Le Houga	3	14	La Vallée De L'estang	Commune	Communal
Le Baïset	Ordan-Larroque	14	12	Société De Pêche (Jegun)	ASA	Irrigation
Lizet	Montesquiou	10	62	La Fraternelle	Conseil Départemental	Irrigation
Lupiac	Lupiac	11	10	L'anguille Vicoise	Commune	Communal
Marciac	Marciac	3	23	L'anguille Marciacaise	Commune	Communal
Maribot	Beaumarchés	9	23	La Gaule Plaisantine	Institution Adour	Irrigation
Mauvezin	Mauvezin	1,5	1,3	La Gaule Mauvezinoise	Commune	Communal
Miélan	Miélan	12	74	La Gaule Miélanaise	CACG	Irrigation
Mirande	Mirande	1,8	2,6	La Fraternelle	Communauté de communes	Communal
Montréal	Montréal	2	2,6	La Mélenco Montréalaise	Communauté de communes	Communal
Noilhan	Clermont-Poughilhes	4	3,9	La Fraternelle	CACG	Irrigation
Pellefigue	Pellefigue	9	20	Le Fissou Simorrain	CACG	Irrigation
Pessoulens	Pessoulens	8	14	Le Scion Saint-Claris	CACG	Irrigation
Plaisance	Plaisance	2	5,9	La Gaule Plaisantine	Commune	Communal
Pouy 1	Eauze	2	1,5	La Gaule Eluzate	Commune	Communal
Pouy 2	Eauze	2	2,8	La Gaule Eluzate	Commune	Communal
Préchac	Préchac	2	2,3	La Gaule Plaisantine	Commune	Communal
Saclès	Loubersan	6	13	La Fraternelle	CACG	Irrigation
Saint Clamens	Montferrand-Savès	2	0,2	La Gimone	Commune	Communal
Saint-Cricq	Saint-Cricq	8	64	Le Gardon L'islois	CACG	Irrigation
Saint-Fris	Bassoues	3	1,9	L'anguille Vicoise	Commune	Communal
Saint-jean	Peyrusse-Grande	8	58	L'anguille Vicoise	Institution Adour	Irrigation
Saint-Laurent	Peyrusse-Grande	7	41	L'anguille Vicoise	Conseil Départemental	Irrigation
Samatan	Samatan	2,5	8	Les Pêcheurs À La Ligne (Samatan)	Commune	Communal
Saramon	Saramon	2,5	1,2	La Gaule Saramonaise	Commune	Communal
Saramon 2	Saramon	4	8	La Gaule Saramonaise	Commune	Communal
Sarrant	Sarrant	2	0,5	Le Roseau Solomiacais	Commune	Communal
Serilhac	Serilhac	4	3,4	Les Pêcheurs Fleurantins	Conseil Départemental	Ancien lac d'irrigation
Tillac	Tillac	9	18	La Gaule Miélanaise	Institution Adour	Irrigation
Uby	Cazaubon	5	71	Le Goujon Du Bas Armagnac	Commune	Communal

Si 8 lacs font plus de 50 hectares (ha), un seul dépasse les 100ha. Certains lacs « frontaliers » sont gérés par d'autres fédérations de pêche, tel que le lac de la Gimone très prisé des pêcheurs gersois mais géré par la fédération de Haute-Garonne.



2.6 Cortèges piscicoles en lac

Les eaux des lacs et plans d'eau gersois sont généralement chaudes et turbides. La population piscicole est proche de celle des cours d'eau de seconde catégorie. Les lacs gersois sont donc essentiellement peuplés de poissons blancs (gardon (*Rutilus rutilus*), tanche, brème), de carnassiers (perche, black-bass, brochet, sandre), de carpes et d'espèces invasives (poisson chat (*Ameirus melas*), perche-soleil (*Lepomis gibbosus*), écrevisse de louisiane (*Procambarus clarkii*)). Les espèces réophiles (aimant les eaux oxygénées avec des vitesses de courant importantes), comme les vairons, loches, et vandoises, ne sont pas présentes naturellement dans les plans d'eau gersois.

Toutefois, certaines AAPPMA font des déversements de truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) dans certains lacs en vue de journées de pêche à la truite.

La pratique de la pêche

1 Données générales

1.1 Offre de pêche dans le département

Le saviez-vous ?

Depuis 2015, les gardes-pêche, lors de leurs contrôles, saisissent une fiche de suivi dans laquelle ils notent de nombreuses données. Date, âge du pêcheur, lieu, espèce recherchée, type de pêche, telles sont quelques-unes des données relevées qui aident par la suite à établir un état des lieux de la pratique de la pêche dans le département. Les données exploitées dans cette partie du rapport couvrent les contrôles effectués entre 2016 et 2018. Sur cette période, 84% des contrôles ont été effectués sur des lacs. Les résultats utilisés se concentreront sur des comparaisons intra-milieu mais pas entre les lacs et les rivières.

1.1.1 Pêche en rivière

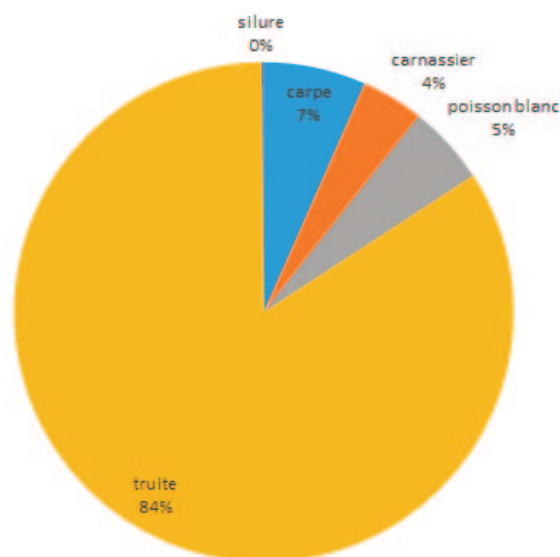


Figure 14 : Répartition des groupes de poissons recherchés par les pêcheurs contrôlés entre 2016 et 2018 en rivière

84% des pêcheurs contrôlés en rivières étaient en train de pêcher la truite. Pourtant, avec seulement 83 km de rivière classés en première catégorie, le département du Gers fait pâle figure par rapport à son voisin du sud. L'offre de pêche aux salmonidés et sa pratique sont peu développées bien que chaque année la fédération lâche 2,8 tonnes de truites (toutes espèces confondues) entre les mois de février et d'avril dans



les cours d'eau de première catégorie et ceux déclassés en seconde catégorie depuis les années 90. Ces lâchers permettent d'attirer le pêcheur sur les cours d'eau durant le mois de mars essentiellement et un peu en avril. Le reste de l'année, le nombre de pêcheurs aux salmonidés est fortement réduit, voire nul. Les comptes-rendus de garderie montrent en effet que près de 90% des pêcheurs de truite contrôlés le sont durant le mois de mars, et 8% en avril.

Les carpes, les poissons blancs et les carnassiers sont peu pêchés en rivière par rapport à la truite, mais les effectifs de pêcheurs sont assez bien répartis entre ces différents groupes halieutiques (Figure 14).

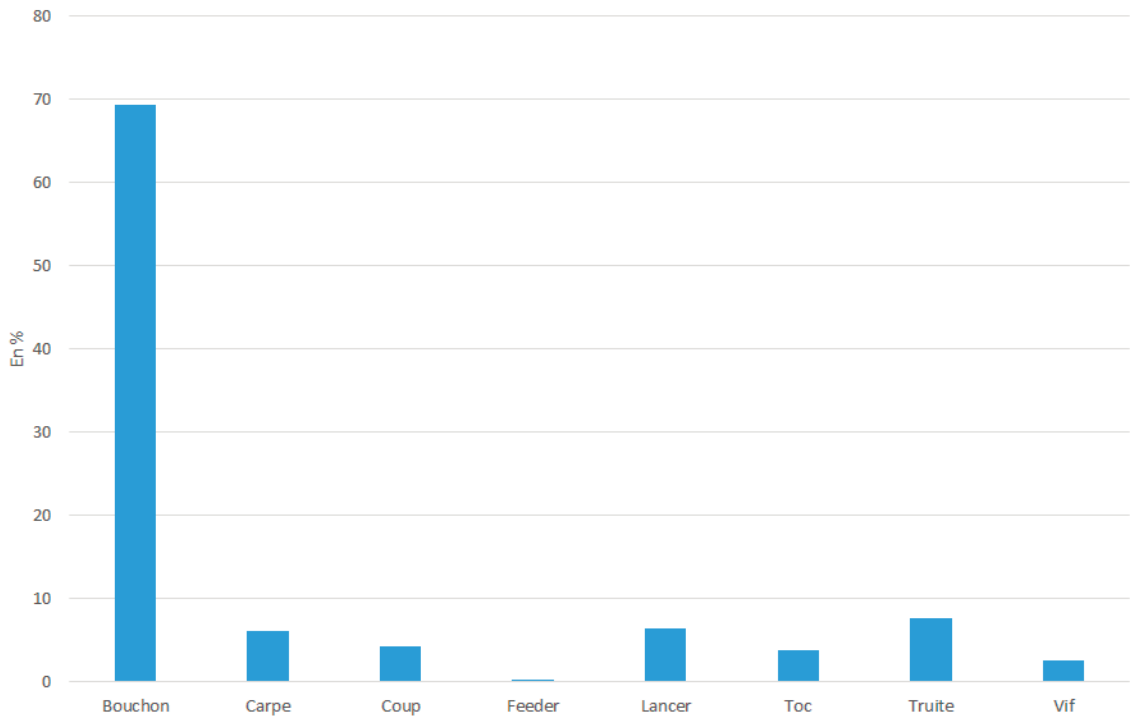


Figure 15 : Techniques de pêche pratiquées dans les rivières du département

Il est intéressant d'observer que la technique de pêche la plus utilisée en rivière est le bouchon (Figure 15). Cette technique ne paraît pas très adaptée pour pêcher la truite en rivière montagnaise, où l'on privilégiera des techniques plus spécifiques (toc, mouche, leurre, etc.). Ici, les truites étant essentiellement lâchées, les techniques de pêche les plus simples sont suffisamment efficaces pour atteindre les quotas de pêche journaliers.

Le saviez-vous ? Cas de la pêche à l'écrevisse :

*Auparavant, la pêche à l'écrevisse était très pratiquée dans le département. Depuis plusieurs années, cette pratique a fortement régressé jusqu'à devenir une pêche de niche. Il est désormais très rare de contrôler des pêcheurs d'écrevisse. Pourtant, bien que les populations d'écrevisses autochtones telle que l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) soient en très mauvais état, les populations d'écrevisses invasives sont, elles, très nombreuses dans la majorité des rivières et lacs du département.*

1.1.2 Pêche en plan d'eau

Pour pallier à la faible présence naturelle de truites dans le département, les AAPPMA sont nombreuses à pratiquer des lâchers de truites arc-en-ciel "portions" en eau close et en plan d'eau. Ces lâchers ont lieu de janvier à avril, souvent des week-ends dans le cadre de journées truite. Ainsi, 1231 pêcheurs ont été contrôlés en action de pêche à la truite en lac, ce qui est supérieur à ceux contrôlés en rivière.



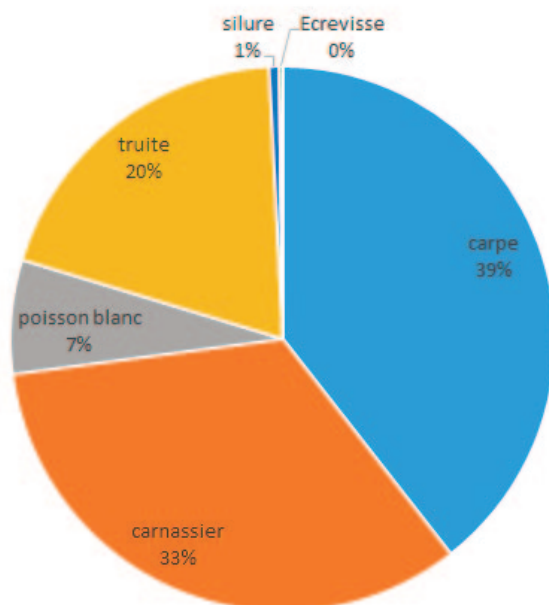


Figure 16 : Répartition des groupes de poissons recherchés par les pêcheurs contrôlés entre 2016 et 2018 en lac

Il est intéressant d’observer qu’en lac, les proportions de pêcheurs de carnassiers et de carpes sont plus importantes que celle des pêcheurs de truite (Figure 16). Le silure (*Silurus glanis*), pourtant présent dans certains lacs du département est un poisson encore peu recherché.

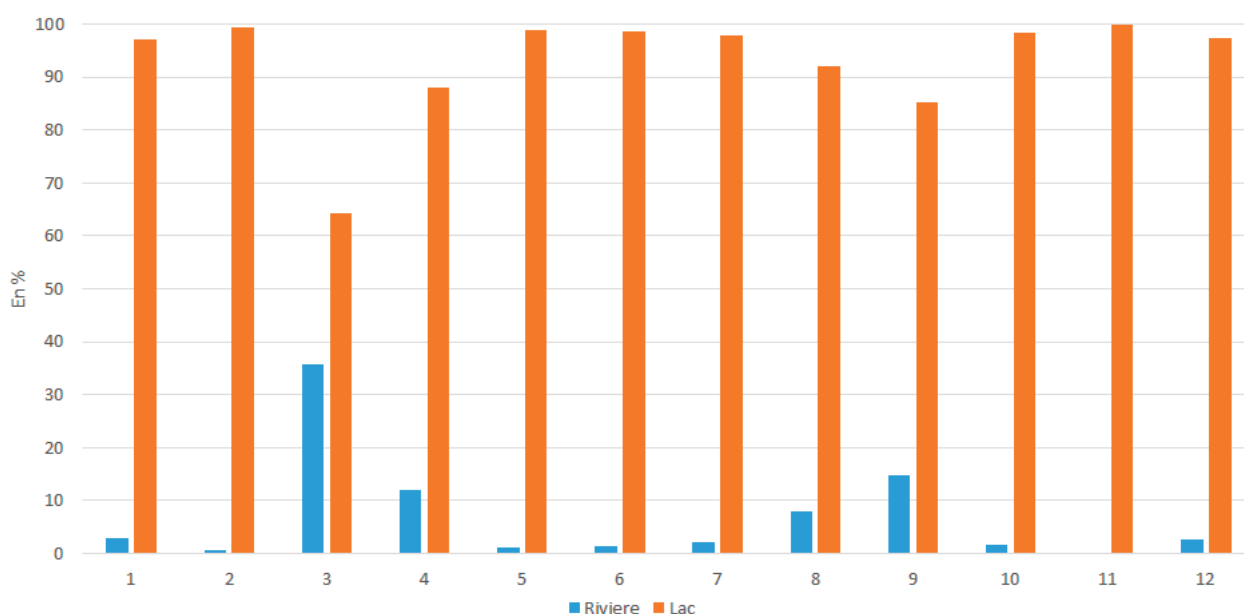


Figure 17 : Comparaison du pourcentage de pêcheurs contrôlés en rivière et en lac chaque mois

Tout au long de l’année, les pêcheurs sont majoritairement contrôlés au bord des lacs (figure 17). S’il est compliqué d’en conclure qu’ils sont plus nombreux à pêcher dans les lacs qu’en rivière du fait du plus grand nombre de contrôles sur les lacs, la forte proportion de pêcheurs observés en rivière en mars et avril est intéressante. Si cela semble révéler que l’essentiel de la pratique de la pêche en rivière se fait à cette période, cette analyse est à prendre avec précaution. En effet, à cette période-là, les contrôles en rivière sont plus nombreux car il s’agit de la période d’ouverture de la pêche en première catégorie.



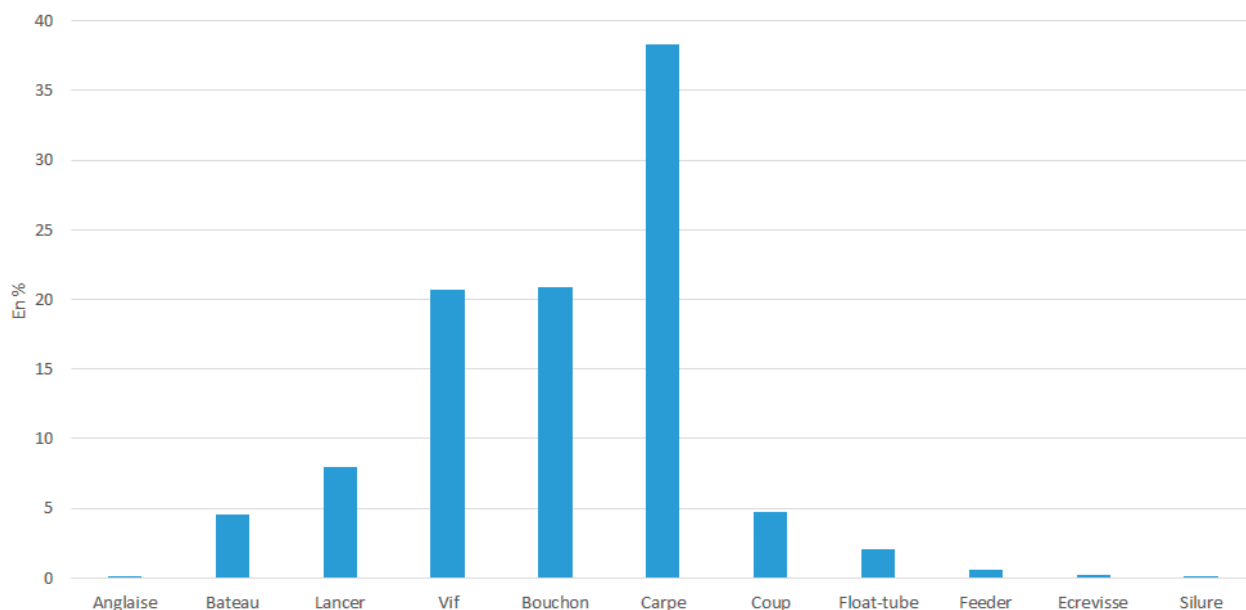


Figure 18 : Techniques de pêche pratiquées dans les lacs du département

Les techniques de pêche pratiquées sont plus variées en lac qu'en rivière. Dans l'ensemble, les techniques de pêche et les poissons recherchés en lac correspondent bien aux cortèges piscicoles naturels présents dans le département (Figure 18). Il est tout de même intéressant de noter la faible proportion de pêcheurs de poissons blancs contrôlés dans le département.

1.1.3 Parcours spécifiques et aménagements pour la pêche

Parcours enfant, parcours famille, carpodrome, parcours carpe de nuit, no-kill, parcours passion, float-tube, bateau... Les parcours spécifiques sont nombreux et il peut être parfois difficile de s'y retrouver.

1.1.3.1 Parcours "enfant" ou parcours "jeune"

Comme son nom l'entend, le parcours "enfant" est interdit aux majeurs. Généralement facile d'accès, il propose une pêche simple et accessible visant à faire découvrir la pêche aux plus jeunes et à leur donner l'envie de prendre leur carte de pêche sur le long terme. 8 parcours "enfant" sont présents dans le département : 2 en lac et 6 en rivière.

1.1.3.2 Parcours "famille"

Le parcours "famille" est un parcours développé par la FNPF à l'échelle nationale. Ces parcours sont, comme les parcours "enfant", faciles d'accès et simples à pêcher. Accessibles, bien équipés (sanitaires, aire de pique-nique et parking à proximité), ces parcours promettent un moment convivial en famille ou entre amis. Les parcours "famille" sont au nombre de 3 dans le département, essentiellement sur des lacs.

1.1.3.3 Parcours "passion"

Comme le parcours "famille", il s'agit d'un parcours labellisé par la FNPF. Assez facile d'accès mais moins bien équipé que les parcours "famille", le public est plus un public de passionnés, à la recherche de sites et de poissons remarquables. Ils sont au nombre de 5 dans le département : 4 en lac et 1 en rivière.

1.1.3.4 Parcours "découverte"

Il existe un 3ème parcours labellisé FNPF : le parcours "découverte". Préférentiellement situé sur un lac de petite surface (moins de 1 ha) et à proximité d'une zone urbaine, ce parcours est supposé permettre aux néophytes de découvrir la pêche. A l'heure actuelle, ce type de parcours n'a pas été déployé dans le département du Gers.





Photo 07 : Lac de Samatan, l'un des premiers parcours "passion" du département.

1.1.3.5 Carpodrome

Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, un carpodrome n'est pas un site de pêche où il est possible de pêcher de grosses carpes. Il s'agit plutôt d'un parcours où il est possible de faire de la carpe de petit gabarit, mais en grande quantité. Un seul carpodrome est présent dans le département.

1.1.3.6 "No-kill"

Un parcours "no-kill" est un parcours où le pêcheur doit impérativement et immédiatement remettre le poisson à l'eau. Il n'a pas le droit de pêcher avec plus d'un hameçon, et celui-ci ne doit pas posséder d'ardillon. Ce genre de parcours est développé afin de préserver les populations piscicoles des rivières et autres plans d'eau en limitant le prélèvement. Sur le département, un seul parcours de ce type a été créé en rivière. Il est spécifique à la truite. En lac, il existe un parcours no-kill carnassier, et 2 parcours no-kill spécifiques au black-bass.

1.1.3.7 Parcours "carpe de nuit"

Le carpiste apprécie les parties de pêche sur plusieurs jours. Il est donc important pour satisfaire ses besoins de proposer des parcours où la pêche à la carpe de nuit est autorisée. Dans le département du Gers, le carpiste peut être comblé puisque la quasi-totalité des cours d'eau en seconde catégorie sont autorisés à la carpe de nuit (seulement 7 km sont interdits), ainsi que 39 plans d'eau.

1.1.3.8 Float-tube et bateau

Quoi de mieux que de flâner au bord de l'eau ? Flâner sur l'eau ! Seul, entre amis ou en famille, la pêche en bateau attire du monde. Permettant d'accéder à des sites impéchantes depuis le bord (en raison de la présence de bois immergés, d'une falaise, d'un accès interdit ou autre), la pêche en bateau ou float-tube présente plusieurs avantages malgré un coût relativement important. Là encore, le pêcheur gersois est gâté. Toutes les rivières en seconde catégorie sont autorisées à la pêche en barque (avec rame et sans moteur) et en float-tube. Sur la Baïse navigable, les bateaux à moteur sont autorisés en plus des barques, mais dans la zone portuaire de Condom, les float-tubes sont interdits. 6 plans d'eau sont ouverts aux bateaux à moteur électrique et 31 aux float-tubes.

1.1.3.9 Label "station pêche"

Le label "station pêche" est un label à destination des communes et développé par la FNPF. Pour obtenir ce label, la commune doit être certifiée « station verte », disposer d'hébergements pêche (voir paragraphe suivant), de parcours labellisés et doit proposer des animations pêche. Dans le département, 2 villes sont labellisées station pêche : Cazaubon et Samatan.



1.1.4 Hébergement pêche

De nos jours, le pêcheur est mobile. Il ne pêche plus uniquement à proximité de chez lui ou à une distance raisonnable en voiture. Certains pêcheurs n'hésitent pas à traverser la France ou changer de pays à la recherche d'un poisson spécifique ou d'un site d'intérêt. Pour satisfaire ces nouveaux besoins, des hébergements spécialisés semblent nécessaires ou du moins utiles et c'est pourquoi un label hébergement pêche a été développé à l'échelle nationale. Pour bénéficier de ce label, les hébergements, situés à proximité d'un site de pêche, doivent obligatoirement être équipés de bacs à vifs, d'un point d'eau pour l'entretien du matériel de pêche et d'un local (fermé) de stockage. En 2019, il en existait 16 dans le département, dont 1 village vacances, 2 chambres d'hôtes, 11 gîtes et 2 campings (Figure 19).

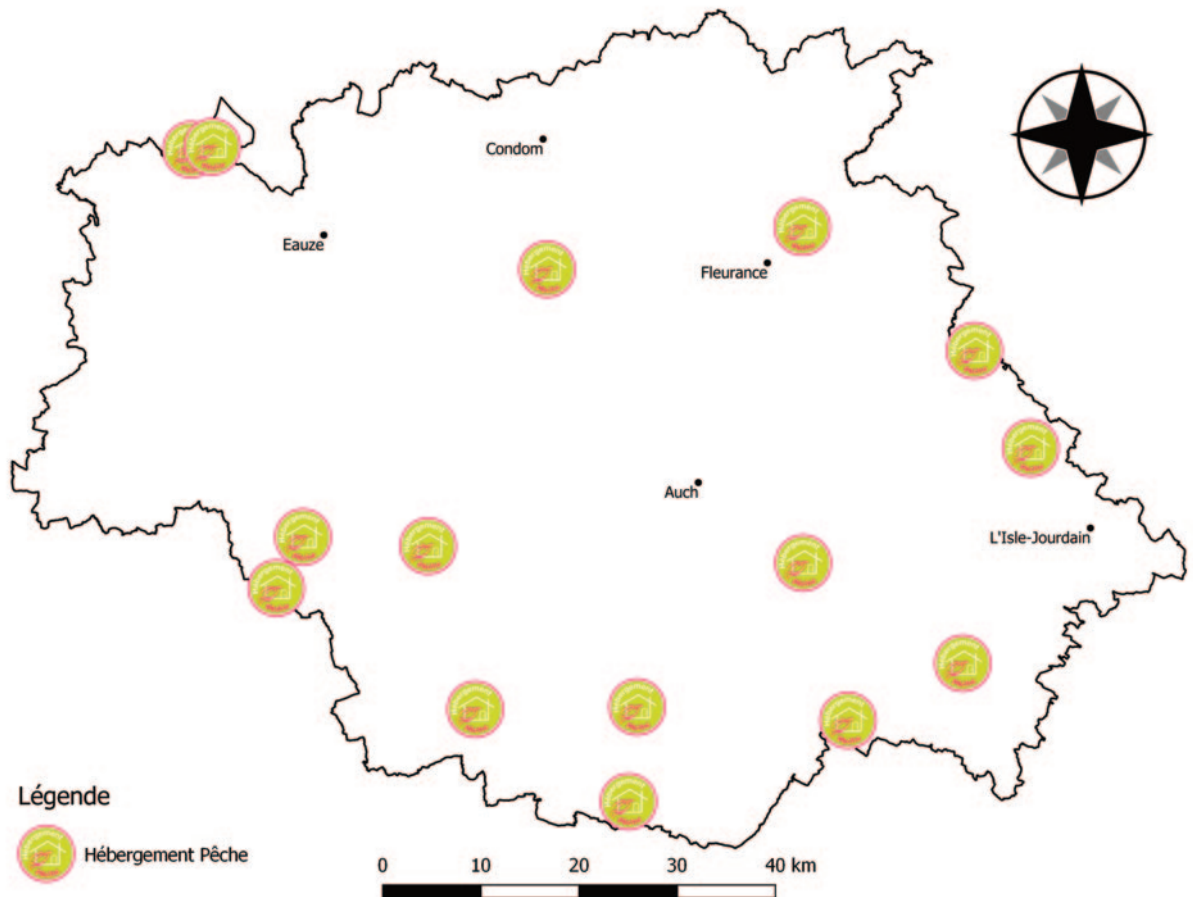


Figure 19 : Les différents hébergements pêche du département

1.1.5 Magasins

Pêcher ? rien de plus simple ! Un morceau de bambou, un bout de ficelle, du fil de fer, un ver de terre et hop, « Poisson ! ». Cette phrase aurait pu être prononcée au début du siècle dernier, voire dans les années 60 mais désormais, ce n'est plus le cas. Pêche au coup, au feeder, à la bombette, au vif, au leurre souple ou dur, au clonk, en float-tube, etc. les techniques de pêche ont évolué et le matériel s'est amélioré. Pour pouvoir assouvir sa passion, le pêcheur a souvent besoin d'acheter du matériel.

Le saviez-vous ? Parfois beaucoup de matériel !

Un carpiteur qui part pour une session de pêche de quelques jours part rarement les mains vides ! 8 cannes à pêche, plusieurs kilos d'amorce et de bouillettes, des airbombs, un bateau amorceur, un lance bouillette, une époussette, un rod pod, un sac de conservation, un peson, un appareil photo, un bateau, du matériel de camping (tente Biwy, lit de camp, chaise, table, etc.), beaucoup de petit matériel de rechange (fil, moulinets, hameçons, etc.) et de quoi se sustenter (bières, chips, saucisses, tomate, salade). Les besoins d'un carpiteur sont nombreux et font le bonheur des magasins de pêche et du commerce local.



L'offre est très importante sur internet avec de nombreux sites spécialisés, mais le pêcheur apprécie toujours les magasins physiques et les raisons sont nombreuses. Il est en effet possible d'y faire réparer ou remplacer du matériel, d'acheter sa carte de pêche, de découvrir de nouveaux produits et de se tenir informer de la vie locale (coins de pêche intéressants, belles prises...). Toutefois, ces magasins sont rares dans le département. En 2019, seulement 5 ont été recensés dont 2 à Auch. Il existe quelques magasins moins spécialisés, notamment des bureaux de tabac avec un coin pêche et les magasins dédiés au sport en général (2 également situés à Auch). Enfin, il est aussi possible d'acheter du matériel plus rudimentaire dans les grandes surfaces (Leclerc, Intermarché) et les magasins de jardinage (Gamm Vert, Jardiland), mais où il sera plus difficile d'obtenir des renseignements sur les coins de pêche par exemple.

1.2 Règlementation, surveillance

La règlementation est un volet très important et très complexe de la pêche. Elle est régie par le code de l'environnement et le code rural et de la pêche maritime. La règlementation n'est pas là pour embêter le pêcheur mais plutôt pour l'accompagner vers des bonnes pratiques en vue de préserver les milieux aquatiques d'eau douce et de protéger les populations piscicoles et astacicoles les peuplant. Ainsi, si la pêche à la civelle, à l'anguille argentée et à l'écrevisse à pattes blanches est interdite toute l'année, c'est parce que ces espèces sont en voie de disparition et que l'action du pêcheur de loisir est tout aussi importante que les opérations de restauration du milieu aquatique ou les mesures de quota visant les pêcheurs professionnels.

Le saviez-vous ? Le conte du colibri.

Le conte, ou la légende du colibri est une histoire d'origine amérindienne. Repris notamment par Pierre Rabhi, il en existe différentes versions, mais toutes tendent vers la même conclusion. En voici une, racontée par Pierre Rabhi, agriculteur, écrivain et penseur français :

« Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre. Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : « Colibri ! Tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? » « Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part ».

La suite de ce conte raconte que les autres animaux viennent ensuite en aide au Colibri pour essayer d'éteindre le feu.

Ce conte pourrait faire une intéressante métaphore dans le monde de la pêche : l'anguille est un poisson menacé d'extinction, dont la pêche est fortement règlementée. Certains pêcheurs amateurs ne comprennent pas pourquoi eux, qui ne capturaient que peu d'anguilles, se voient désormais limités voire privés de leur pêche alors que dans l'estuaire de la Garonne, les civelles se font capturer par milliers. Le pêcheur de loisir fait sa part, à son échelle, tel le colibri. Mais dans la légende, le colibri invective les autres animaux pour les pousser à se joindre à son effort. Les pêcheurs de loisir, via leurs institutions, peuvent, et font de même pour que tout le monde fasse un effort et préserve cette espèce (et bien d'autres), afin que les générations futures puissent à leur tour voir, et peut-être pêcher de l'anguille, du saumon, ou de l'écrevisse à patte blanche, une fois que ces espèces seront en meilleure forme.

Le cadre général de la règlementation est fixé de manière nationale par le ministère de l'environnement. Il est complété par un arrêté préfectoral spécifique à chaque département. Plusieurs paramètres de la pêche sont ainsi réglementés :

- les espèces : la taille légale de capture de certaines espèces, l'interdiction d'en pêcher d'autres, ou encore l'interdiction d'en relâcher sont fixées par la règlementation nationale ou départementale.
- la période de pêche : afin de réduire les risques de captures pendant les périodes de pontes de certaines espèces, la pêche est interdite durant certaines périodes. Ainsi, en première catégorie piscicole, la pêche



est interdite de septembre à mars, afin de préserver les populations de truites. En seconde catégorie, la pêche est interdite de février à mai pour ne pas gêner la fraie du brochet.

- le type de pêche : comme vu précédemment, la pratique de certaines pêches (comme la pêche en bateau par exemple) est limitée voire interdite (pêche à la traîne).

- le site de pêche : la pêche n'est pas autorisée partout ! Il faut d'abord que la fédération de pêche ou l'association locale à laquelle le pêcheur adhère possède les droits (ou baux) de pêche. Il existe aussi des zones où les droits de pêche sont acquis mais où la pêche est interdite soit en raison d'un danger quelconque pour le pêcheur, d'un aménagement (zone de pêche interdite), ou pour le bien du poisson (réserve de pêche).

Pour faire respecter cette réglementation, la fédération départementale, ainsi que les associations de pêche locales, disposent de brigades de gardes-pêche particuliers. Tous bénévoles, à l'exception d'un salarié de la fédération, ces brigades parcourent les rives des cours d'eau et des plans d'eau dont la fédération ou les AAPPMA ont la gestion.

Le saviez-vous ? Les E.E.E ou espèces exotiques envahissantes !

*Une espèce exotique est une espèce non indigène généralement introduite par l'Homme (volontairement ou non). C'est le cas de nombreuses espèces telles que la carpe, le sandre, le poisson chat, la perche soleil, ou le silure. Si son implantation et sa propagation menacent les écosystèmes, les habitats, les espèces endémiques, on parle alors d'espèce exotique envahissante. C'est le cas notamment du pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*), vecteur d'un parasite pouvant décimer des populations entières de poissons, de la perche-soleil, qui attaque les œufs des espèces piscicoles et des amphibiens, ou du poisson-chat, très prolifique et compétitif pour les espèces endémiques.*



Photo 08 : Contrôle d'un pêcheur au lac du Houga (2019)



1.3 Evolution de la pêche depuis le siècle dernier

Le 24 juillet 1904, le petit journal édite un supplément intitulé : « la pêche à la ligne ». On y apprend que jusqu'au début du XXème siècle, la pêche à la ligne était très marginale avant de se développer et d'être très vite considérée comme un loisir voire même un sport. Les premières associations de pêche sont apparues à cette époque-là et se faisaient appeler alors sociétés de pêcheurs. Dans son édition, le journal en vante d'ailleurs les mérites : « Quand à la rareté du poisson, [...] elle cessera grâce à l'action bienveillante des sociétés de pêcheurs ». Dans le Gers, les premières sociétés de pêcheurs créées sont celles d'Auch (créée le 4 octobre 1894), de Saint-Mont (1898) et de Gimont (28 Août 1900). Il est intéressant de noter qu'en ce début de siècle certaines sociétés souhaitaient « la destruction de l'anguille aux nasses » tandis que d'autres en introduisaient. Elles demandaient également la mise en place d'échelles à poissons sur tous les barrages, preuve que la rupture de la continuité écologique était déjà considérée comme problématique.



Photo 09 : Photo de la revue « Au bord de l'eau » en date du 15 décembre 1936 (source : gallica). On notera l'absence de moulinet et l'usage d'une simple canne en bambou



Très rapidement, du matériel technique tel que les moulinets, les cannes en bambou refendu et les leurres a été développé comme en témoigne le magazine « Au bord de l'eau » qui date des années 30. Le fil en nylon a d'ailleurs commencé à remplacer le crin à cette époque-là. Malgré tout, même dans les années 60, il arrivait encore de rencontrer des pêcheurs avec comme canne à pêche une simple branche de noisetier, un roseau ou un bambou.

Pour lancer les poids légers

Composez votre équipement avec des articles de premier choix, fabriqués spécialement pour ce genre de pêche.

Une Canne **Light Caster** en bambou refendu.
Le Moulinet **Stanley**, à bobine mobile,
ou le Moulinet **Duplex**, à bobine fixe manivelle à droite ou à gauche à volonté.



**MOULINET
DUPLEX**

Une soie apprêtée spéciale **Lincoln** très fine, ou une soie souple **La Blohe**.

Ce sont des spécialités de la célèbre firme

ALLCOCK & C°

En vente dans toute bonne maison

Pour le lancer léger

**LA NOUVELLE
CUILLER PLOMBÉE**

"MAURICE LAURENS"

à montage mobile
du plomb et de la palette



EN VENTE
A L'ANCRE D'OR
32, Rue de Turbigo, PARIS (3^e)

AU BON MARCHÉ

MAISON A. BOUCICAUT PARIS

Vous trouverez dans notre rayon de pêche, spécialement aménagé, le choix le plus complet d'accessoires et d'engins perfectionnés pour tous les genres de pêche, à des prix sans précédent.



**LA PLUS INTÉRESSANTE
DES PÊCHES MODERNES**

LE LANCER des POIDS LÉGERS

CANNE en bambou refendu, longue poignée liège, ligature 2 brins, 7 pieds 1/2.....	195.
Avec anneaux de départ et de bout en agate.....	295. et 375.
MOULINETS A TAMBOURS FIXES. Le "CAPTA" Pick-Up automatique, poids 160 gr.	225.
Le "BABY WAMP" Poids 240 gr.....	250.
Le "LUXOR" Poids 210 gr.....	200.
SOIE tressée "CAPTA" imperméabilisée, chinée vert et blanc, bobine de 75 m.	
N° 1 N° 2 N° 3	
Résistance 1 K.....	30.
Résistance 1 K, 500 ..	35.
Résistance 2 K.....	40.
GANCINE "ABEILLE" verte, tressage et apprêt spécial, bobine de 70 m.	
Résistance 1 K, 350 ..	16.
Résistance 1 K, 750 ..	20.
Résistance 2 K, 700 ..	22.

Photo 10 : Page publicitaire également extraite de la revue « Au bord de l'eau » en date du 15 décembre 1936 (source : gallica)



A la fin des années 70 et au début des années 80, le coût de la pêche diminue grâce à l'apparition de cannes bon marché fabriquées en Asie et la vente de matériel en grande surface. Le matériel continue de s'améliorer techniquement et se spécifie de plus en plus. Le bambou refendu laisse la place à la fibre de verre, qui plus tard, sera elle-même remplacée par le composite puis la fibre de carbone.

Dès les années 80, une baisse du nombre de pêcheurs est observée, même si une étude menée à cette époque affirme qu'1 français sur 12 consacre un peu de son temps libre à la pêche, soit l'équivalent de 4,6 millions de pêcheurs. Cette baisse du nombre de pêcheurs se confirmera puisqu'en 2015, l'effectif de pêcheurs est estimé à 1,55 million à l'échelle nationale.

De nos jours, la pêche continue d'évoluer. Le feeder a fait son apparition depuis quelques années, tandis que d'autres techniques ont régressé. De nouveaux engins flottants, les float-tubes, et de nouvelles cannes à pêche ont été créés permettant une nouvelle forme de pêche du carnassier. Les moteurs de bateaux sont devenus électriques, permettant une approche plus discrète du poisson.

Plus avancée techniquement, la pêche a aussi évolué dans la mentalité des gens. Les adhérents au « no-kill » sont de plus en plus présents, et les pêcheurs qui gardent toutes leurs prises se font plus rares. La pêche en ville ou « street-fishing » se développe. Les pêcheurs se spécialisent de plus en plus dans des techniques ou dans des espèces cibles. Ainsi, le pêcheur à la mouche est souvent différent du carpiste ou du pêcheur au toc.

1.4 La carte de pêche

1.4.1 Types de cartes

Depuis leur apparition, en même temps que les sociétés de pêche, les cartes de pêche ont beaucoup changé. À l'origine propre à chaque société et ne permettant donc de pêcher que dans un secteur limité, la carte de pêche est désormais départementale ou nationale et son prix est validé par la FNPF. Le coût d'une carte de pêche a fortement évolué lui aussi. En 1904, pour 3 Francs¹ payés à la société de la Gaule champagnolaise, la carte permettait de pêcher pendant 1 an dans 5 rivières et sur 15 communes, ce qui représentait alors 105 kilomètres de berge. En 2020, la carte de pêche dans le Gers coûte 77€ par an pour pêcher dans le tout le département. Toutefois, la carte de pêche n'est plus unique mais se décline en 7 versions présentées en suivant.



Photo 11 : L'offre de cartes de pêche est multiple (source : cartedepeche.fr)

¹ Selon l'Insee (<https://www.insee.fr/fr/information/2417794>), en tenant compte de l'inflation, 3 francs de 1904 valent désormais 11,79 € ! Le supplément du petit journal d'où est tiré l'information coûtait lui 10 centimes, soit 0,39 €.

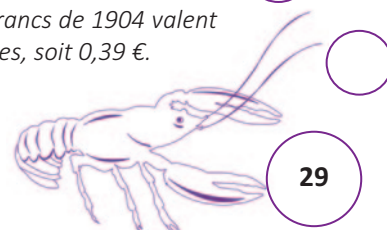


Tableau 04 : Offre de cartes pêche en 2020

Carte de pêche	cannes autorisées	Période de validité	Réciprocité	Tarif
Carte annuelle « personne majeure »	4	1 ^{er} janvier - 31 décembre	Non	77 €
Carte Interdépartementale	4	1 ^{er} janvier - 31 décembre	CHI, URNE et EHGO	100 €
Carte annuelle « personne mineure »	4	1 ^{er} janvier - 31 décembre	CHI, URNE et EHGO	21 €
Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans »	4	1 ^{er} janvier - 31 décembre	CHI, URNE et EHGO	6 €
Carte annuelle « Découverte Femme ».	1	1 ^{er} janvier - 31 décembre	CHI, URNE et EHGO	35 €
Carte Hebdomadaire	4	7 jours consécutifs	CHI, URNE et EHGO	33 €
Carte journalière	4	1 jour	Non	15€ du 01/01 au 30/06
				10€ du 01/07 au 31/12

Les cartes de pêche peuvent être séparées en 3 catégories :

- les cartes "liberté" telles que la carte annuelle majeure qui permet de pêcher à l'année dans le département ; la carte interdépartementale, carte la plus chère, et la carte annuelle « personne mineure » qui permettent de pêcher dans quasiment toute la France.
- les cartes découvertes : moins chères, leur objectif est d'attirer une population de non pêcheurs accompagnant parfois des pêcheurs plus pratiquant (essentiellement les femmes et les jeunes mineurs), dans l'espoir de les convertir à la pêche. Contraignante, la carte découverte limite la pêche à une canne, l'idée est que le pêcheur ou la pêcheuse prenne l'année suivante une carte plus coûteuse afin d'assouvir sa passion dans de meilleures conditions.
- les cartes non annuelles : comme leur nom l'indique, la carte hebdomadaire permet de pêcher pendant une semaine à travers tous les départements réciprocitaires, tandis que la carte journalière permet de pêcher pendant une journée dans le département où elle a été achetée.

1.4.2 La réciprocité

Comme en 1904, l'achat d'une carte de pêche se fait dans une société de pêche (désormais AAPPMA). En



théorie, il est donc possible de pêcher uniquement dans les parcours de cette AAPPMA. Des ententes ont été réalisées entre les différentes AAPPMA pour qu'avec une même carte de pêche, un pêcheur puisse pêcher dans le territoire des AAPPMA consentantes. C'est la réciprocité. Désormais, avec la carte majeure, il est possible de pêcher dans le territoire de toutes les AAPPMA du département qui ont donné leur accord. Ainsi, dans le Gers, toutes les AAPPMA sont réciprocitaires, mais ce n'est pas le cas dans tous les départements de la France métropolitaine où certaines AAPPMA ont préféré rester indépendantes.

Les fédérations départementales se sont à leur tour associées en 4 clubs halieutiques afin d'étendre encore le territoire de pêche du pêcheur :

- l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) regroupe 34 fédérations pour 37 départements (4 en région parisienne)
- le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) regroupe 36 départements
- l'Union Réciprocitaires du Nord Est (URNE) regroupe 17 départements
- la réciprocité Savoie regroupe 2 départements

3 de ces clubs (EHGO, CHI, URNE) se sont également associés afin de créer un territoire de pêche qui s'étend sur 90 départements en 2019 (Figure 20). Les cartes interdépartementales, mineures, découvertes et hebdomadaires permettent de pêcher sur ce territoire sauf dans les secteurs des AAPPMA non réciprocitaires, à la condition que la carte de pêche ait été achetée dans une des AAPPMA réciprocitaires de ce territoire.

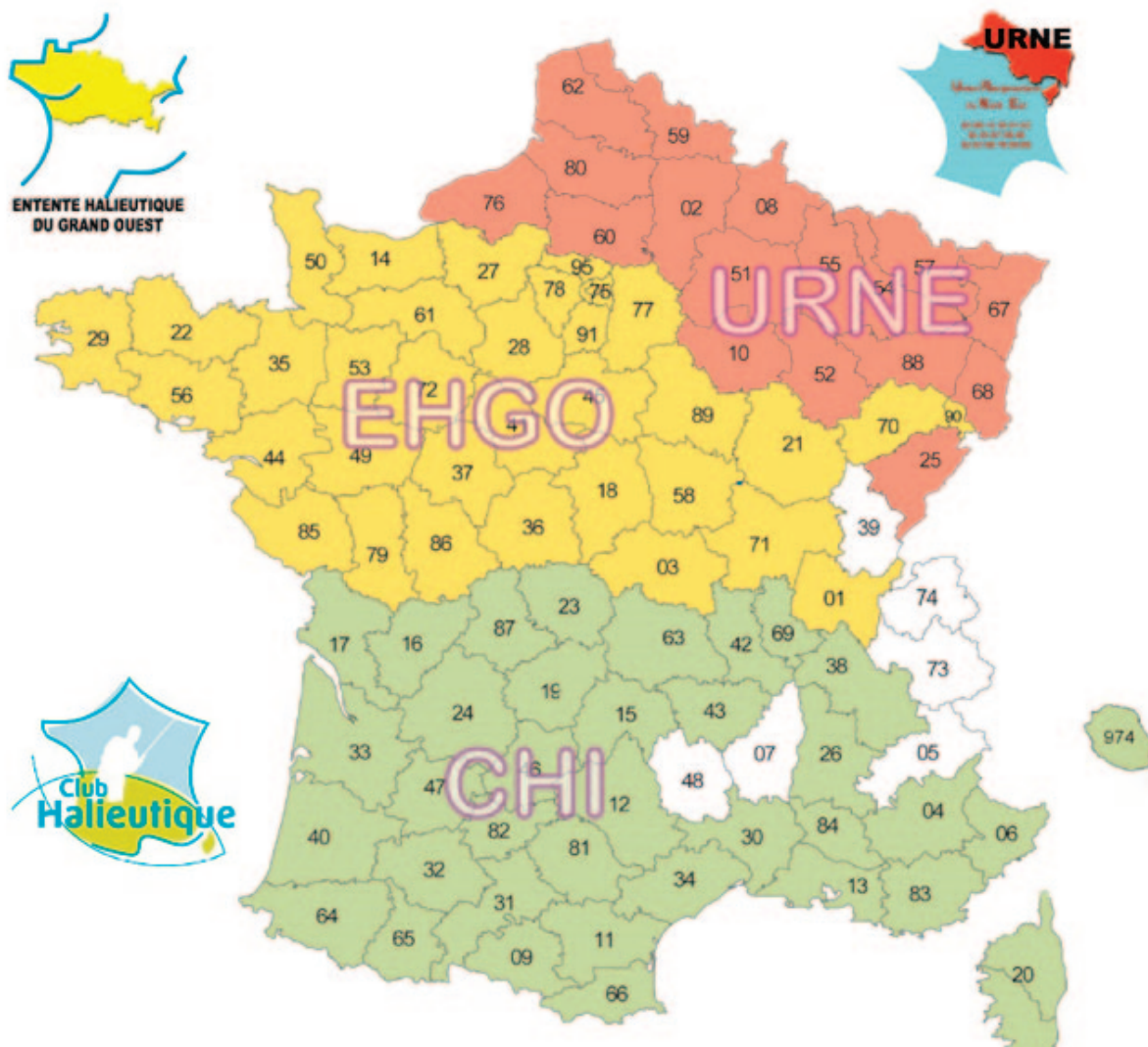


Figure 20 : Les clubs halieutiques réciprocitaires



1.4.3 Evolution des ventes de carte

Les données présentées dans le tableau suivant (Tableau 5) sont tirées des chiffres présentés lors des assemblées générales de la fédération de pêche du Gers de 1991 à 2019 :

Tableau 05 : Effectif de pêcheurs (sont pris en compte les pêcheurs prenant une carte de pêche annuelle personne majeure ou interdépartementale)

Année	Effectif	Variation (nombre)	Variation (%)
1990	11596		
1991	11741	145	1,25 %
1992	11130	-611	-5,2 %
1993	11130	0	0 %
1994	10942	-188	-1,69 %
1995	10268	-674	-6,16 %
1996	9687	-581	-5,66 %
1997	9269	-418	-4,32 %
1998	8936	-333	-3,59 %
1999	8886	-50	-0,56 %
2000	8355	-531	-5,98 %
2001	8281	-74	-0,89 %
2002	8079	-202	-2,44 %
2003	7982	-97	-1,2 %
2004	7225	-757	-9,48 %
2005	7016	-209	-2,89 %
2006	6564	-452	-6,44 %
2007	6524	-40	-0,61 %
2008	6196	-328	-5,03 %
2009	6202	6	0,1 %
2010	5913	-289	-4,66 %
2011	5858	-55	-0,93 %
2012	5644	-214	-3,65 %
2013	5379	-265	-4,7 %
2014	5154	-225	-4,18 %
2015	4922	-232	-4,5 %
2016	5078	156	3,17 %
2017	5005	-73	-1,44 %
2018	4689	-316	-6,31 %
Ecart entre 2018 et 1990		-6907	-59,56 %

Depuis le début des années 90, le nombre de cartes de pêche annuelles vendues dans le département ne cesse de décroître. Désormais, ce sont 60% de cartes en moins par rapport à 1990. Pourtant, de nombreux changements ont été réalisés. Les offres de cartes se sont multipliées et ont évolué mais cela ne change rien, la baisse continue. Cette baisse concerne la majorité des départements de France métropolitaine et la moyenne globale du nombre de pêcheur en France décroît également. Le problème n'est donc pas propre au département. Pourtant, si des actions sont développées nationalement pour tenter d'attirer de nouveaux pêcheurs (présence sur le tour de France notamment), l'effort au niveau départemental doit être fait pour attirer un nouveau public.



2 Le profil du pêcheur gersois

2.1 Le « non pêcheur »

Avant de parler du pêcheur, il paraît important de présenter le non pêcheur. En effet, il ne faut pas oublier que si les pêcheurs (réguliers ou non) étaient 7853 en 2018, le Gers était peuplé de 190 664 habitants lors du recensement de 2016. Le public non pêcheur est donc considérable puisqu'il représente près de 96% de la population ! La marge d'évolution est donc très importante et s'il est nécessaire de s'assurer de la fidélité des pêcheurs déjà acquis, il ne faut surtout pas négliger les non-pêcheurs si l'on souhaite augmenter la taille de ce socle.

A partir des données transmises lors de l'achat de la carte de pêche (prénom, civilité, date de naissance), il est possible de déterminer l'âge et le sexe des pêcheurs prenant une carte dans le Gers et donc de les comparer à la population gersoise afin de mieux connaître le profil du non-pêcheur.

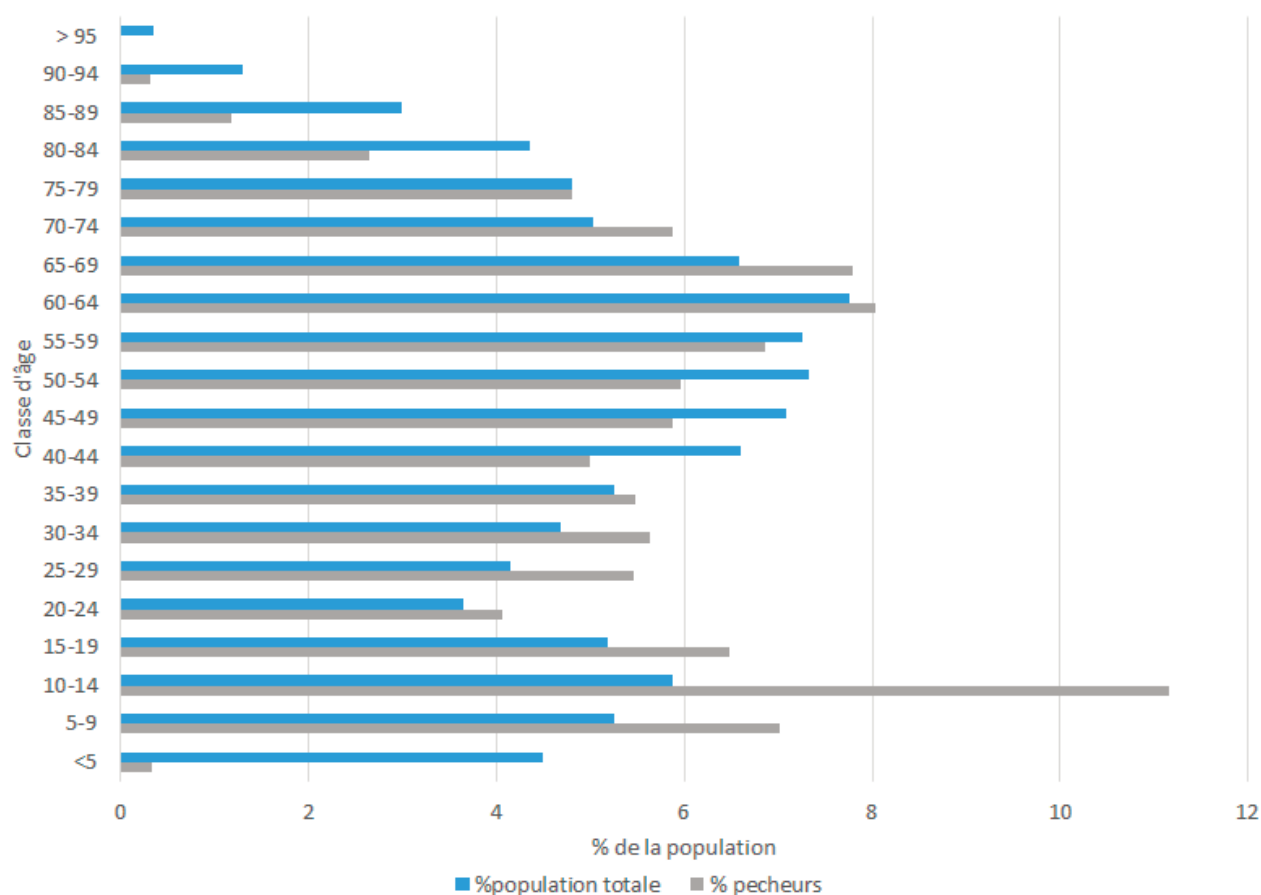


Figure 21 : Comparaison de la répartition des pêcheurs (gris) et de la population gersoise (bleu) en fonction de leur âge

La figure 21 montre que la pêche se pratique à tous les âges. Si les jeunes (de 5 à 39 ans) sont très bien représentés, de même que les jeunes retraités (de 60 à 75 ans), la classe active entre 40 et 59 ans ainsi que les populations âgées de plus de 75 ans pêchent moins.

Au vu de ce graphique, il semble nécessaire d'attirer la population active dans le monde de la pêche et de faire un effort envers les populations les plus âgées. Il paraît en revanche difficile d'accueillir les moins de 5 ans du fait de leur trop jeune âge.



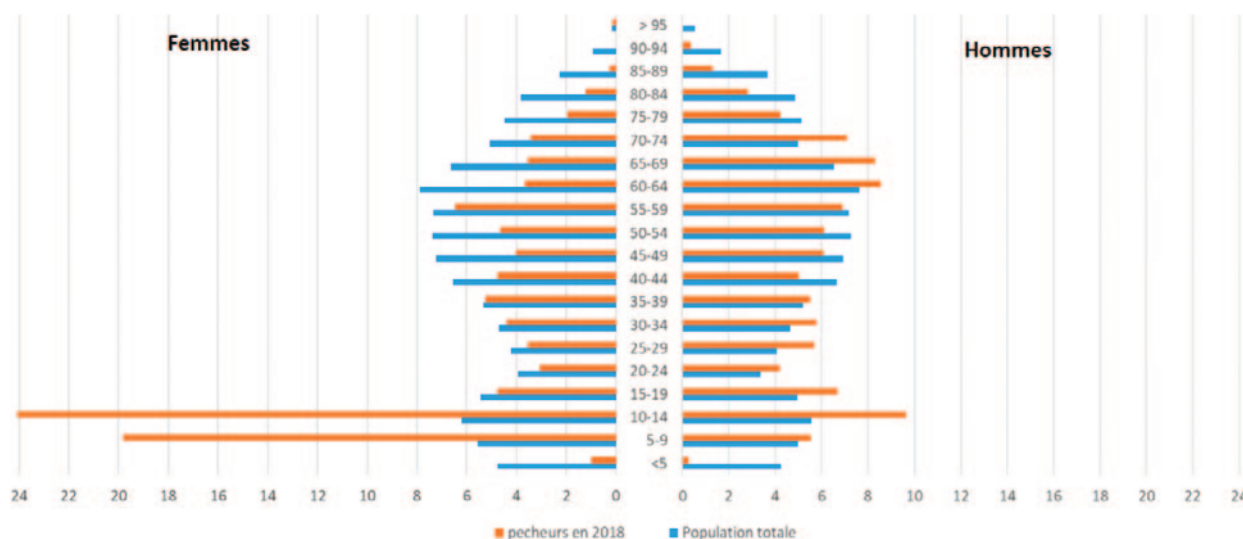


Figure 22 : Comparaison entre les pêcheurs (orange) répartis en classe d'âge et sexe et la population gersoise (bleu) également répartie en classe d'âge et sexe

Si la répartition par classe d'âge des pêcheurs masculins (figure 22) est plutôt équivalente aux résultats précédents, ce n'est pas le cas chez les femmes. Les jeunes femmes, de 5 à 15 ans sont nombreuses, tandis que les pêcheuses des autres classes d'âge le sont peu. Il semble donc nécessaire d'améliorer l'attrait de la pêche auprès des gersoises adultes.

Avec seulement 4,12% de pêcheurs dans le département, des actifs sous représentés et peu de femmes, il est possible d'attirer encore du monde. La question reste toujours : comment ?

Une des solutions est peut-être dans la forte présence des jeunes générations. Il serait intéressant, par exemple, de trouver un moyen pour que les jeunes soient moteurs dans leurs familles et les amènent à aller pêcher avec eux. Si la carte découverte femme a trouvé son public, elle ne semble désormais plus aussi efficace pour attirer de nouvelles pêcheuses mais permet certainement de conserver celles qui ne souhaitent pas dépenser plus.

2.2 Réalisation du sondage

2.2.1 Présentation

Afin de mieux connaître la population de pêcheurs du département, un sondage a été réalisé du 21 décembre 2018 et 28 février 2019. Ce questionnaire était proposé en version papier chez les principaux dépositaires et sur internet. Il est disponible dans sa version internet en annexe. Décliné en 4 parties, il nous a permis :

- d'établir le profil du pêcheur gersoïse en fonction de son âge, son sexe et ses habitudes de pêche,
- d'analyser ses relations vis-à-vis de son AAPPMA,
- d'étudier sa vision de l'action de la fédération de pêche,
- de connaître ses envies quant au devenir de la pêche dans le département.

2.2.2 Participation

Au total, 654 réponses ont été récoltées dont 52 au format papier. Comparé aux 4689 cartes de pêche annuelles vendues en 2018, cela représente 13,9% de la population de pêcheurs². Comme avec tout sondage, il est important de se questionner sur la représentativité des répondants. Au premier abord, en se fiant aux travaux de Bartlett (2001) et à Checkmarket, entreprise spécialisée dans le sondage, l'échantillon est repré-

² Les chiffres présentés ici sont ceux utilisés lors de l'assemblée générale de 2019. Ils prennent en compte les cartes « personne majeure » et les cartes interfédérales. Ramené au nombre total de cartes de pêche vendues en 2018, soit 7853, cela représente tout de même 8,3% de la population de pêcheurs. Ce chiffre n'est pas négligeable et suffit à rendre le questionnaire représentatif.



sentatif. En effet, pour une population de 4689 individus et une marge d'erreur de 5%, l'échantillon doit être au moins de 582 répondants³. Ici, en prenant en compte le nombre total de cartes vendues en 2018, soit 7853 et le nombre de répondant (654), la marge d'erreur est de 3,67%.

2.3 Profil du pêcheur

Photo 12 : Le pêcheur tel qu'imaginé par le grand public (dessin de Verzh (source : shutterstock.com))



2.3.1 Age

Pour rappel, les figures 21 et 22 ont très clairement montré la pyramide des âges du pêcheur gersois. La structure en feuille de chêne montre un bon recrutement chez les jeunes jusqu'à 14 ans, puis une cassure sur la classe active, entre 20-54 ans avec une baisse prononcée dès 15 ans. Le recrutement est de nouveau important à partir de 55 ans, puis régresse normalement, en suivant le vieillissement de la population. La cassure observée à partir de 20 ans est également présente à l'échelle de la population gersoise et reflète le départ des jeunes classes actives vers d'autres départements à la recherche d'emplois ou partant pour des études supérieures.

La répartition des répondants au sondage ne traduit pas la même configuration.

³ L'échantillon doit être de 612 répondants si l'on prend en compte la totalité des cartes vendues en 2018. Là encore, l'échantillonnage est suffisant.



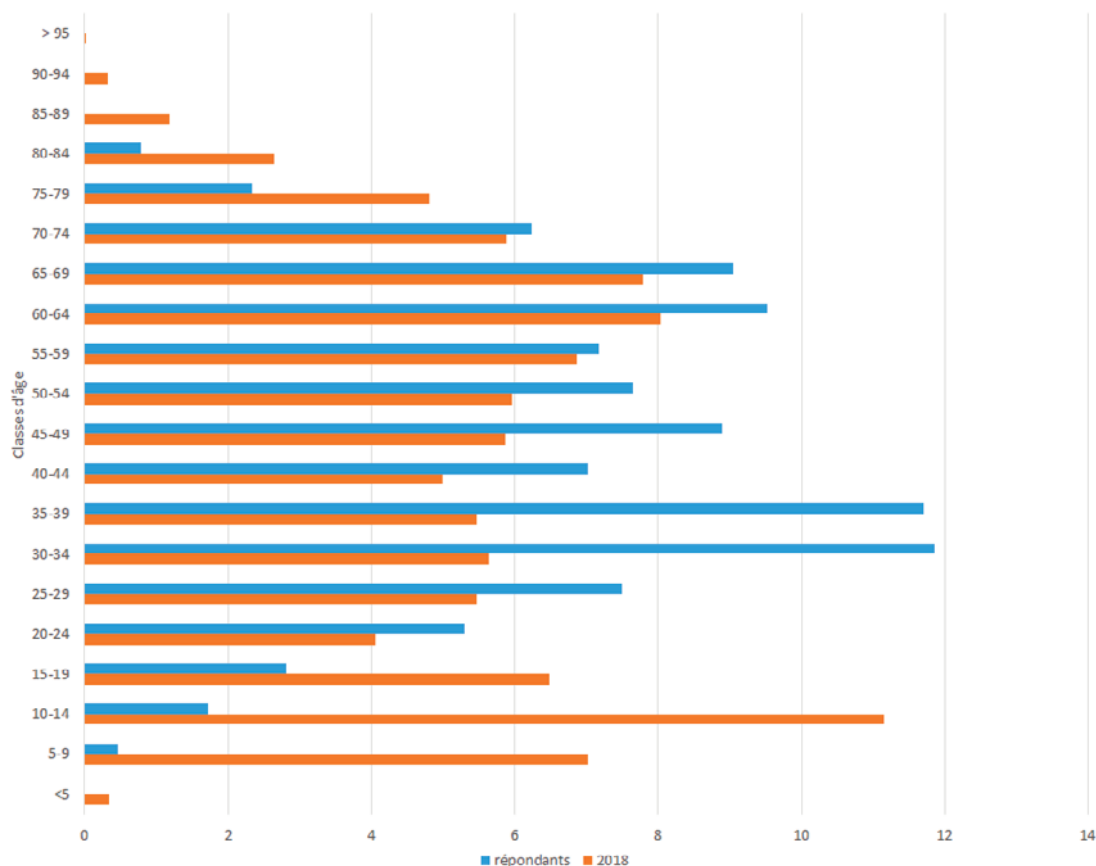


Figure 23 : Répartition en classe d'âge des répondants et comparaison avec la population de pêcheurs en 2018

Malgré une importante diffusion (principaux dépositaires, site internet et page Facebook de la fédération) et la possibilité de répondre par papier, la figure 23 montre que les pêcheurs les plus jeunes ont très peu répondu, de même que les plus âgés. A contrario, les pêcheurs de la classe active sont surreprésentés. L'usage d'internet ne suffit pas à expliquer ce phénomène et le faible taux de répondants à la version papier paraît plus traduire un désintérêt de certaines catégories de pêcheurs plutôt qu'un problème d'accès au questionnaire.

Le saviez-vous ? Comparaison avec la moyenne nationale

Tableau 06 : Répartition des pêcheurs par classe d'âge à l'échelle nationale et départementale

Classe d'âge	% à l'échelle nationale (en 2011)	% à l'échelle du département en 2018
< 15	4 %	20,4 %
15-24	11 %	8,6 %
25-34	17 %	11,1 %
35-44	16 %	10,5 %
45-55	17 %	11,8 %
55-64	19 %	14,9 %
> 65	16 %	22,6 %

Dans le département du Gers, les jeunes, de même que les retraités, sont surreprésentés. À contrario, les 15-64 ans sont moins représentés dans le département que dans le reste de la métropole.



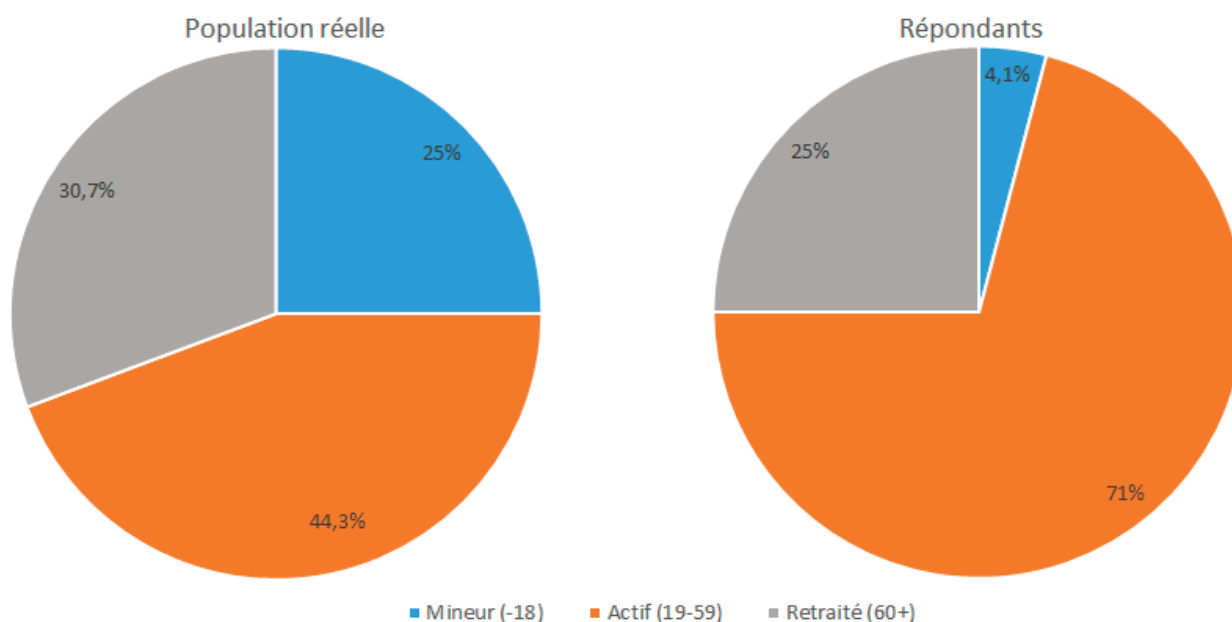


Figure 24 : Répartition par catégorie sociale des répondants et de la population de pêcheurs en 2018

Comme le montre la figure 24, les mineurs sont très peu représentés dans le sondage, contrairement à la classe active et aux retraités. Ces données permettent d'obtenir le tableau suivant :

Tableau 07 : Taux de marge d'erreur des réponses en fonction de l'âge des répondants (d'après le simulateur Checkmarket.com)

	Nombre de pêcheurs en 2018	Nombre de répondant	Marge d'erreur (%)
Mineur	1963	26	19,1 %
Actif	3481	455	4,28 %
Retraité	1778	160	7,39 %

Si la marge d'erreur est correcte pour les actifs et les retraités, elle est beaucoup trop élevée pour les mineurs. Aussi, dans les parties suivantes, les réponses des mineurs seront affichées à titre informatif, mais ne seront pas traitées.

Le saviez-vous ? La marge d'erreur

La marge d'erreur est une estimation de l'étendue que les résultats d'un sondage peuvent avoir si l'on recommence l'enquête. Pour faire simple, plus une marge d'erreur est élevée moins les résultats sont fiables.

Par exemple, si l'on dit, à partir des résultats du sondage, que les pêcheurs mineurs sont 50% à prendre du poisson à chaque lancer, on peut penser que la moitié de nos jeunes pêcheurs sont vraiment très bons. En réalité, cela revient à dire qu'entre 31% et 70% des mineurs parviennent à ce résultat. Les pêcheurs mineurs restent donc très bons, mais les résultats sont plus nuancés à 31% ou encore plus incroyables à 70%.



2.3.2 Sexe

Tableau 08 : Nombre de répondants et taux de marge d'erreur des réponses en fonction du sexe des répondants (d'après le simulateur Checkmarket.com)

	Nombre de pêcheurs en 2018	Nombre de répondant	Marge d'erreur (%)
Homme	7035	614	3,78 %
Femme	818	38	15,53 %

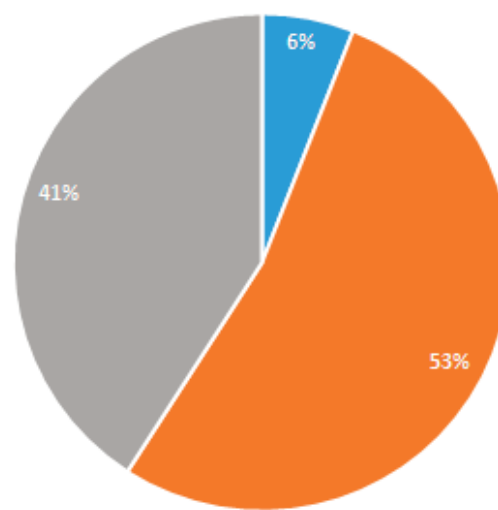
L'analyse des cartes de pêche vendues en 2018 montre que toutes cartes confondues, les femmes pêcheuses sont au nombre de 818 soit un peu plus de 10% des pêcheurs. Mais comme le montre la figure 22, quasiment 50% d'entre elles sont mineures. Aussi, si l'on ne prend en compte que la population adulte, les femmes ne représentent plus que 7% des pêcheurs (contre 20,7% si l'on ne considère que les mineurs).

Dans le sondage, sur les 652 répondants, seulement 38 sont des femmes et 3 d'entre elles ont 18 ans ou moins. Cela représente 6% de répondants féminins majeurs. Si la proportion est proche de celle observée, le nombre de femmes ayant répondu n'est pas suffisant et la marge d'erreur est donc trop importante (de l'ordre de 15%). Les résultats seront tout de même présentés à titre informatif mais ne seront pas traités. Chez les hommes, la marge d'erreur est bonne (3,78%).

2.3.3 Expérience

Tableau 09 : Pourcentage de pêcheurs débutants, amateurs et confirmés de manière générale et selon différentes catégories.

		Pêcheur débutant	Pêcheur amateur	Pêcheur confirmé
Résultats globaux		6 %	53,1 %	40,9 %
Par catégorie	Mineur	26,9 %	69,2 %	3,8 %
	Actif	6,2 %	49,5 %	44,4 %
	Retraité	2,5 %	60,6 %	36,9 %
	Un homme	5,2 %	52,6 %	42,2 %
	Une femme	18,4 %	63,2 %	18,4 %



■ Pêcheur débutant ■ Pêcheur amateur ■ Pêcheur confirmé

Figure 25 : Représentation des résultats globaux présentés dans le tableau 09



Les pêcheurs gersois sont plutôt modestes. 53% d'entre eux se considèrent en effet comme étant des pêcheurs amateurs (Figure 25). Les pêcheurs débutants sont peu nombreux, ce qui traduit une difficulté de recrutement de nouveaux pêcheurs. Cette problématique est intéressante et montre une fois de plus l'importance de trouver une solution pour attirer les non-pêcheurs dans le monde de la pêche.

Il est intéressant de noter que parmi les répondants, les femmes et les mineurs sont les catégories présentant le plus grand nombre de pêcheurs à se considérer comme débutant.

2.3.4 Territoire de pêche

Tableau 10 : Aire de pêche maximale des différentes catégories de pêcheurs (en pourcentage)

		Dans un rayon de 20 km autour de votre domicile	Dans un rayon de 50 km autour de votre domicile	Partout dans le département	Dans le Gers et un ou plusieurs départements limitrophes	Partout en France
Résultats globaux		16,4 %	15,9 %	5,2 %	43,3 %	19,1 %
Par classe	Mineur	19,2 %	26,9 %	11,5 %	30,8 %	11,5 %
	Actif	15,4 %	13 %	4,8 %	46,6 %	20,2 %
	Retraité	20 %	21,3 %	3,8 %	36,9 %	18,1 %
	Un homme	15,8 %	15,8 %	5,2 %	43,8 %	19,4 %
	Une femme	26,3 %	18,4 %	5,3 %	34,2 %	15,8 %

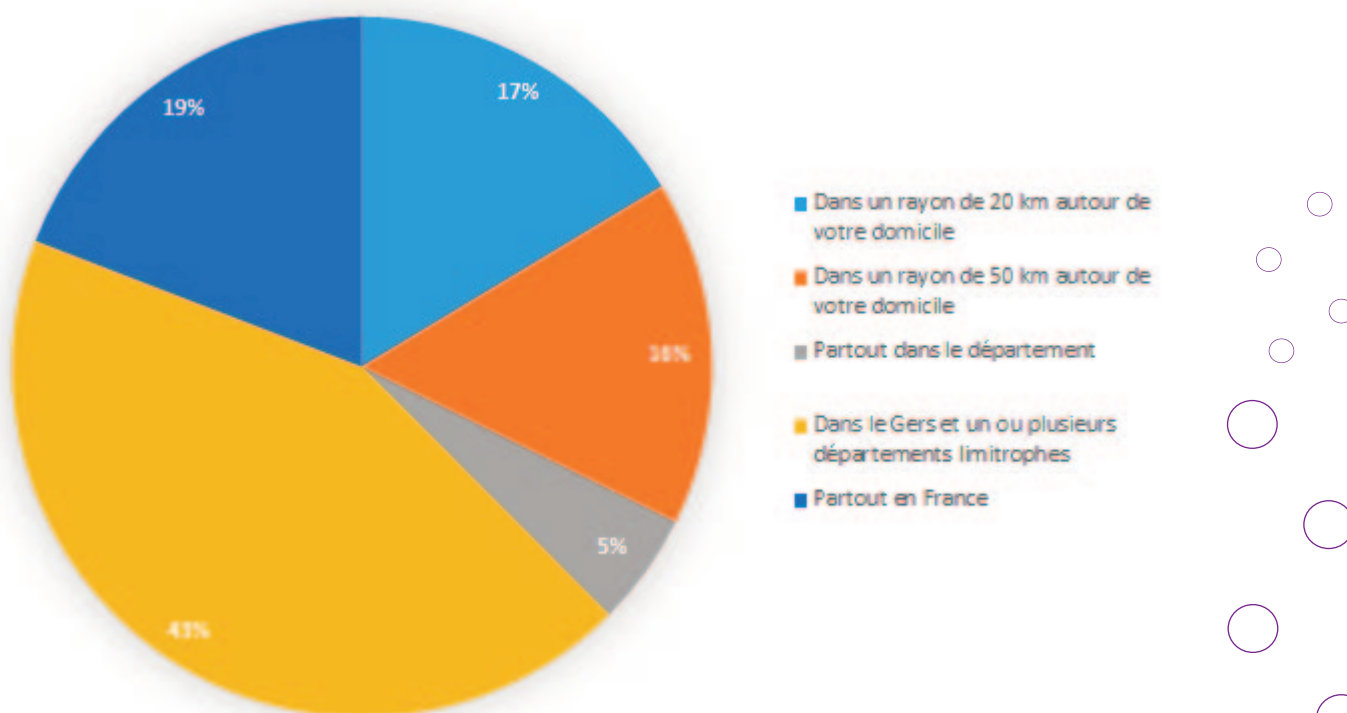


Figure 26 : Représentation des résultats globaux présentés dans le tableau 10

Très peu de pêcheurs pêchent uniquement dans le département (Figure 26). Soit leur territoire est plus restreint, soit il est plus important. Si 32% des pêcheurs pêchent à moins de 50km de chez eux, 67% d'entre eux se déplacent à travers le département et les départements limitrophes, 19% d'entre eux étant même prêt à pêcher à travers toute la France ! Cette observation est la même si l'on se concentre sur la classe d'âge active où seuls 29% des gens pêchent à moins de 50km de chez eux seulement. Les retraités se déplacent un peu moins (41% pêchent à moins de 50km), mais 53% d'entre eux quittent parfois le département pour aller pêcher ailleurs.



Le pêcheur gersois est donc plutôt mobile, il n'hésite pas à se déplacer vers les départements voisins pour assouvir sa passion. S'il se déplace, c'est certainement pour 2 raisons : les départements pyrénéens sont plus propices aux salmonidés que les cours d'eau gersois, et ceux des autres départements limitrophes sont plus larges, plus ouverts (à savoir les grands cours d'eau tels que la Garonne, le Tarn et le Lot).

En conclusion, s'il est important de maintenir la possibilité de pêcher toutes les espèces d'intérêt halieutique dans notre département pour accompagner 30% de nos pêcheurs, il ne faut pas oublier que la majorité d'entre eux préfère aller pêcher le poisson dans son milieu traditionnel.

2.3.5 Fréquence de pêche

Tableau 11 : Répartition des pêcheurs en fonction de leur fréquence de pêche (en pourcentages).

		1 à plusieurs fois par semaine	1 à plusieurs fois par mois	1 à plusieurs fois par trimestre	1 à plusieurs fois par an
Résultats globaux		30 %	45,6 %	12,6 %	11,8 %
Par classe	Mineur	19,2 %	50 %	7,7 %	23,1 %
	Actif	31 %	45,5 %	12,5 %	11 %
	Retraité	29,4 %	44,4 %	13,8 %	12,5 %
	Un homme	30,1 %	45,6 %	12,9 %	11,4 %
	Une femme	28,9 %	44,7 %	7,9 %	18,4 %

La majorité des pêcheurs pratique régulièrement, toute classe d'âge ou sexe confondu (Tableau 11). 75% des pêcheurs pêchent au moins 1 fois par mois. Les pêcheurs gersois sont donc très régulièrement présents au bord de l'eau et pas seulement lors d'évènements spéciaux tels que les concours et les ouvertures truite et carnassier.

2.3.6 Frais

Tableau 12 : Répartition des pêcheurs selon leurs dépenses moyennes annuelles

		De 0 à 100€	De 100€ à 300€	De 300€ à 600€	De 600€ à 1 000€	Plus de 1000 €
Résultats globaux		16,3 %	39,8 %	22,9 %	10,6 %	10,3 %
Par classe	Mineur	42,3 %	26,9 %	19,2 %	3,8 %	7,7 %
	Actif	14,3 %	35,8 %	24,4 %	13,2 %	12,3 %
	Retraité	18,4 %	53,2 %	19 %	4,4 %	5,1 %
	Un homme	14,5 %	40,2 %	23,5 %	10,7 %	10,6 %
	Une femme	44,7 %	31,6 %	13,2 %	7,9 %	2,6 %

80% des pêcheurs dépensent plus de 100€ par an pour la pêche, 20% plus de 600€ et 10%, plus de 1000€ (Tableau 12)

Même observation dans toutes les classes d'âge active. Les retraités sont un peu moins dépensiers certainement pour 4 raisons : ils ont moins de pouvoir d'achat, utilisent des méthodes de pêche moins coûteuses, sont déjà bien équipés et moins à la recherche de matériel dernier cri.

Toutefois, ces chiffres sont très probablement sous-estimés. En effet, à la question « Sur une année, combien dépensez-vous en moyenne pour la pêche ? », les premières réflexions portent sur l'achat de consommables (leurres, amorce, appât, hameçons...) et d'équipement (bateau, canne à pêche, moulinet, float-tube...). Mais certains achats sont oubliés. L'achat d'une carte de pêche annuelle coûte entre 30€ et 96€ en 2018. Ainsi,



une personne qui achète une carte de pêche interdépartementale à 96€ et qui dit avoir un budget de 100€ par an n'a plus que 4€ pour renouveler son stock de consommables, ce qui fait très peu. De même, pour aller pêcher, un véhicule est très souvent utilisé, ce qui implique des frais d'essence. Le pêcheur doit également se nourrir quand il part sur la journée et se loger quand il part sur plusieurs jours. Ce sont les dépenses catalytiques. Du fait de cette sous-estimation trop importante, il n'est pas possible de réaliser une évaluation de l'impact économique du pêcheur gersois.

Comme vu précédemment, la FNPF a publié en 2014 une étude qui porte sur « l'impact socio-économique de la pêche de loisir en eau douce en France ». Un des chiffres qui ressort de cette étude est 681. C'est ce que les pêcheurs dépensent par an en moyenne hors coût de la carte de pêche. En mettant en relation ce chiffre de 681€⁴ par an avec le nombre de cartes de pêche majeures vendues en 2018 (à savoir 6053), l'impact économique du pêcheur gersois serait de l'ordre de 4,125 milliards d'euros !

Le saviez-vous ? Le poids économique de la pêche de loisir en France (Figure 27)

Outre l'estimation de la dépense moyenne annuelle du pêcheur, l'objectif de cette étude est de mesurer l'impact économique de la pêche de loisir à l'échelle nationale. Comme présenté dans la figure suivante, cet impact est de l'ordre de 2 Milliards d'euros !

La pêche associative de loisir dépasse les 2 milliards d'euros (Mds€) d'impact économique.

L'impact économique de la pêche de loisir se décompose en millions d'euros (M€) :

- **Impact direct de 790 M€ ou 360 M€ de valeur ajouté (VA) :** 462 M€ de matériel de pêche, 162 M€ de nautisme, 82 M€ d'adhésions, 50 M€ d'aquaculture et pisciculture, 27 M€ d'abonnements et livres et 5 M€ de tourisme (guides de pêche) ;
- **Impact indirect, l'ensemble des fournisseurs des activités directes : 340 M€ dont 150 M€ de VA.** Le tertiaire (180 M€) et l'industrie (150 M€) sont, sans surprise, les principaux fournisseurs des activités directes de pêche ;
- **Impact induit, c'est-à-dire globalement l'impact lié à la dépense des salaires versés aux employés des activités directes et indirectes : 510 M€.**
- **Impact catalytique, c'est-à-dire l'activité économique liée aux dépenses entourant la pratique de la pêche sans faire partie de sa filière directe ou indirecte : 390 M€** dont 190 M€ d'hébergement et restauration et 200 M€ de transports.

Au total, l'impact économique total de la pêche de loisir en eau douce en 2011 est de 2 Mds€ dont 900 M€ de VA.

Sa filière directe représente une production de 800 M€, comparable au golf (1 Md € en 2006) par exemple. Les particularités de sa pratique en extérieur se traduisent par un impact catalytique particulièrement élevé : son poids économique total est ainsi presque égal à celui du tennis (2.1 Mds€ en 2012).

Pour mémoire, le PIB national est de 2 000 Mds€.

Figure 27 : L'impact économique de la pêche selon la FNPF

⁴ Ce chiffre est à prendre avec précaution. En effet, étant basé sur une étude datant de 2011, elle ne prend pas en compte l'évolution des prix du marché de la pêche.



2.3.7 Devenir des captures

Tableau 13 : Répartition des pêcheurs selon le devenir de leur pêche (en pourcentage)

		Je conserve la majorité de mes captures	Je le relâche mais parfois j'en conserve un	Je le relâche tout le temps
Résultats globaux		29,4 %	57,3 %	13,3 %
Par classe	Mineur	7,7 %	50 %	42,3 %
	Actif	11 %	55,9 %	33 %
	Retraité	20,8 %	62,3 %	17 %
	Un homme	12,7 %	58,1 %	29,3 %
Une femme	23,7 %	47,4 %	28,9 %	

Si la majorité des pêcheurs pratique une capture sélective (près de 60% des pêcheurs conservent quelques-unes de leurs proies mais pas toutes), l'information la plus intéressante ici (Tableau 13) est que l'on observe une nette évolution des mœurs. En effet, comme le montre la figure suivante, plus on s'intéresse à un groupe jeune, plus le no-kill est pratiqué (51% des 18-30 ans contre 17% des 60 et +). A contrario, si 20% des plus âgés tuent leurs captures, c'est seulement 5% des 18-30 ans qui font de même.

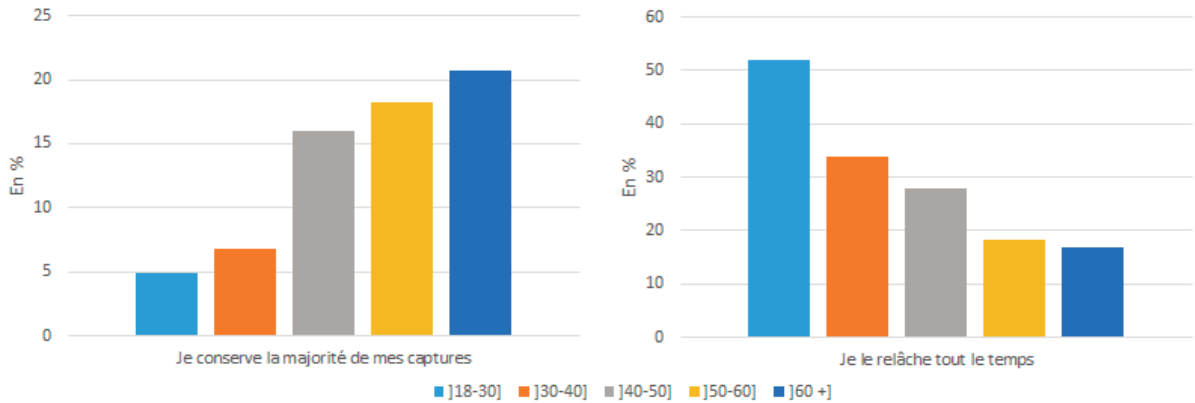


Figure 28 : Evolution des mœurs concernant le devenir des captures

Une évolution naturelle des pratiques de pêche vers une pratique plus raisonnée et moins meurtrière semble s'opérer (Figure 28).

Il est tout de même important de relativiser l'impact des pêcheurs les plus âgés : ils sont presque aussi nombreux à pratiquer le "tout-kill" que le "no-kill" et 60% d'entre eux relâchent la majorité de leurs proies.



Photo 13 : La petite Baïse à Ponsan Soubiran, unique parcours No-kill truite du département



2.3.8 La pêche en solitaire, entre amis et en famille

Selon l'avis général, la pratique de la pêche est surtout reconnue pour sa convivialité et se pratique souvent entre amis.

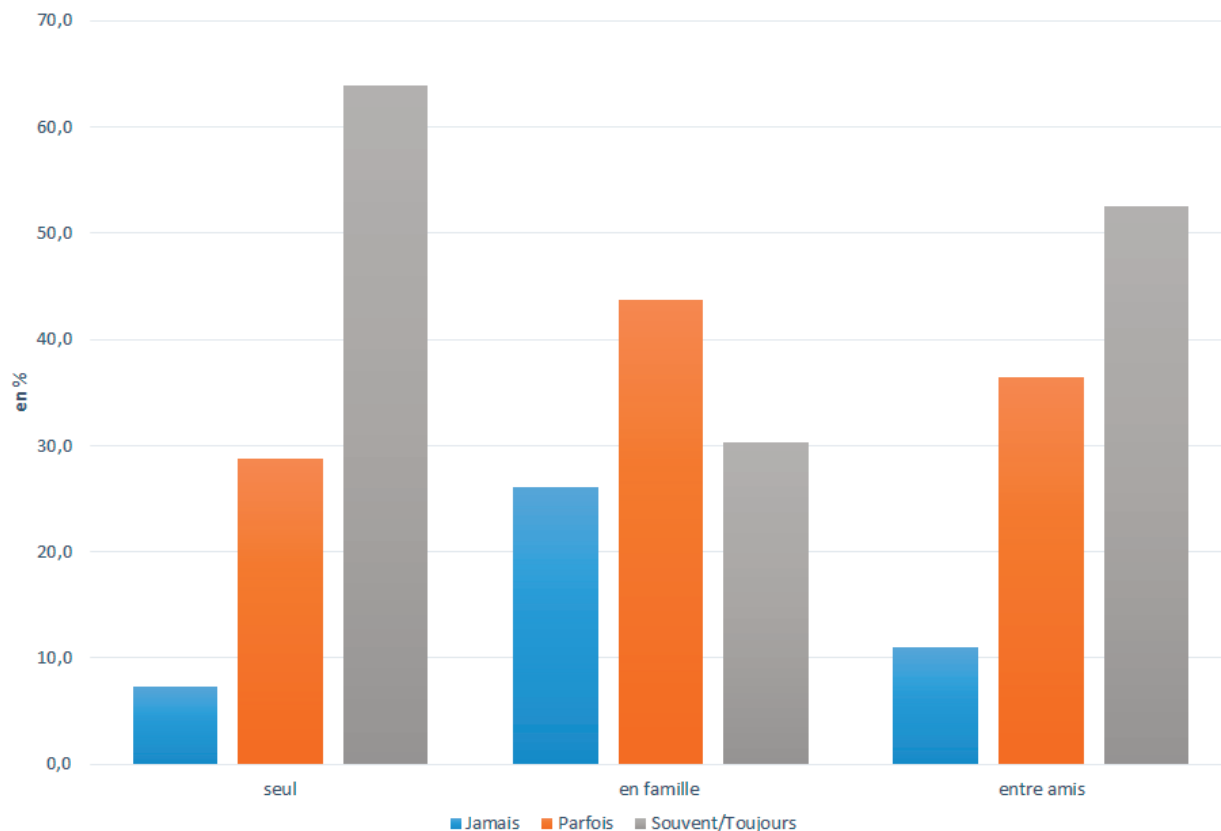


Figure 29 : Répartition des pêcheurs en fonction de leur habitude de pêche

Si la figure 29 ne contredit pas l'apriori précité, elle présente tout de même une tendance vers la pêche en solitaire. 64% des répondants pêchent souvent ou toujours⁵ en solitaire et 52% entre amis. Seulement 30% des gens pêchent souvent ou toujours en famille mais 43% partagent tout de même leur pêche en famille de manière irrégulière. Cette observation reflète l'intérêt d'attirer les familles au bord de l'eau.



Photo 14 : Seul, en famille ou entre amis, la pêche est plus qu'un sport (FNPF/Laurent Madelon)

⁵ Lors du traitement des réponses, il a été remarqué que souvent les répondants marquaient « toujours » sur plusieurs réponses de manière contradictoire (à cette question, certains pêcheurs pêchent « toujours » en solitaire, « toujours » en famille » et « toujours » entre amis. Il a donc été décidé de coupler les réponses « Souvent » et « Toujours ».



2.3.9 Site de pêche

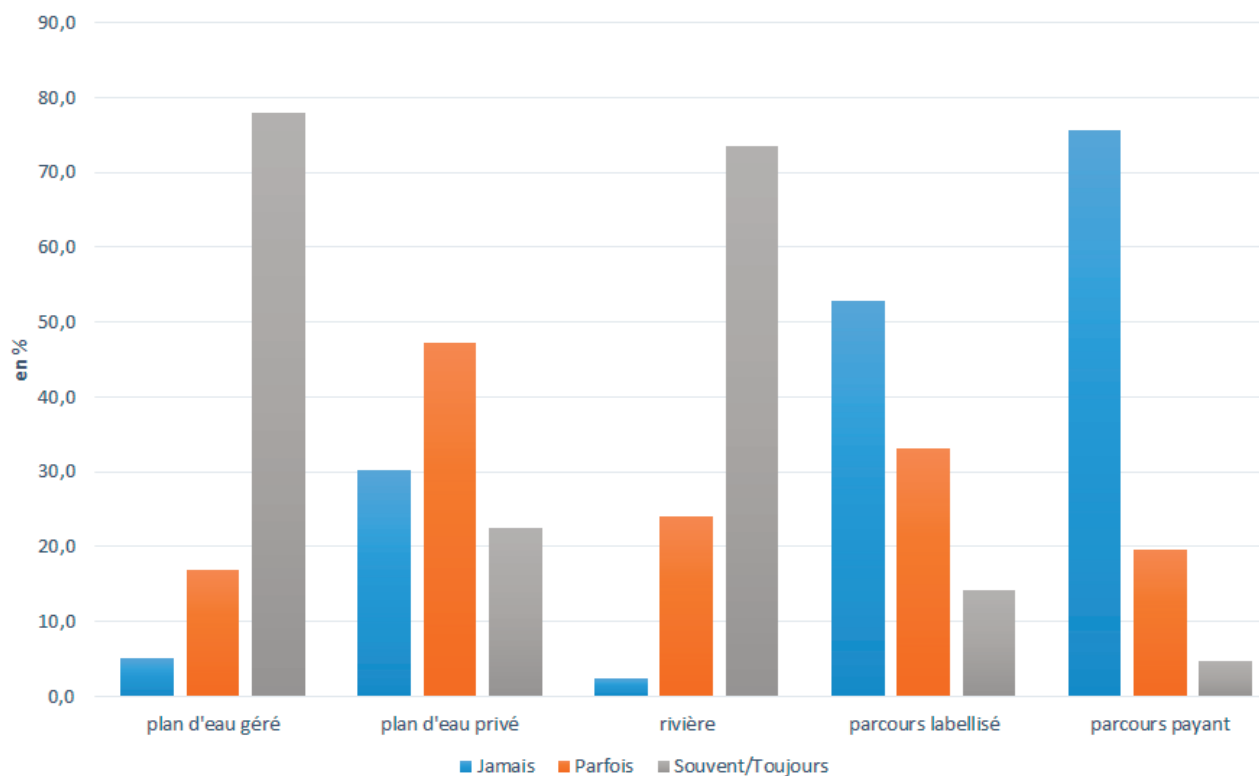


Figure 30 : Répartition des pêcheurs selon leurs sites de pêche

Ce graphique (Figure 30) montre plusieurs choses :

- les pêcheurs ont une préférence pour la pêche en rivière et en plan d'eau gérés par la fédération de pêche ou une AAPPMA. Cette donnée, plutôt rassurante, rappelle combien il est important de posséder et/ou d'obtenir les droits de pêche d'un grand nombre de lacs. Cette remarque est renforcée par le fait que 70% des pêcheurs pratiquent leur passion en plan d'eau privé au moins de temps en temps.
- 98% des pêcheurs disent pêcher en rivière alors que seulement 16% des pêcheurs contrôlé par les gardes-pêche le sont au bord d'un cours d'eau. Il semble donc qu'il y ait un manque de surveillance des pêcheurs en rivière. Cela est probablement dû à un manque d'effectif parmi les gardes-pêche et peut-être une méconnaissance des parcours de pêche en rivière pratiqués par les pescofis⁶.
- s'ils sont peu nombreux à les pratiquer régulièrement, les pêcheurs sont tout de même 24% à être prêt à payer pour pêcher sur un parcours spécifique.
- presque 53% d'entre eux disent ne jamais pêcher sur les parcours labellisés ! Ce chiffre pose la question de l'intérêt de continuer à créer des parcours labellisés et/ou spécifiques. L'intérêt reste pourtant là. D'une part, ce type de parcours permet d'attirer certaines catégories de pêcheur : occasionnel à la recherche d'un parcours facile à pratiquer ; ou plus spécialisé à la recherche de parcours typique correspondant à leur désir de pêche. D'autre part, certains types de parcours (label découverte, famille et passion) facilitent l'obtention de financement pour certains projets. Enfin, les partenaires locaux (mairies, hébergeurs) et les professionnels du tourisme, via leur implication dans la création de ce type de parcours, améliorent la visibilité de la pêche à différentes échelles (locale, régionale, nationale) et peuvent provoquer l'achat de cartes journalières ou hebdomadaires auprès des touristes.

⁶ Pescofi signifie pêcheur en occitan.



2.3.10 Relation avec l'AAPPMA

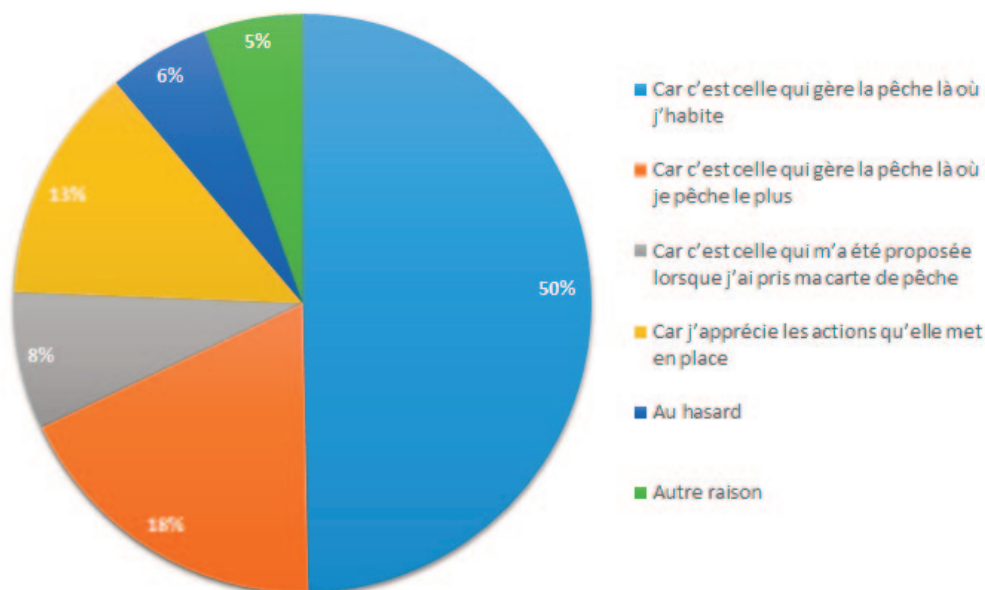


Figure 31 : Réponse, en pourcentage, à la question " Pour quelle raison avez-vous choisi votre AAPPMA?"

L'achat d'une carte de pêche implique l'adhésion à une AAPPMA. Dans le département du Gers, la politique locale, décidée par le conseil d'administration de la fédération de pêche, stipule que les dépositaires, quels qu'ils soient (trésorier de l'AAPPMA, office de tourisme, magasin d'articles de pêche...) sont obligés de vendre des cartes de pêche au bénéfice de l'AAPPMA sur laquelle ils sont installés. Le graphique ci-dessus (Figure 31), montre que bien que le taux de pêcheurs concerné par cette mesure est faible (8%), il n'est tout de même pas négligeable. 50% des gens prennent leur carte en fonction de leur domicile, 18% selon leur secteur de pêche préféré et 13% en fonction des actions de l'AAPPMA locale. Ces données sont intéressantes car elles montrent que même si une majorité des pêcheurs reste fidèle à son lieu d'habitation, il est possible, pour une AAPPMA, d'attirer des pêcheurs dans son territoire en menant des actions en faveur des pêcheurs ou en augmentant le territoire de pêche via l'acquisition de droits de pêche. Mais ce transfert de pêcheurs d'une AAPPMA à une autre n'est pas forcément un atout pour la vente de cartes de pêche dans le département et il reste donc surtout prioritaire d'attirer de nouveaux pêcheurs.

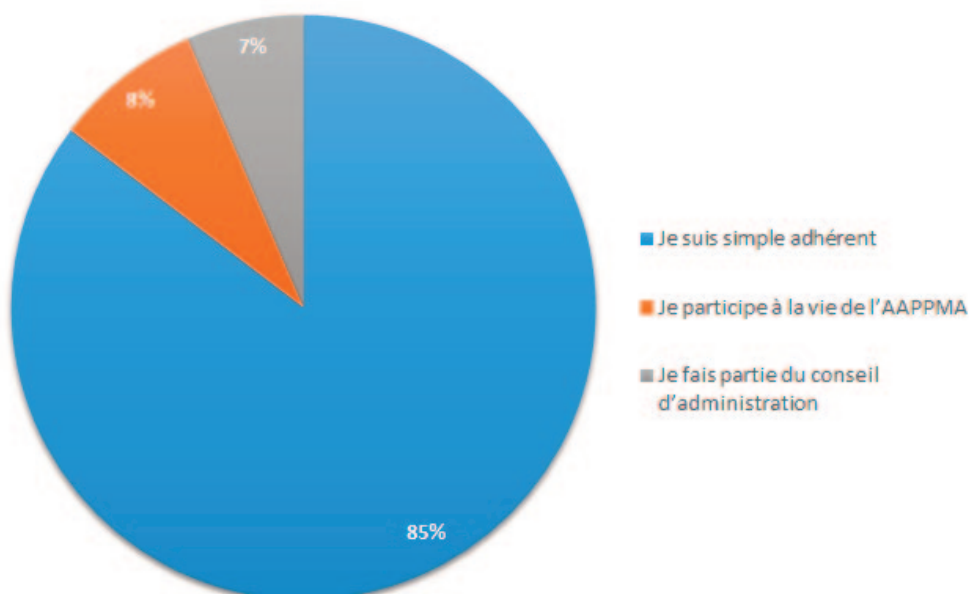


Figure 32 : Répartition des pêcheurs selon leur activité au sein de leur AAPPMA



Il est intéressant d'observer que dans une AAPPMA, la majorité des membres n'est pas du tout active et prend une carte de pêche uniquement pour aller pêcher, sans s'intéresser à la vie de l'association (Figure 32). Si ce constat est connu de tous les responsables d'AAPPMA, il paraît tout de même nécessaire de se questionner sur les causes du désintéressement des pêcheurs vis-à-vis des AAPPMA.

Tableau 14 : Avis des pêcheurs concernant les actions menées par les AAPPMA (en %)

	Oui	Pas assez	Non	Ne se prononce pas
Communication	54,5 %	22,1 %	8,2 %	15,3 %
Contrôles pêcheurs	38,6 %	26,7 %	15 %	19,6 %
Actions en faveur de la pêche (aménagement...)	49,3 %	25 %	7,4 %	18,3 %
Actions en faveur du milieu aquatique	46,9 %	23,5 %	10,2 %	19,3 %

Les avis concernant les actions des AAPPMA sont partagés. Si la moitié des pêcheurs est plutôt satisfaite des actions des associations (hormis en termes de contrôle où seul 39% sont satisfait), 25% des pêcheurs estiment que les AAPPMA n'en font pas assez et en moyenne, 10% des pêcheurs se disent non satisfait. Enfin, pour chaque point, entre 15 et 19% des répondants ne se prononcent pas. Au vu de ces résultats, il semble donc important que les AAPPMA soient encore plus actives pour remotiver les pêcheurs à participer.

Ainsi, à la question facultative « Que souhaiteriez-vous que votre AAPPMA mette en place dans les années à venir ? », les réponses ont été nombreuses et variées.

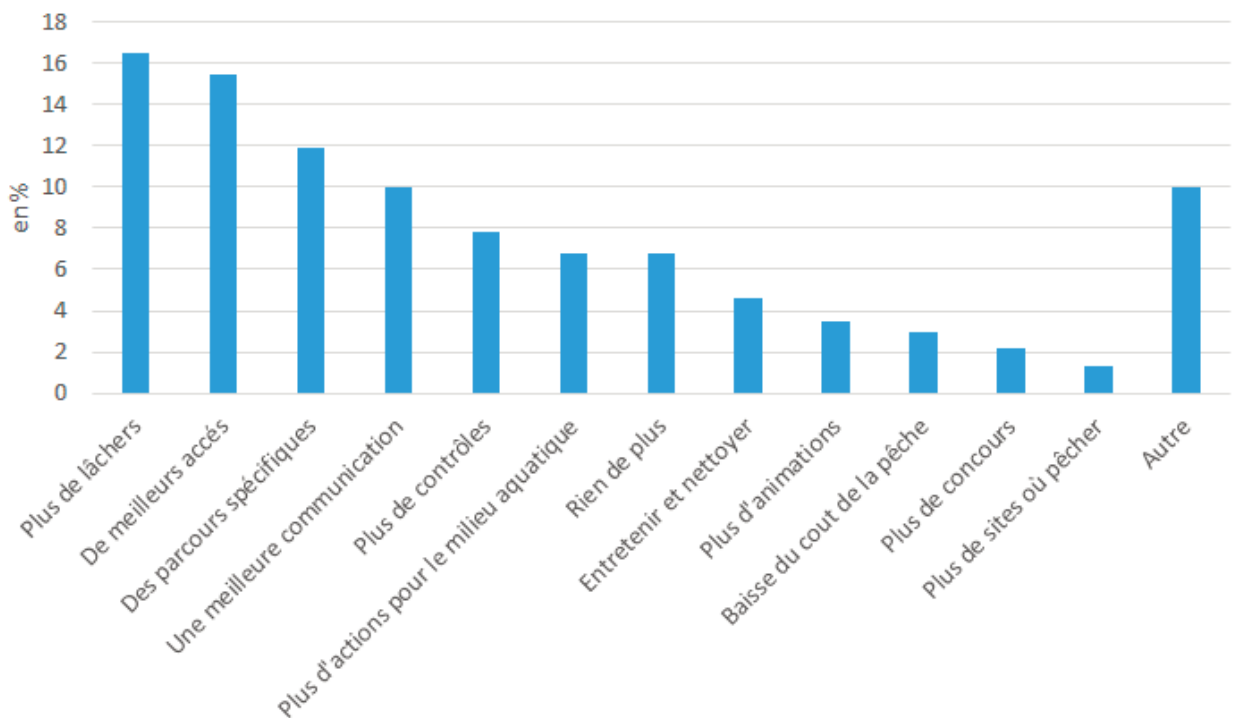


Figure 33 : Les demandes des pêcheurs aux AAPPMA



Comme le montre la figure 33, les pêcheurs veulent principalement plus de lâchers (16,5%), plus d'accès, des parcours spécifiques (surtout des No-kill). La mise en place de telles actions permettrait de satisfaire un maximum de pêcheurs et donc de consolider la base de pêcheurs fidèles. Une meilleure communication de la part des AAPPMA est également demandée par 10% des répondants. En effet, il est difficile de connaître les actions que mènent les associations de pêche locale en dehors de celles signalées dans le guide de pêche annuel de la fédération (à savoir quelques concours). Une meilleure communication donnerait certainement envie aux pêcheurs de s'intéresser un peu plus aux activités de l'AAPPMA et pourrait potentiellement attirer de nouveaux membres actifs. Actuellement, il est très compliqué pour un pêcheur peu investi de savoir ce que font les AAPPMA pour la pêche et le milieu aquatique.

De nombreuses autres actions sont demandées par les pêcheurs. Outre une augmentation des contrôles, notamment sur les rivières, ils réclament des actions de protection, d'aménagement ou de restauration du milieu aquatique, des opérations de nettoyage des berges mais aussi plus d'animations.

Le saviez-vous ? Les A.P.N ou Ateliers Pêche Nature

Créés pour faire découvrir la pêche au plus grand nombre et initier le public à différentes techniques de pêche, les A.P.N sont un maillon essentiel du réseau d'animation de la fédération. Essentiellement gérés par les bénévoles des AAPPMA, eux même guidés par l'animateur fédéral, les A.P.N sont au nombre de 8 en 2019. Ces A.P.N attirent essentiellement des jeunes, mais avec un peu plus de communication, il n'y a aucun doute sur leur capacité à attirer de nouveaux pêcheurs de tout âge.

2.3.11 Type de pêche

Au vu des résultats au questionnaire, toutes les pratiques de pêche connues sont pratiquées par les pêcheurs gersois. Toutefois, tous les pêcheurs n'utilisent pas toutes les techniques et tous ne recherchent pas les mêmes poissons. Il y a donc des disparités selon les techniques de pêche utilisées et les espèces recherchées.



Photo 15 : Le lac de Pessoulens, lac intéressant quelle que soit la technique de pêche utilisée



2.3.12 Techniques de pêche

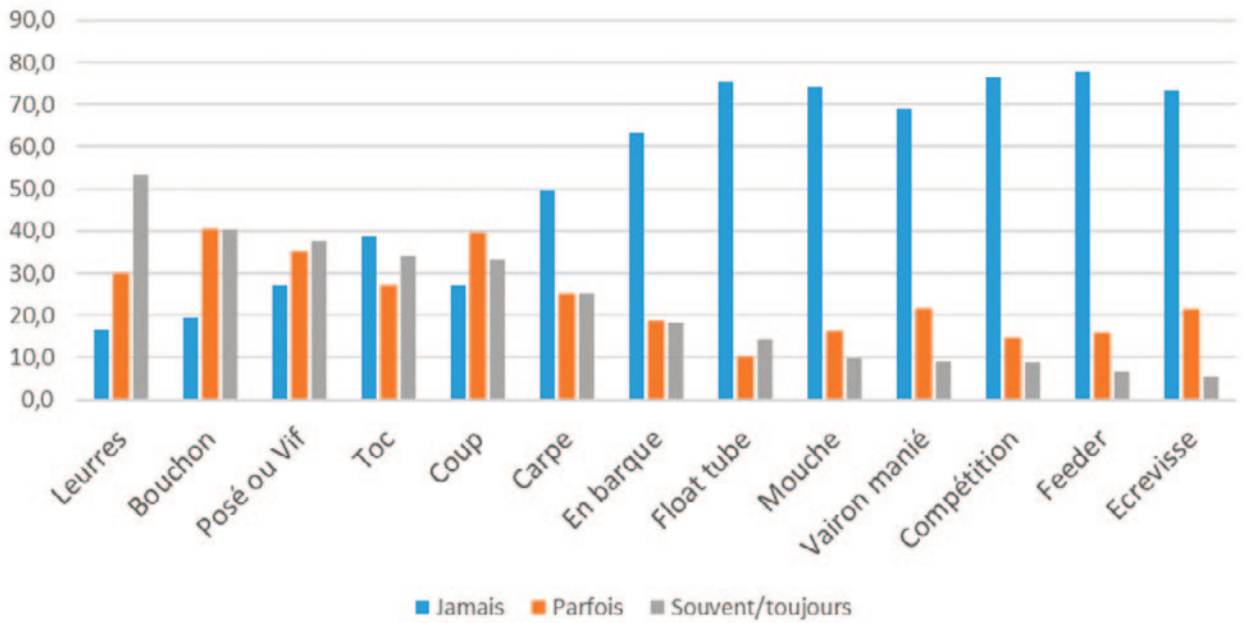


Figure 34 : Classement des techniques de pêches utilisées dans le département (les plus pratiquées étant à gauche du graphique)

L'analyse des techniques de pêche ne permet pas d'identifier les espèces piscicoles les plus recherchées (Figure 34). En effet, de nombreuses techniques ne sont pas spécifiques à un groupe de poisson (poisson blanc, carnassier, salmonidé...). Ainsi, nombreux sont les pêcheurs à traquer la truite au bouchon, quand d'autres pêchent l'ablette (*Alburnus alburnus*) et le chevesne (*Squalius cephalus*) à la mouche ou la carpe et le poisson blanc au feeder. L'analyse permet tout de même de montrer que les techniques de pêches les plus utilisées sont les techniques spécifiques au carnassier (leurre, vif), les techniques multi-espèces (bouchon, coup) et des pêches plus spécifiques (toc pour la truite, et carpe). Ce résultat est encore plus visuel si l'on compare ceux qui pratiquent une technique à ceux qui ne la pratiquent jamais (figure 35).

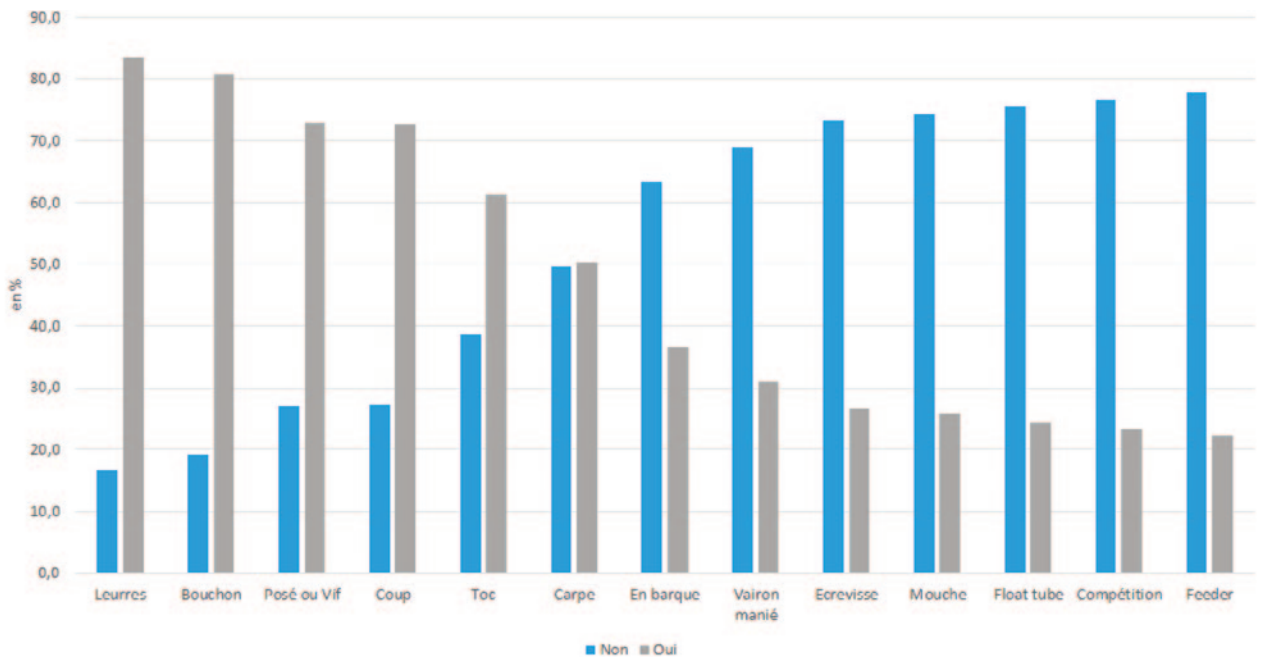


Figure 35 : Répartition des pêcheurs (%) selon s'ils utilisent ou non une technique de pêche.



Il est intéressant d'observer que 50% des pêcheurs ne pêchent jamais la carpe en utilisant une technique spécifique. Attention ! Cette observation ne signifie pas que 50% des pêcheurs ne pêchent pas la carpe. Celle-ci se pêchant aussi au coup, au bouchon et au feeder, le nombre de pêcheur à la carpe est certainement plus élevé que ne le laisse supposer cette figure comme cela sera présenté un peu plus loin.

2.3.12.1 Cas des concours et compétitions

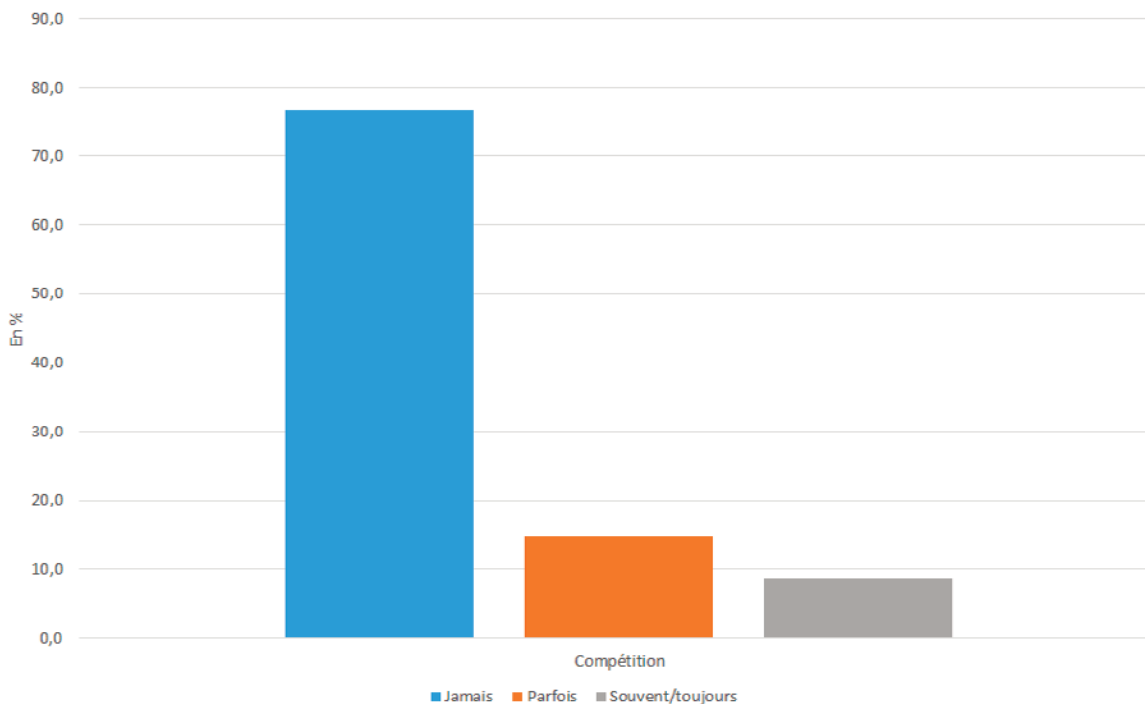


Figure 36 : Les pêcheurs et la compétition

Au vu du graphique précédent (Figure 36), les pêcheurs de concours représentent une minorité des pêcheurs. 8,7% d'entre eux disent en faire régulièrement et 14,7% de temps en temps, ce qui représente seulement 23,3% de la population de pêcheurs. Les concours et les compétitions sont pourtant nombreux dans le département. En 2019, 54 concours et autres enduros étaient notés dans le guide de pêche. Cette liste, non exhaustive, ne prenait pas en compte les concours organisés par le comité départemental de la FFPS. De même, certains concours gérés par les AAPPMA n'étaient pas signalés dans le fascicule.

Le saviez-vous ? Les concours dans le département.

La quasi-totalité des concours organisés dans le département ciblent le poisson blanc. Certains sont spécifiques à la carpe, à la truite, et un seul est dédié à la pêche au carnassier. La fédération de pêche elle-même n'organise que des concours visant le poisson blanc. Cette surreprésentation du poisson blanc au détriment de la carpe et du carnassier peut potentiellement expliquer le désintérêt des pêcheurs pour la compétition et les concours à l'échelle du département.



2.3.12.2 Cas de la pêche en embarcation

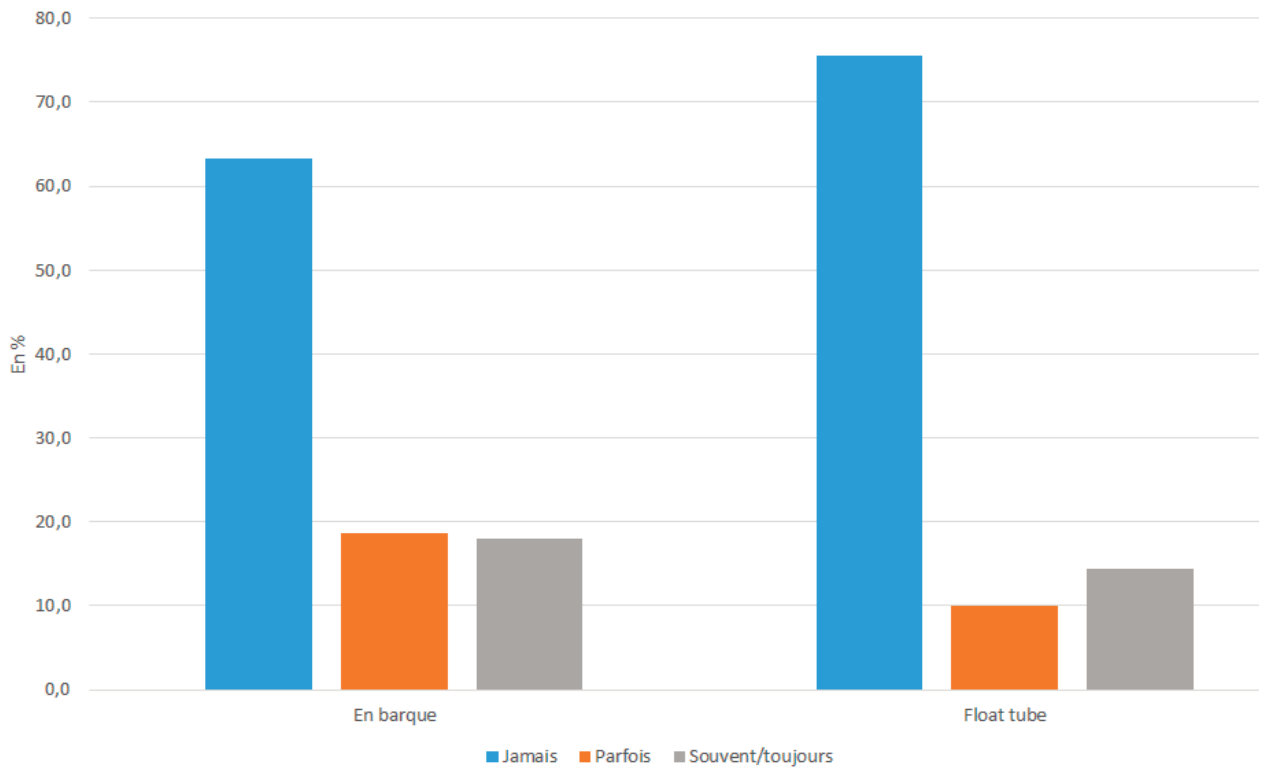


Figure 37 : La pêche en embarcation

Les pêches en barque et en float-tube sont peu pratiquées (Figure 37). Utilisées par respectivement 37 et 24,4% des pêcheurs, les embarcations sont pourtant un moyen de pêche très pratique, permettant l'accès à des zones non pêchables depuis le bord. Comme dit précédemment, cette pratique reste coûteuse et les parcours en bateau à moteur électrique sont peu nombreux dans le département. Toutefois, le float-tube est un produit plutôt récent dont le prix devient de plus en plus accessible, et il est fort probable que sa pratique se développe dans les années à venir.



Photo 16 : La pêche en float-tube, une pêche active



2.3.12.3 Cas de la pêche au feeder

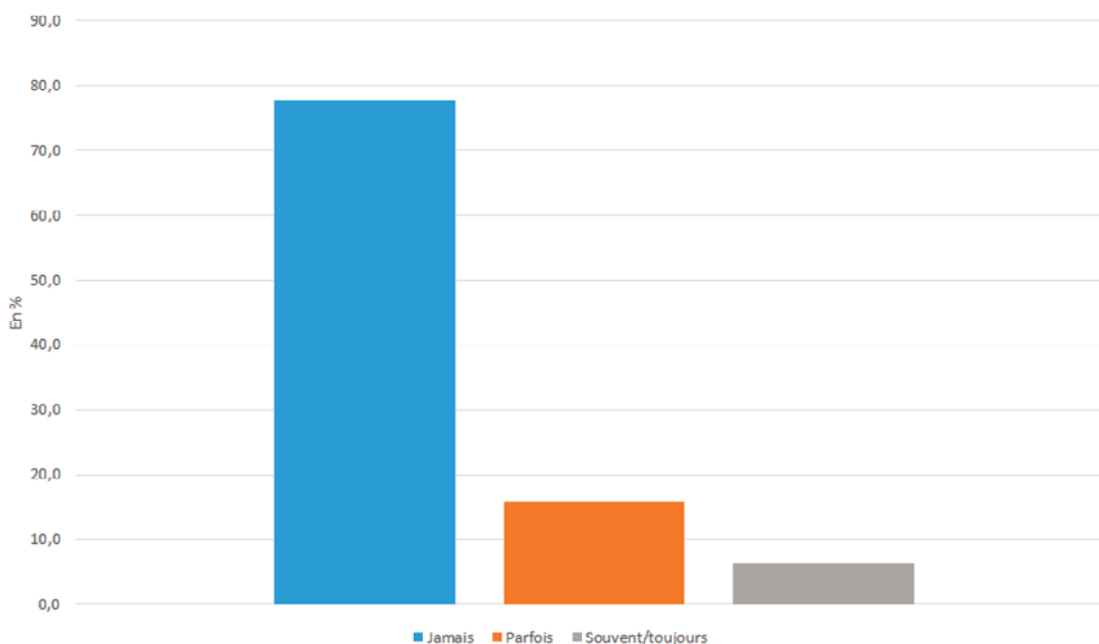


Figure 38 : Pratique de la pêche au feeder

La faible utilisation de cette pratique dans le département paraît surprenante (Figure 38). Permettant d’amorcer son coup de manière précise, adaptée à la pêche au poisson blanc et à la carpe de toute taille, cette technique est très intéressante et mériterait d’être plus utilisée par le pêcheur. Toutefois, il est possible que le nombre de pêcheurs utilisant cette technique soit sous-estimé. En effet, la pêche au Feeder est aussi appelée pêche au quiver. Il est possible que certains pêcheurs ayant répondu au questionnaire n’aient pas fait le rapprochement entre les deux termes.

2.3.12.4 Conclusion

Toutes les techniques de pêche sont pratiquées par les pêcheurs gersois. Si certaines ont moins d’adeptes que d’autres, aucune ne doit être négligée par la fédération pour ne pas perdre plus d’adhérents.

2.3.13 Poisson recherché

Comme vu précédemment, le carnassier, le poisson blanc, la truite et la carpe sont les groupes d’espèces les plus recherchés. Mais dans le détail, cela donne quoi ?



Photo 17 : Le brochet : un des poissons les plus recherchés dans le département (FNPF/Laurent Madelon)



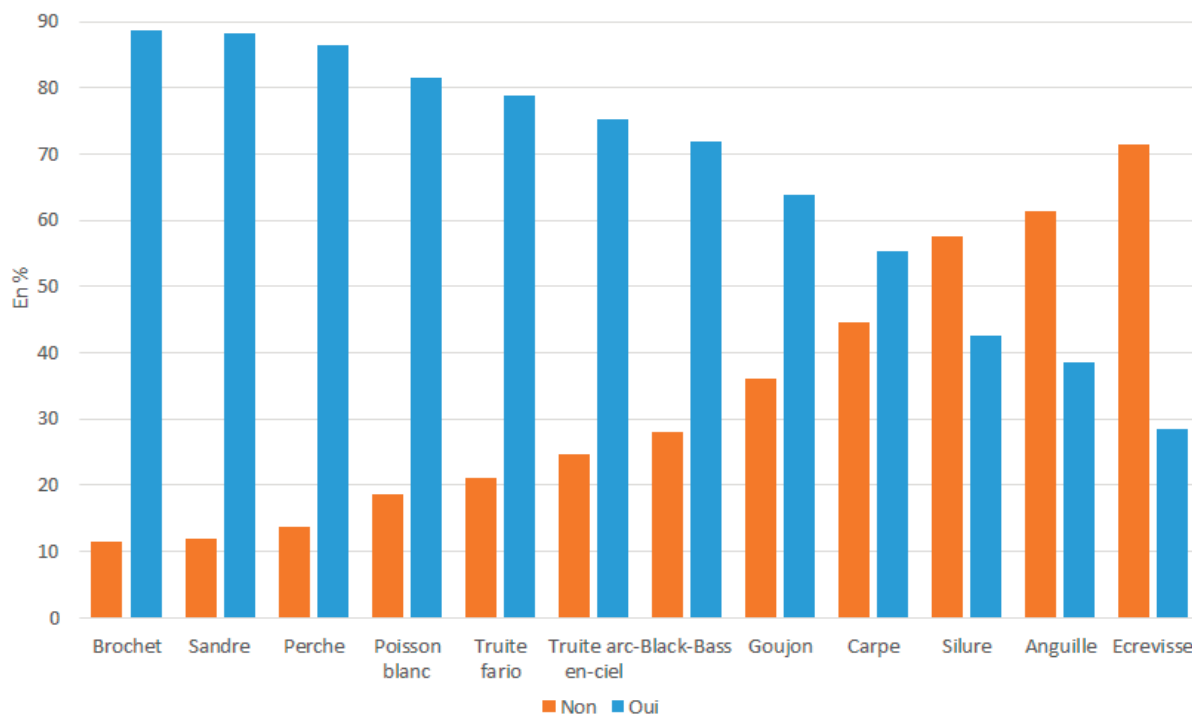


Figure 39 : Répartition des espèces en fonction de leur intérêt pour les pêcheurs (à gauche l'espèce la plus pêchées)

Même séparées les uns des autres, les carnassiers (à savoir le brochet, le sandre et la perche) sont les poissons les plus ciblés (Figure 39). Suivent les poissons blancs (le groupe n'a pas été séparé en espèces car il englobe de nombreuses espèces et car leur pêche est généralement multi-spécifique), la truite fario, la truite arc-en-ciel, le black-bass, le goujon (*Gobio gobio*) et la carpe. Toutes ces espèces sont pêchées par plus de la moitié des pêcheurs. Toutefois, certaines espèces sont pêchées plus régulièrement que d'autres. Ainsi, la carpe est pêchée plus fréquemment (55% des pêcheurs disent le pêcher souvent ou toujours) que le poisson blanc (42% des pêcheurs seulement). Viennent ensuite le silure, l'anguille et l'écrevisse, pêchés par moins de 50% des pêcheurs.

2.3.13.1 Cas des carnassiers

Comme montré précédemment, le black-bass est le carnassier le moins pêché du département. Cela semble difficile à expliquer. S'agit-il d'un désintérêt des pêcheurs pour cette espèce ou est-ce dû au fait qu'elle est peu répertoriée dans le département ? Il est difficile de donner une réponse.

Tableau 15 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche du carnassier (par espèce)

		Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Brochet	Global	11,6 %	33,9 %	33,2 %	21,4 %
	Mineur	4 %	24 %	52 %	20 %
	Actif	8,9 %	31,1 %	35,1 %	24,9 %
	Retraité	20,4 %	43,3 %	24,8 %	11,5 %
Sandre	Global	12 %	28,6 %	34,4 %	25 %
	Mineur	8 %	20 %	52 %	20 %
	Actif	12 %	25,7 %	34,8 %	27,5 %
	Retraité	12,7 %	38,2 %	30,6 %	18,5 %
Perche	Global	13,8 %	34,4 %	32,7 %	19 %
	Mineur	12 %	28 %	44 %	16 %
	Actif	12,6 %	32,6 %	32,8 %	22 %
	Retraité	17,5 %	40,9 %	30,5 %	11 %
Black-bass	Global	28,1 %	36,9 %	20,8 %	14,1 %
	Mineur	24 %	28 %	28 %	20 %
	Actif	22,4 %	36,8 %	23,5 %	17,3 %
	Retraité	45,8 %	38,6 %	11,8 %	3,9 %



Les retraités pêchent moins le carnassier que les actifs et ont une préférence pour le sandre, puis la perche et enfin le brochet (Tableau 15). Les actifs, eux, préfèrent le brochet puis le sandre et la perche. Le black-bass, déjà peu recherché par les actifs, l'est encore moins par les retraités. Il semble donc qu'en fonction de l'âge du pêcheur, les espèces cibles diffèrent. Une analyse des résultats avec un test de Chi² d'indépendance a été réalisé pour le vérifier. Les résultats sont présentés dans le tableau 16 :

Tableau 16 : Résultats du test du Chi² au seuil de risque de 5% avec pour hypothèse H0 : "la fréquence de pêche du poisson recherché ne dépend pas de la classe d'âge du pêcheur".

	Chi ² observé	Chi ² seuil	Hypothèse validée
Brochet	31,6	7,8	Dans chacun des tests le Chi ² observé est supérieur au Chi ² seuil. L'hypothèse retenue est alors H1 : La fréquence de pêche au carnassier, quelle que soit l'espèce étudiée dépend de la classe d'âge du pêcheur
Sandre	10,7	7,8	
Perche	11,6	7,8	
Black-bass	44,5	7,8	
Toute espèce	77,5	7,8	

Dans chacun des tests le Chi² observé est supérieur au Chi² seuil. L'hypothèse retenue est alors H1 : « la fréquence de pêche au carnassier, quelle que soit l'espèce étudiée dépend de la classe d'âge du pêcheur ». Il y a donc bien des préférences d'espèce en fonction de l'âge du pêcheur : un pêcheur âgé préférera chercher le sandre en priorité là où un pêcheur plus jeune optera plutôt pour le brochet.

Un autre test de Chi² a été réalisé avec l'hypothèse H0 suivante : « La pêche au carnassier n'est pas liée au territoire de pêche ». Là encore, l'hypothèse a été rejetée (Chi² observé 51,2 > Chi² seuil 21). Ainsi, un pêcheur plus mobile aura plus tendance à pêcher le carnassier qu'un pêcheur qui reste à proximité de chez lui (moins de 50km).

Le saviez-vous ? Le test de Chi²

Ce test statistique, créé par Karl Pearson, permet de contrôler l'indépendance de 2 variables et donc de savoir si des variables sont liées entre elles. Dans le cas présent, l'idée est de savoir si la pêche du brochet dépend de l'âge du pêcheur. Pour le savoir, une hypothèse est posée : "la fréquence de pêche du brochet ne dépend pas de la classe d'âge du pêcheur". Après une série de calculs, où l'on compare les effectifs observés aux effectifs théoriques, un indice est obtenu. On parle de Chi² observé. Il faut ensuite comparer cet indice au Chi² seuil qui est déterminé par le nombre de paramètres étudiés (ici (2-1)(4-1)) et la probabilité de fiabilité (ici 0,05, ce qui est la norme dans la plupart des études scientifiques) . Si le Chi² observé est inférieur au Chi² seuil, alors l'hypothèse est validée : la pêche au brochet ne dépend pas de l'âge du pêcheur, ce qui signifie que quel que soit l'âge du pêcheur, tout le monde le pêche autant. Ici, le Chi² observé est supérieur au Chi² théorique. L'hypothèse est donc rejetée, il y a bien une relation entre la fréquence de pêche du brochet et l'âge du pêcheur. Ici, le pêcheur actif pêche le brochet plus souvent que le pêcheur retraité.*

Ces données sont intéressantes. En effet, comme vu précédemment, le pêcheur actif est le moins présent sur le département. Or celui-ci est très mobile (65% pêchent dans d'autres départements). Une bonne communication de la part de la fédération, auprès des pêcheurs du sud-ouest, mettant en avant la présence d'importantes populations de brochet (avec des brochets trophées) dans le département et la facilité de la pratique grâce aux différents aménagements de la fédération (mises à l'eau, parcours "float-tube"...) pourrait permettre d'attirer des pêcheurs de la région dans le Gers, et à terme de vendre de nouvelles cartes de pêche dans le département. Si cela ne résoudra pas le problème de la perte de pêcheurs au niveau national et n'est donc pas une solution de long terme, cette idée permettrait potentiellement d'améliorer le score dans le département.



2.3.13.2 Cas des poissons blancs

Tableau 17 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche au poisson blanc

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Global	18,8 %	39,4 %	27,3 %	14,5 %
Mineur	19,2 %	30,8 %	38,5 %	11,5 %
Actif	22,2 %	42,2 %	24 %	11,6 %
Retraité	8,9 %	32,9 %	34,8 %	23,4 %
Un homme	18 %	40 %	27,8 %	14,2 %
Une femme	27,8 %	27,8 %	22,2 %	22,2 %

Au vu des résultats présentés dans le tableau 17, le poisson blanc est beaucoup pêché (81% des pêcheurs le recherchent), mais peu souvent. En effet, seulement 14% des pêcheurs disent le pêcher toujours (soit autant que pour le black-bass) contre 39% qui le pêchent occasionnellement.

Les retraités sont ceux qui pêchent le plus le poisson blanc en nombre et en fréquence. Cette observation est confirmée par un test de Chi². Contrairement aux carnassiers, pour lesquels les actifs ont une préférence, ici ce sont les retraités qui privilégient la pêche du poisson blanc. Les actifs restent toutefois nombreux, mais les pêchent moins régulièrement.

2.3.13.3 Cas des truites

Tableau 18 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la truite

		Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Truite Fario	Global	21,1 %	27 %	28,2 %	23,6 %
	Mineur	23,1 %	61,5 %	11,5 %	3,8 %
	Actif	22,1 %	24,7 %	28,5 %	24,7 %
	Retraité	18,4 %	27,2 %	30,4 %	24,1 %
Truite Arc-en-ciel	Global	24,7 %	35 %	24,7 %	15,7 %
	Mineur	30,8 %	42,3 %	19,2 %	7,7 %
	Actif	26,8 %	33,2 %	22,8 %	17,3 %
	Retraité	18,6 %	38,5 %	31,4 %	11,5 %
Toute espèce	Global	22,9 %	31 %	26,5 %	19,6 %
	Mineur	26,9 %	51,9 %	15,4 %	5,8 %
	Actif	24,4 %	29 %	25,6 %	21 %
	Retraité	18,5 %	32,8 %	30,9 %	17,8 %

Plus de 75% des pêcheurs gersois pêchent au moins de temps en temps la truite qu'elle soit fario ou arc-en-ciel (Tableau 18). Toutefois, tout le monde ne pêche pas ces 2 espèces de la même manière. Le test de Chi² montre qu'il n'y a pas de dépendance entre âge du pêcheur et fréquence de pêche de la truite fario. Concernant la truite arc-en-ciel, c'est différent, sa pêche dépend de l'âge du pêcheur. Ainsi, les actifs sont moins nombreux à pêcher la truite arc-en-ciel que les retraités.

Comme pour le carnassier, un autre test de Chi² a été réalisé avec comme hypothèse de départ : « La pêche à la truite n'est pas liée au territoire de pêche du pêcheur » (Tableau 19). Ce test montre qu'il y a un lien entre territoire de pêche et pêche de la truite fario, mais qu'il n'y en a pas concernant la pêche à la truite arc-en-ciel.



Tableau 19 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la truite et de leur aire de pêche

		Dans un rayon de 20 km autour de votre domicile	Dans un rayon de 50 km autour de votre domicile	Partout dans le département	Dans le Gers et un ou plusieurs départements	Partout en France
Truite Fario	Global	16,5 %	16 %	5,1 %	43,2 %	19,1 %
	Jamais	24,1 %	25,5 %	7,3 %	32,1 %	10,9 %
	Parfois	20 %	16,6 %	6,9 %	41,7 %	14,9 %
	Souvent	13,1 %	13,7 %	2,7 %	47,5 %	23 %
	Toujours	9,8 %	9,8 %	3,9 %	49,7 %	26,8 %

Ainsi, presque 50% des gens qui ne pêchent jamais la truite pratiquent à moins de 50km de chez eux. A contrario, plus de 75% des pêcheurs qui disent pêcher toujours la truite, assouissent leur passion dans les départements limitrophes ou dans toute la France.

La majorité des pêcheurs gersois de truite fario fait donc parti de ces voyageurs qui n’hésitent pas à parcourir des kilomètres pour aller pêcher son poisson dans son milieu naturel et qui est peu intéressé par la truite de lâcher qu’il peut trouver dans le département.

Le saviez-vous ? Les lâchers de truite

Dans le département, la truite est le poisson le plus lâché. Pas moins de 2,8 tonnes (dont 1,9 tonnes de fario) ont été lâché en 2019 par la fédération. Ceci représente une valeur de 19 500€ et ne prend en compte que les lâchers réalisés par la fédération départementale. Au vu des résultats ci-dessus, il paraît important de s’interroger sur l’intérêt de ces lâchers. En effet, il ne semble pas que la majorité des pêcheurs soit attirés par ce type de pêche. Cela se traduit également au bord de l’eau, où les pêcheurs de truites sont de moins en moins présents lors de l’ouverture au vu des relevés effectués par les gardes-pêche.

2.3.13.4 Cas de la carpe

Tableau 20 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à la carpe

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Global	44,7 %	27,4 %	12,9 %	15 %
Mineur	20 %	36 %	20 %	24 %
Actif	42,7 %	26,5 %	13,3 %	17,5 %
Retraite	57,2 %	27,6 %	9,2 %	5,9 %

Dans les chiffres, la pratique de la pêche à la carpe est très intéressante (Tableau 20). En effet, il n’est pas rare d’observer des carpistes au bord des lacs pourtant, près de la moitié des pêcheurs disent ne jamais pêcher la carpe. Les carpistes sont majoritairement des pêcheurs actifs, les retraités pratiquent cette pêche essentiellement de manière occasionnelle. Ces observations sont d’ailleurs confirmées par un test de Chi².

D’après le test de Chi², tout comme le pêcheur de truite Fario et de carnassier, le carpiste gersois est quelqu’un de mobile qui peut lui aussi parcourir des kilomètres à la recherche d’un site spécifique ou d’un poisson trophée. Les lacs intéressants et réputés pour la pêche à la carpe sont nombreux dans le département. Les lacs de Marciac et l’Uby sont d’ailleurs très réputés au-delà du département. Certains pêcheurs viennent même de l’étranger (notamment de l’Angleterre et des Pays-Bas) pour venir pêcher spécifiquement ces 2 lacs.



2.3.13.5 Cas du goujon

Tableau 21 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche au goujon

	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Global	36,2 %	39,3 %	16,4 %	8,2 %
Mineur	48 %	28 %	20 %	4 %
Actif	42,4 %	37,8 %	13,1 %	6,7 %
Retraité	17,5 %	45,5 %	25,3 %	11,7 %

La pêche du goujon reste encore très pratiquée dans le département mais principalement de manière occasionnelle (Tableau 21). Facile à prendre et bon à manger, le goujon est pêché par tout le monde comme le confirme le test de Chi². Mais contrairement à la carpe, la truite fario et aux carnassier, le Chi² montre que le pêcheur de goujon préfère pêcher à proximité de chez lui, et est donc peu mobile. Ces résultats restent très surprenants et ne reflètent pas les observations réalisées par les gardes-pêche. Les pêcheurs contrôlés en train de pêcher au goujon sont en effet très peu nombreux.

2.3.13.6 Cas du silure, de l'écrevisse, de l'anguille

Tableau 22 : Répartition des pêcheurs par âge en fonction de leur fréquence de pêche à l'écrevisse, à l'anguille et au silure

		Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
Ecrevisse	Global	71,5 %	21,3 %	5,2 %	2 %
	Mineur	72 %	20 %	8 %	0 %
	Actif	71,2 %	22,2 %	4,7 %	2 %
	Retraité	71,7 %	19,1 %	6,6 %	2,6 %
Anguille	Global	61,4 %	28,3 %	7,1 %	3,1 %
	Mineur	60 %	40 %	0 %	0 %
	Actif	61,1 %	27,8 %	7,6 %	3,6 %
	Retraité	62,1 %	28,1 %	7,2 %	2,6 %
Silure	Global	57,5 %	28,3 %	7,9 %	6,3 %
	Mineur	54,2 %	41,7 %	4,2 %	0 %
	Actif	52,4 %	30 %	9,3 %	8,2 %
	Retraité	73 %	21,1 %	4,6 %	1,3 %

Ces 3 espèces sont très peu recherchées par les pêcheurs gersois (Tableau 22). L'écrevisse intéresse moins de 30% des pêcheurs et seulement de manière occasionnelle. Pourtant, le département regorge de populations d'écrevisses importantes. Majoritairement exotiques, envahissantes, et de bonne qualité gustative, elles peuvent être pêchées toute l'année, sans limite de quantité et faire office d'un bon gueuleton en famille ou entre amis.

L'anguille n'intéresse que 40% des pêcheurs. Recherchée elle aussi de manière très occasionnelle, cette espèce est classée par l'UICN en danger critique d'extinction au niveau national, européen et mondial. Si cette espèce est menacée en partie par la pêche de loisir, celle-ci n'est pas la menace principale. Toutefois, il semble important de ne pas supporter cette pêche en attendant d'une amélioration des effectifs de la population.

Le silure quant à lui est un poisson très clivant. Considéré comme nuisible par une partie des pêcheurs et des associations environnementales, il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'études scientifiques qui viennent le confirmer. Dans le département, ce poisson est encore peu recherché, mais les lâchers sauvages sont nombreux et ce poisson risque d'être présent dans la majorité des lacs et cours d'eau gersois d'ici quelques années. A l'heure actuelle, 3 lacs sont réputés et présentent des poissons de grande taille (supérieure à 2



mètres). Il s'agit du lac de Saint-Cricq, du lac de Charros et du lac du Lizet. La Save est un cours d'eau où la présence de grands individus est également avérée.

2.3.13.7 Conclusion

Au vu des résultats précédents, plusieurs conclusions peuvent être établies :

- La pêche au carnassier attire des publics de tous les âges.
- La classe active priorise la pêche au brochet avant celle du sandre et de la perche.
- Les retraités privilégient le sandre au brochet.
- Le pêcheur au carnassier est plutôt mobile.
- Tout le monde pêche le poisson blanc, mais les retraités sont ceux qui le pêchent en majorité.
- Le pêcheur gersois aime taquiner la truite.
- Les pêcheurs mobiles privilégient la truite fario.
- La truite arc-en-ciel est plus pêchée par les retraités que par les pêcheurs de la classe active.
- Les retraités pêchent moins la carpe que les plus jeunes.
- Le carpite n'hésite pas à aller pêcher dans d'autres départements.
- Le goujon est pêché à tout âge mais reste peu recherché.
- Les pêcheurs de goujon sont peu mobiles.
- Le silure, l'anguille et l'écrevisse sont très peu recherchés par le pêcheur gersois.

Si comme vu précédemment, 50% des pêcheurs prennent la carte de pêche là où ils habitent et ne sont donc pas prêts de la prendre dans un autre secteur, 31% des pêcheurs pourraient changer de carte de pêche selon certains critères. En effet, 18% des pêcheurs prennent leur carte là où ils pêchent le plus. Si des pêcheurs extra-départementaux viennent à pratiquer plus régulièrement dans le Gers, une partie d'entre eux prendra potentiellement sa carte dans le département. De même, 13% disent prendre leur carte en fonction des actions des AAPPMA. Il est donc probable que si la fédération mène des actions en faveur de leur activité de pêche et les en informe ceux-ci prendront leur carte dans le département. A contrario, si la fédération se montre moins efficace que les fédérations voisines, il est possible que certains pêcheurs gersois prennent leurs futures cartes dans un autre département. Ces possibilités sont renforcées par le fait qu'avec la carte interdépartementale, ils auront la possibilité de continuer à pêcher dans leur département d'origine.

2.4 Attentes des pêcheurs

Dans le sondage, il a été proposé aux pêcheurs plusieurs listes d'actions que la fédération pourrait mettre en place dans les années à venir afin de mieux répondre à leurs attentes. Les actions concernaient :

- Les aménagements : que ce soit les accès, la création de postes handicapés ou de mises à l'eau, 13 aménagements étaient proposés.
- Les parcours : no-kill, enfant, famille, 11 types de parcours étaient proposés
- La communication : présence lors d'évènements, amélioration du site internet, 9 actions étaient proposées.
- Les déversements : brochet, carpe, truite, 9 espèces étaient proposées.

Pour chaque question, le pêcheur pouvait dire s'il était « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord », « pas du tout d'accord » ou s'il ne savait pas. A partir des différentes réponses, un score a été attribué à chaque action à partir du barème présenté dans le tableau 23 :

Tableau 23 : Présentation du protocole de création du score de chaque réponse étudiée

Réponse	Nombre de points
« tout à fait d'accord »	2
« plutôt d'accord »	1
« plutôt pas d'accord »	-1
« pas du tout d'accord »	-2
« ne sais pas »	0



Ainsi, une réponse qui aurait obtenu 10 « tout à fait d'accord », 5 « plutôt d'accord », 2 « plutôt pas d'accord », 3 « pas du tout d'accord » et 11 « ne sais pas » obtiendrait un score de 20. Cette méthode permet de prendre en compte toutes les réponses sans être bloqué par les réponses « ne sais pas ».

2.4.1 En terme d'aménagement

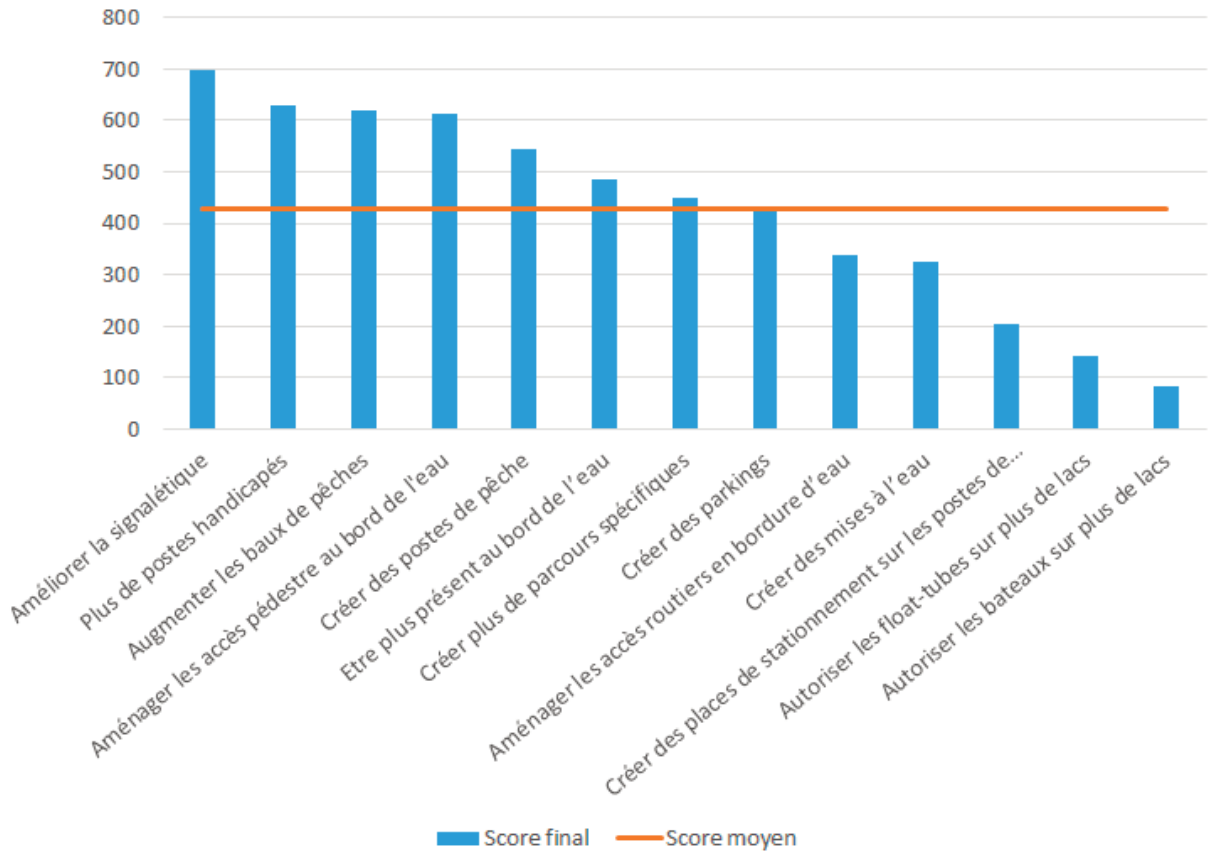


Figure 40 : Score obtenu par chaque aménagement proposé, et comparaison au score moyen

Pour les pêcheurs, il est important d'améliorer la signalétique (Figure 40). En effet, si les points GPS des lacs ouverts à la pêche sont disponibles sur le fascicule de pêche, en bord de route, les panneaux sont rarement présents et il est parfois difficile de trouver certains lacs pour un pêcheur qui n'est pas du coin.

Viennent ensuite, avec des scores supérieurs à 600 points :

- la création de postes handicapés : avec 21 postes aménagés sur le département et 3 en projet de création, l'accès aux sites de pêche est faible pour les pêcheurs handicapés. Pourtant, au vu de la faible exploitation de ces postes, cette demande peut paraître étonnante mais il semble important de se pencher sur la réalisation de nouveaux postes labellisés ou simplement aménagés. En effet, ces postes restent libres d'accès à tout le public pêcheur.

- l'augmentation de baux de pêche : cette demande traduit le besoin des pêcheurs d'explorer de nouveaux sites à la recherche de poissons jamais (ou presque) pêchés. Dans le département, les baux de pêche devraient rapidement augmenter au niveau des rivières. En effet, une convention a été signée entre la DDT et la fédération pour que dans tous les sites concernés par des déclarations d'intérêt général (ou DIG), les droits de pêche deviennent propriété de la fédération pour une durée de 5 ans. Les syndicats de rivière dans le cadre de leurs travaux réalisent des DIG sur une grande partie des cours d'eau dont ils ont la gestion. Les droits de pêche possédés par la fédération de pêche en rivière vont donc augmenter de manière importante pour les années à venir. De plus, certaines AAPPMA possèdent des accords tacites avec certains propriétaires de lacs ou ont des conventions leur rétrocédant directement les droits de pêche sans le partager avec la fédération de pêche. Ces actions sont parfaitement légales. Mais si les AAPPMA acceptaient de rétrocéder



leurs droits de pêche à la fédération, un plus grand nombre de pêcheurs pourraient y accéder.

- l'aménagement d'accès pédestre au bord de l'eau. Quoi de plus frustrant que de ne pas pouvoir accéder à un spot de pêche qui semble pourtant être le plus poissonneux du secteur ? Le pêcheur aime avoir accès aux endroits où il veut pêcher. S'il reste malgré tout intéressant de conserver des endroits inaccessibles à pied, que ce soit pour la tranquillité du poisson et des autres espèces animales, il est vrai que l'accès aux berges de nombreuses rivières gersoises est souvent très compliqué, voire impossible. Fruit d'un manque d'entretien de la part des propriétaires pour diverses raisons, il serait effectivement intéressant d'améliorer l'accès pédestre aux principaux cours d'eau du département.

Une autre action fortement réclamée par les pêcheurs et qui rejoint la précédente est la création de postes de pêche. Là encore, les rivières sont très difficiles à pêcher en raison notamment des berges très abruptes et de la ripisylve très encombrée. Le rôle de celle-ci est important pour le maintien des berges et elle doit être conservée. Si une coupe à blanc de la ripisylve n'est donc pas envisageable pour l'intérêt de tous, il reste toutefois possible de créer des accès au bord de l'eau et de créer des postes de pêche en accord avec les propriétaires des berges et les syndicats en gestion des sites.

Enfin, 3 autres actions proposées atteignent un score supérieur à la moyenne (428 points) :

- une plus forte présence de la fédération et des acteurs de la pêche au bord de l'eau, notamment via la réalisation d'animations par exemple. Très intéressante, cette demande traduit le désir des pêcheurs de découvrir ou mieux appréhender le milieu aquatique et le monde de la pêche. Toutefois lors des dernières animations grand public proposées par la fédération, personne n'est venu. Au vu de ce résultat, il paraît donc important de retravailler les offres d'animation de la fédération pour le grand public, et d'améliorer la communication autour de ces actions.

- la création de parcours spécifiques. Cette action sera abordée de manière plus précise dans le point suivant.

- la création de parkings. Si la plupart des lacs où la fédération détient les droits de pêche possède des parkings à proximité des plans d'eau, ce n'est pas le cas sur les cours d'eau. La création de parkings, au même titre que l'aménagement de postes de pêche et d'accès pédestres, permettrait donc d'augmenter le nombre de pêcheurs au bord des rivières.

Les 5 dernières actions proposées par la fédération sont beaucoup moins demandées. Ceci ne paraît pas étonnant pour ce qui est des mises à l'eau et des accès bateaux et float-tube. En effet, comme vu précédemment, les pêcheurs utilisant ce matériel sont encore peu nombreux même si leur nombre ne cesse d'augmenter. De plus, il n'aurait pas été possible de mettre en place ce type d'actions. Les mises à l'eau sont présentes sur la majorité des plans d'eau où la pêche en barque est autorisée, et il n'est pas possible d'ouvrir à la pêche en barque ou au float-tube de nouveaux parcours dans le département.

Il est en revanche surprenant que l'aménagement d'accès routiers au bord de l'eau et la création de parkings sur les postes de pêche soient aussi peu demandés. En effet, bien que les lacs gersois soient déjà équipés de parkings, ceux-ci sont parfois situés loin des sites de pêche. Parfait pour un pêcheur mobile, qui a peu de matériel et va beaucoup se déplacer, ces parkings le sont beaucoup moins pour des pêcheurs lourdement équipés tels que les carapistes et les pêcheurs au coup.



2.4.2 En terme de parcours

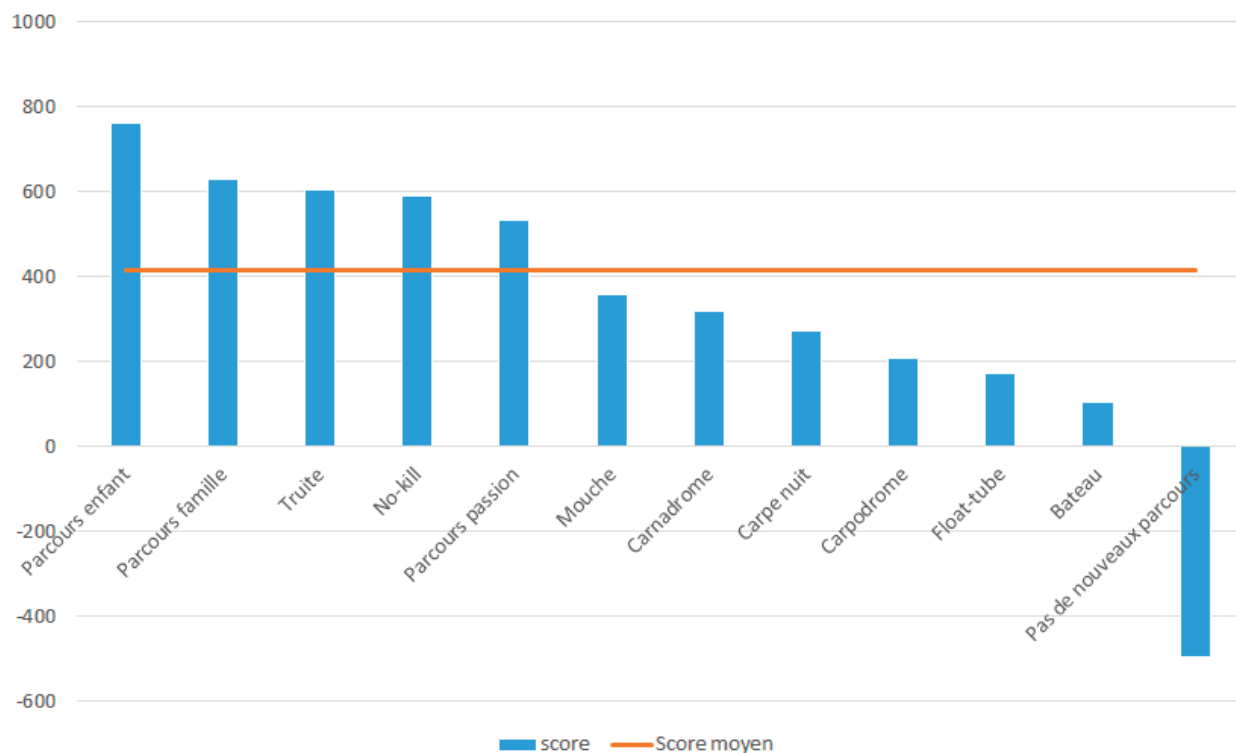


Figure 41 : Score obtenu par chaque type de parcours proposé, et comparaison au score moyen

Au vu de la figure 41, la création de nouveaux parcours est plébiscitée. Les parcours les plus demandés sont les parcours enfant et famille. Faciles d'accès, aisés à pêcher et aménagés, ces parcours sont idéaux pour passer du bon temps en famille et pourraient permettre d'attirer dans le monde de la pêche un public de néophytes ou de non pêcheurs assez important. D'autre part, ce type de parcours rejoint la demande des pêcheurs d'aménager des accès au bord de l'eau.

La demande pour la création de parcours "truite" dans le département est également très forte. Il n'existe actuellement qu'un seul parcours spécifique truite sur le département. Mais avec seulement 89km de cours d'eau en première catégorie et une faible présence de l'espèce sur le territoire, la mise en place de nouveaux parcours paraît compliquée. En effet, la contrainte ici vient surtout de la réalité du terrain. Avec des eaux très chargées en matière en suspension, parfois peu oxygénées, et dont la température peut largement dépasser les 22°C en été dans la majorité des cours d'eau de seconde catégorie, la présence de populations de truite à l'année n'est pas réaliste. Actuellement, la fédération de pêche mène une étude sur un des cours d'eau réalimentés du département où une population de truite fario a été observée. Cette étude permettra de vérifier la viabilité de cette population afin peut-être de créer de nouveaux parcours "truite" d'ici 5 à 10 ans. Une autre possibilité est la création de parcours "truite" en lac déjà pratiquée auparavant. En effet, pendant des années la fédération a réalisé des empoisonnements réguliers de truite entre mars et avril dans quelques lacs du département. Il est possible que ce soit leur retour qui est demandé. A l'heure actuelle, certaines AAPPMA continuent cette pratique notamment en amont de l'ouverture de la pêche à la truite (les week-ends de février).

Une autre catégorie de parcours fortement demandée est le parcours "No-kill". Aux yeux du pêcheur, un parcours "No-kill" est l'assurance de la présence de poisson sur le site. Comme vu précédemment, il n'existe que 16 parcours de ce type (1 pour la truite, 4 pour le carnassier et 12 pour la carpe) dans le département et la création de nouveaux parcours serait facile à mettre en place.

Les parcours "passion" sont également demandés. Ce genre de parcours n'attirera pas forcément de nou-



veaux pêcheurs, à l'inverse des parcours "enfant" et "famille", mais peut permettre aux pêcheurs aguerris de découvrir de nouveaux spots de pêche intéressants pour eux et auxquels ils n'auraient pas pensé. Là encore, ce type de parcours va de pair avec les observations faites précédemment sur les difficultés d'accès aux rives de certains cours d'eau.

Les parcours "mouche", "carpe de nuit", carnadrome et carpodrome sont peu demandés. La faible demande pour les parcours "mouche" traduit la faible population de pêcheurs utilisant cette pratique. L'absence de demande pour les parcours "carpe de nuit" vient peut-être du fait que la quasi-totalité du territoire est déjà ouverte à cette pêche. Enfin, la faible demande pour les carnadormes et les carpodromes traduit peut-être le refus des parcours monospécifiques ou plurispécifiques qui en découlent.

Encore une fois, la faible demande pour les parcours float-tube et bateau vient très certainement de la faible proportion de pêcheurs embarqués.

2.4.3 En terme de communication

Actuellement, la communication de la fédération passe par le site internet, la page Facebook et le guide de pêche. Une première question portait sur la connaissance des actions mise en place par la fédération de pêche :

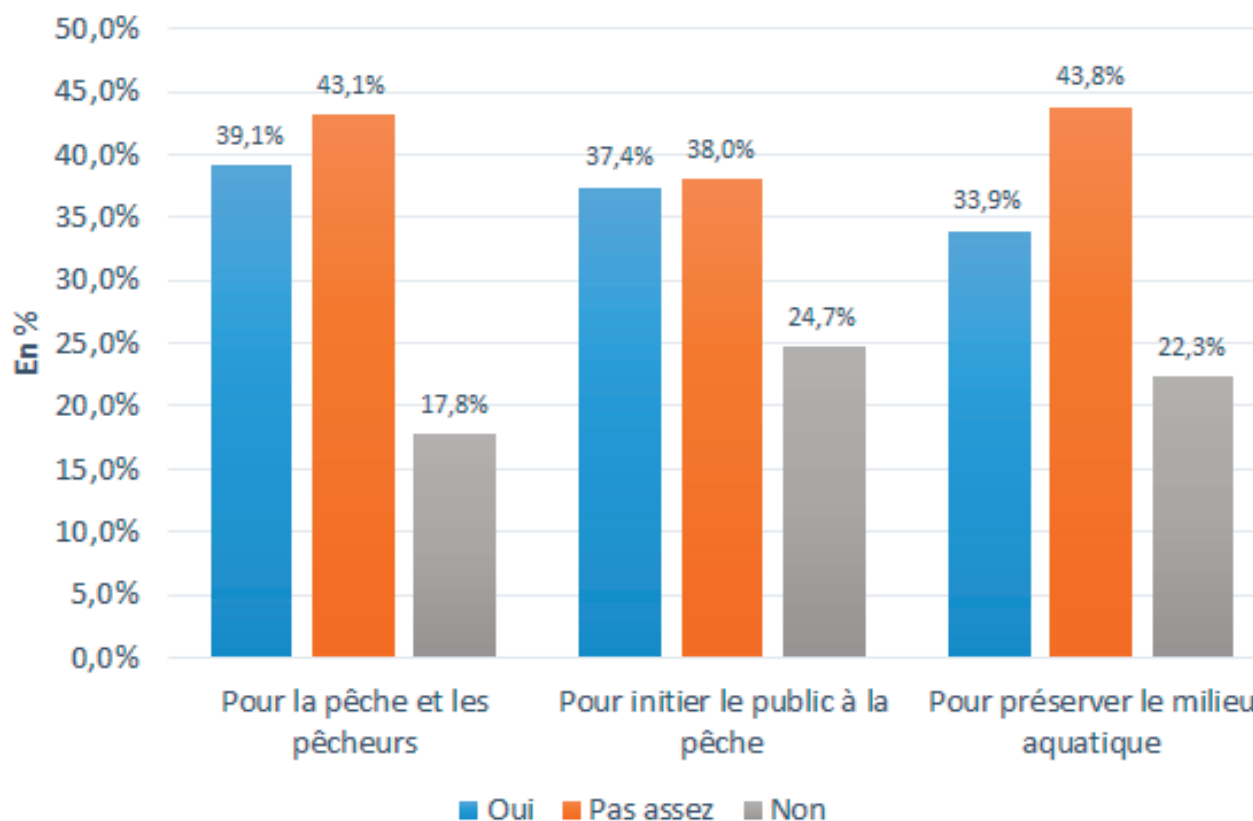


Figure 42 : Connaissance des pêcheurs à propos des actions menées par la fédération de pêche du Gers

La figure 42 montre que seulement de 34 à 39% des pêcheurs connaissent les différentes actions que mène la fédération de pêche. De même, 38 à 44% d'entre eux sont demandeurs d'une meilleure communication de la fédération à propos des actions qu'elle met en place. Enfin, ils sont 18 à 25% à dire ne pas en être informés.

Le constat est donc clair, la fédération a besoin d'améliorer sa communication auprès de son public.

Une deuxième question portait sur le ressenti des pêcheurs vis-à-vis du guide de pêche :



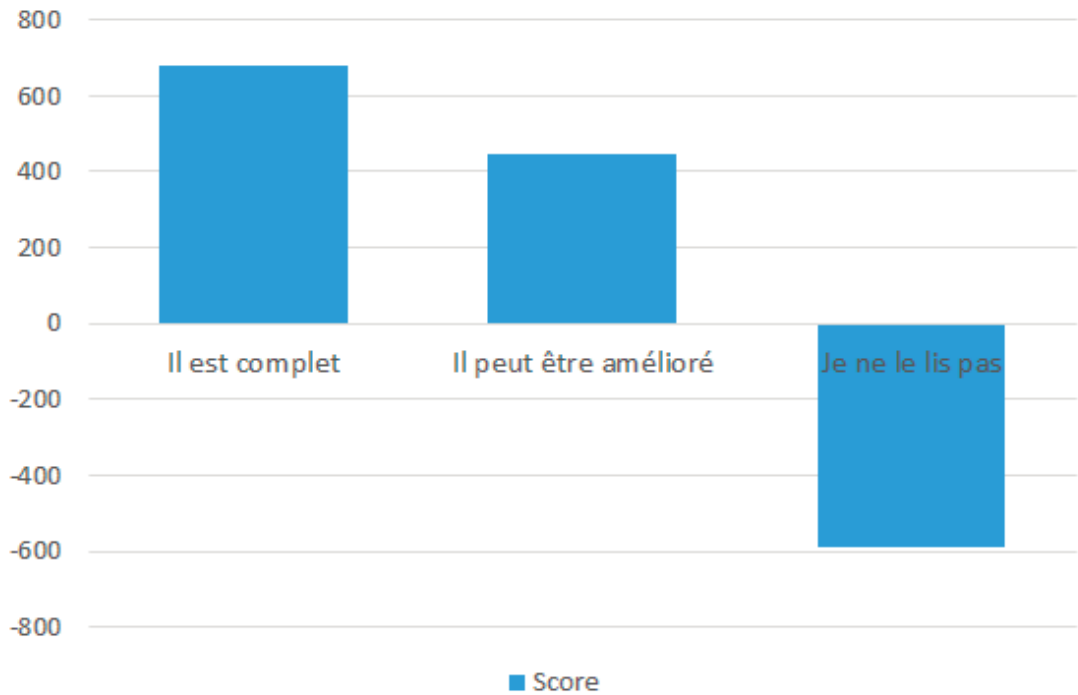


Figure 43 : Avis des pêcheurs sur le guide de pêche de la fédération de pêche du Gers

Comme le montre la figure 43, le guide est très apprécié. En effet, il ne faut pas se méprendre sur le score négatif à la réponse « je ne le lis pas » qui révèle que le nombre de pêcheur qui ne le lit pas est très faible. Toutefois, si une majorité de pêcheurs estime qu’il est complet, un grand nombre estime qu’il peut être amélioré. Parmi ces améliorations, sont demandées plus d’informations sur les parcours en rivière (emplacements, accès, espèces présentes), sur les parcours lacs (essentiellement en terme d’espèces présentes), des précisions en terme de réglementation (ou une meilleure lisibilité) et enfin, une amélioration de la cartographie du Gers. Toutes ces améliorations peuvent être intéressantes, mais la plupart impliquent une augmentation du nombre de pages du livret et donc un coût plus important. Il paraît néanmoins nécessaire de se pencher sur la question.



Photo 18 : Le Gers à Auch, endroit idéal pour initier les nouvelles générations



Une troisième question portait sur les améliorations que les pêcheurs souhaiteraient voir mises en place.

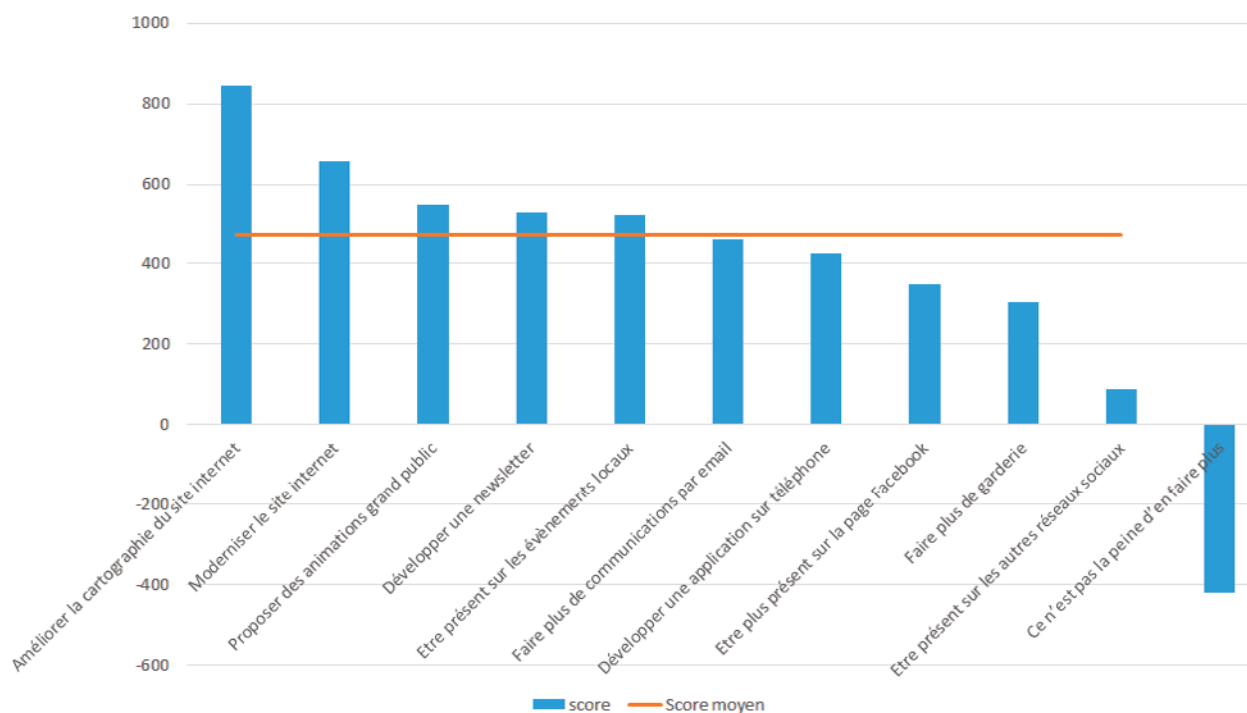


Figure 44 : Score obtenu par chaque action de communication proposée et comparaison au score moyen

Améliorer la communication de la fédération est fortement demandé par les pêcheurs (Figure 44). Pour cela, 3 types d'actions sont mis en avant :

- Une amélioration du site internet :

Sur l'année 2018, le site internet a été visité par plus de 23 000 personnes ! A titre de comparaison, la page Facebook est suivie par 2 200 personnes, et dans les locaux de la fédération, moins de 200 visiteurs uniques sont recensés chaque année. La vitrine de la fédération de pêche est donc son site internet mais aussi sa page Facebook !

Assez vieillot et mal agencé, une refonte du site internet serait la bienvenue. Il serait notamment intéressant, comme demandé par les pêcheurs d'améliorer la cartographie des parcours de pêche. Il serait possible, par exemple, de réaliser des pages dédiées à chaque parcours, de mettre en avant les parcours en rivière, ou encore de réaliser un blog à réactualiser régulièrement avec l'ajout de nouveaux articles. Ce travail pourrait être réalisé en interne ou en externe.

- La réalisation d'une newsletter :

Exploitée par plusieurs fédérations de pêche, la newsletter permet de tenir informé les adhérents qui le souhaitent via un mail envoyé à intervalles réguliers (hebdomadaire, mensuel, trimestriel ou autre). Ce courrier permet d'établir un lien entre la fédération et ses adhérents en les informant des actions que mène la fédération et/ou des animations qu'elle propose. Attention, si cette action devait être menée à bien, il est important de ne pas imposer la newsletter à tous les adhérents, ce qui pourrait être contre-productif, comme en témoigne le taux de réponse un peu plus faible concernant les communications par email.

- Etre plus présent auprès du pêcheur :

Egalement demandé dans le cadre des aménagements que la fédération pourrait réaliser, une plus forte présence de la fédération sur des évènements locaux et un plus grand nombre d'animations grand public sont souhaités par les pêcheurs. Si des animations grand public sont déjà existantes, celles-ci peinent à trou-



ver leur public. Il semblerait donc utile de se pencher sur les animations que propose la fédération et la communication autour de celles-ci. D'autre part, auparavant, la fédération participait à divers évènements locaux, chose qu'elle ne fait plus aujourd'hui faute de public. Là encore, il serait intéressant d'étudier un retour de la fédération dans divers évènements, avec une plus grande communication afin de mieux en informer le public pêcheur.

Si le score correspondant au développement d'une application pour téléphone est inférieur au score moyen, il n'en reste pas moins élevé. Il paraît donc nécessaire de réfléchir au coût et à l'intérêt d'une telle application.

Le saviez-vous ? Cas des réseaux sociaux

Plus de présence de la fédération sur les réseaux sociaux n'est pas une action plébiscitée. Cela s'explique probablement par l'âge des répondants. En effet, sur les 16 mineurs ayant répondu à cette question, 13 sont pour et 3 sont contre une plus grande présence sur les réseaux sociaux. La question de la présence sur les réseaux sociaux se pose donc. D'autant que, comme dit précédemment, sur la page Facebook de la fédération (seul réseau social où l'association est présente), pas moins de 2 200 personnes sont abonnées et peuvent donc suivre les publications de la fédération. Bien que sans intérêt pour la majorité du public comme le montre les réponses à cette question, une plus forte présence sur les réseaux sociaux pourrait tout de même permettre de fidéliser un public plus jeune et potentiellement d'attirer de nouveaux jeunes dans le monde de la pêche.

2.4.4 En terme de déversement

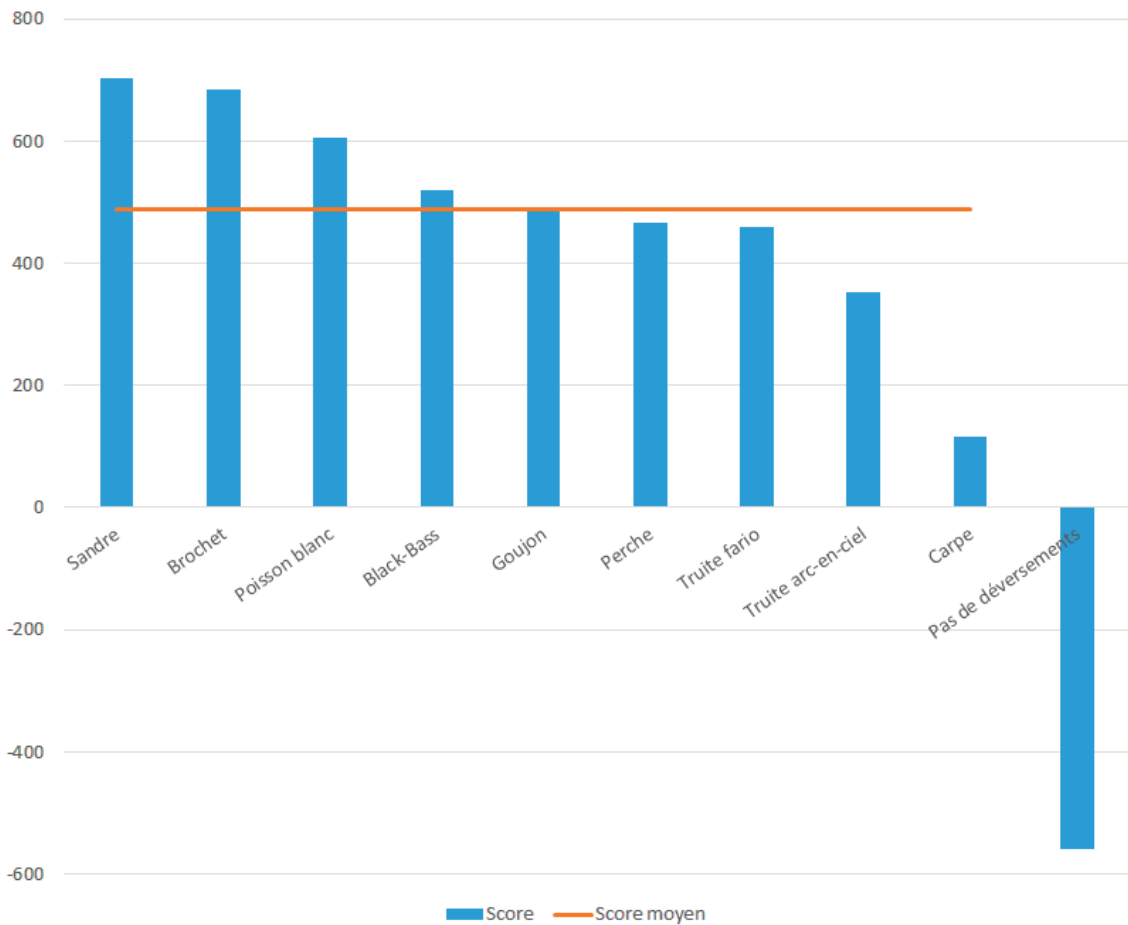


Figure 45 : Score obtenu par chaque type de déversement proposé, et comparaison au score moyen



Comme il était possible de s’y attendre, les déversements sont plébiscités (Figure 45). Le brochet et le sandre sont les plus demandés. Viennent ensuite les poissons blancs. Ces 2 espèces et ce groupe sont parmi les plus pêchés dans le département. La demande de déversement n’est donc pas étonnante. Le black-bass est la 4ème espèce la plus demandée. Cette requête tendrait donc à montrer que si le black-bass est peu pêché dans le département, cela est dû à une trop faible présence de l’espèce et non à un désintérêt des pêcheurs envers celle-ci.

Bien présent dans l’ensemble des cours d’eau gersois, étant parfois même l’espèce majoritaire, le goujon est pourtant lui aussi assez demandé vu son score (489) supérieur à la moyenne d’1 point (488,33).

Le saviez-vous ? Le goujon, symbole de qualité de l’eau ?

Cette question fait débat. Il n’est pas rare d’entendre un pêcheur dire que s’il n’y a pas de goujon dans une rivière, c’est que la qualité de l’eau est mauvaise. Il est pourtant connu que le goujon n’a pas de préférence d’habitat. Même s’il préfère les eaux claires avec un fond sableux ou du gravier, il s’adapte très bien dans des milieux vaseux et riches en matière organique. Les élevages de goujon en vue des lâchers se font d’ailleurs dans des plans d’eau, souvent enrichis en matière organique par les pisciculteurs pour augmenter la production. De même, sa présence dans tous les cours d’eau gersois, pourtant très riches en matière en suspension et aux fonds parfois très vaseux montre que ce poisson apprécie tous les types de milieux. On parle d’espèce euryèce. Ces seules limites sont thermiques : le goujon n’apprécie pas les eaux trop froides ou trop chaudes (pas plus de 28°C). Le goujon n’est donc pas un symbole de la qualité de l’eau.

2.4.5 Attentes diverses

Parmi les questions proposé aux pêcheurs, 2 concernaient indirectement le prix de la carte de pêche. Celles-ci ont révélé une des attentes des pêcheurs :

- Un coût qui reste stable, ou plutôt qui n’augmente pas :

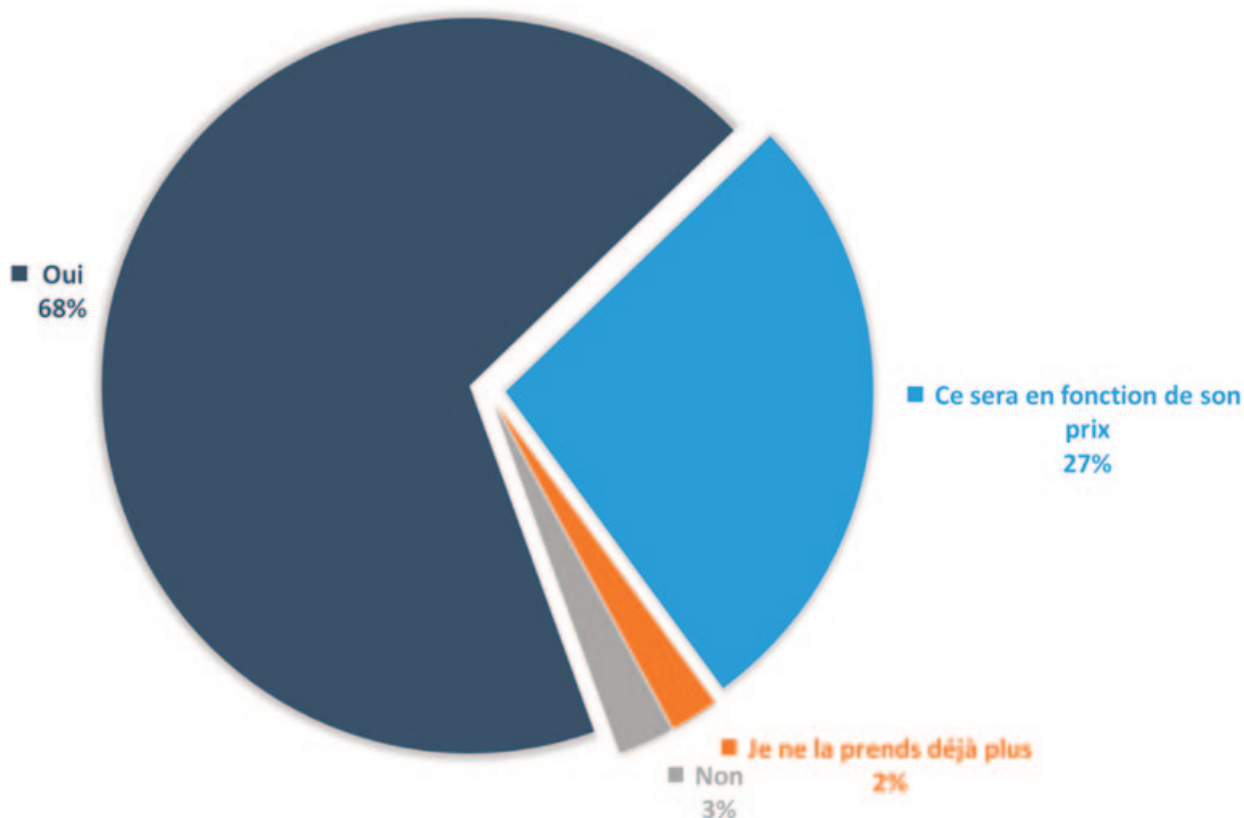


Figure 46 : Répartition des réponses à la question : "Pensez-vous continuer à acheter votre carte de pêche dans les années à venir ?"



Si la majorité des gens pensent continuer à prendre leur carte de pêche dans les années à venir, 2% des gens pensent arrêter de la prendre et 3% ont déjà cessé de pêcher (Figure 46). 27% d'entre eux disent que ce sera en fonction de son prix. Le facteur prix semble donc être un élément très important pour les pêcheurs et une augmentation trop forte pourrait impacter le nombre de cartes vendues dans l'avenir. Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par ceux d'une autre question :

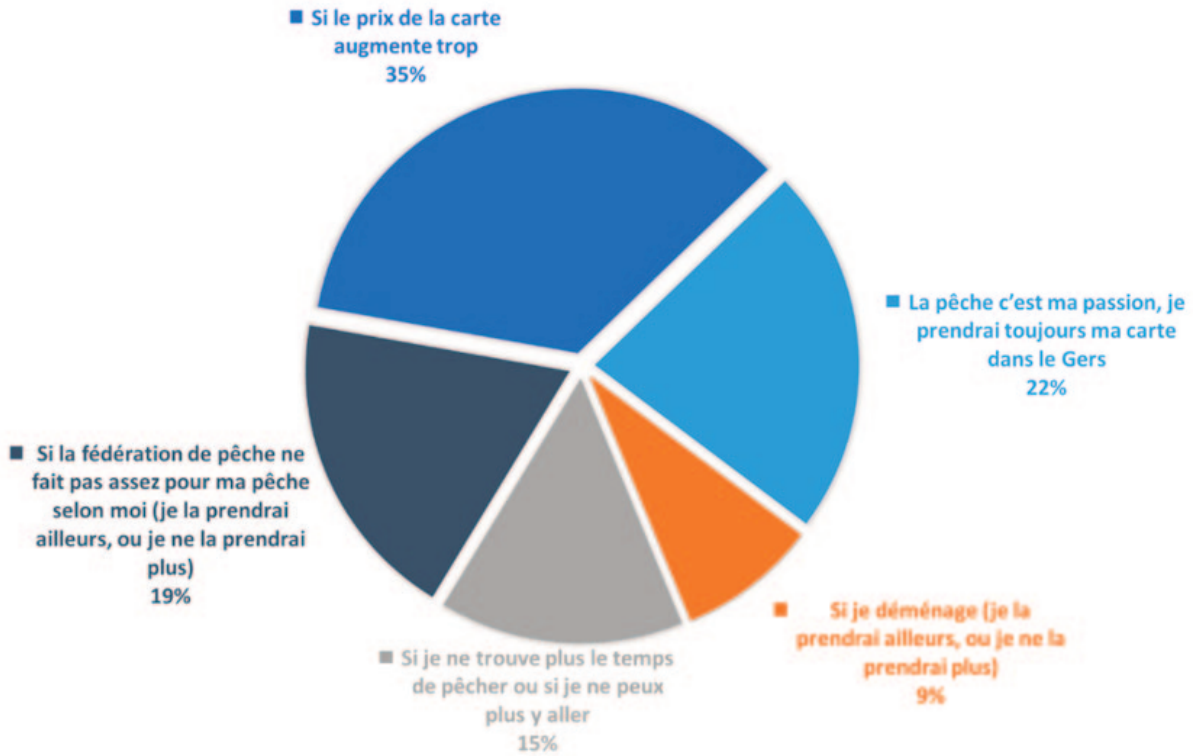


Figure 47 : Réponses à la question : "Pour quelle raison pourriez-vous ne plus prendre votre carte de pêche dans le Gers ?"

22% des gens annoncent ici qu'ils prendront tout le temps leur carte de pêche dans le Gers (Figure 47). Cela constitue une base solide mais faible d'environ 1500 pratiquants fidèles. 15% des pêcheurs ne la prendront plus s'ils n'ont plus le temps d'aller pêcher. Ceux-là seront compliqués à récupérer s'ils partent mais reviendront certainement à leur loisir de prédilection quand ils auront à nouveau du temps libre. 9% ne la prendront plus s'ils déménagent, ce qui est plutôt faible. 19% arrêteront de prendre leur carte dans le Gers si les actions de la fédération sont jugées insuffisantes. Ce chiffre est presque aussi élevé que le nombre de pêcheurs fidèles. Il est donc important que la fédération communique efficacement sur ses actions, prenne en compte l'avis de ses adhérents et continue d'agir en leur faveur et en celle des milieux aquatiques.

Enfin, 35% des pêcheurs disent qu'ils ne prendront plus la carte si son prix augmente trop. Ramené aux 6013 pêcheurs de 2018, cela représente pas moins de 2104 pêcheurs. Ce chiffre important est très alarmant pour une fédération de pêche telle que celle du Gers où le nombre de permis vendus est faible et en nette diminution ces dernières années .

Le saviez-vous ? Qui décide ?

Le prix de la carte est décidé lors de l'assemblée générale de la fédération nationale. Les fédérations départementales peuvent ensuite modifier le prix de celle-ci mais à leurs risques et périls :

Si elles baissent le prix des cartes, elles doivent alors diminuer la part qui leur revient ou qui revient aux AAPPMA. Elles ne peuvent en aucun cas toucher à la part de la FNPF, du club halieutique ou de l'agence. De plus, si elles modifient le prix de la carte interdépartementale, elles risquent d'être renvoyées du groupement réciprocaire.

Si elles augmentent le prix des cartes, elles risquent de s'attirer les foudres des pêcheurs et de perdre des adhérents au profit des fédérations des autres départements.





Photo 19 : L'Adour : seul fleuve à traverser le département

2.4.6 Le concours du plus gros poisson :

En 2018 a eu lieu le dernier concours du plus gros poisson réalisé par la fédération. Faute de participants, le conseil d'administration a souhaité l'arrêter. Une des questions portait sur ce choix (Figure 48).

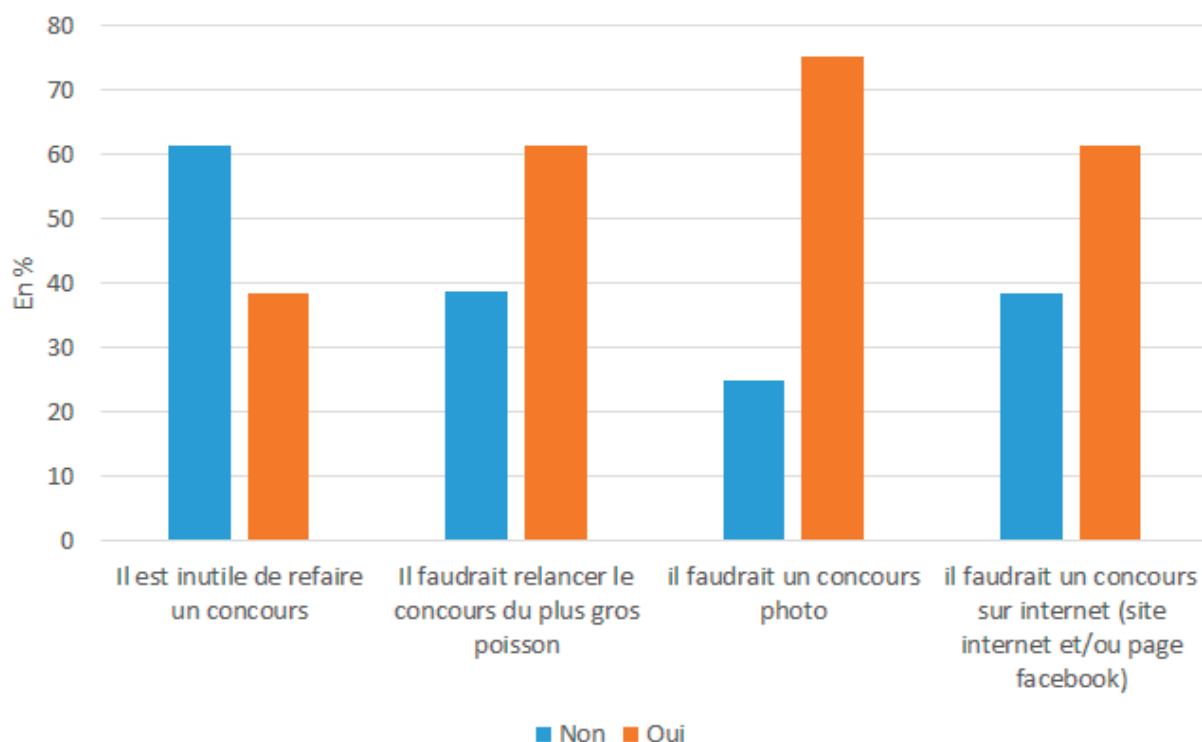


Figure 48 : Réponses aux différentes questions concernant les concours (en pourcentage)

Les pêcheurs souhaitent un retour des concours. Toutefois, la préférence va aux concours photos. Il pourrait être effectivement intéressant de remettre en place des concours. Avec une meilleure communication que précédemment, la participation pourrait être plus grande.



3 Attente des AAPPMA

3.1 Présentation du sondage (présentation, réponses, analyse)

Un sondage du même type que le précédent a été soumis à tous les présidents d'une AAPPMA gersoise. Le sondage a été distribué lors de la réunion des présidents 2018 et lors de l'assemblée générale 2019. Au vu du faible nombre de participants, il a ensuite été diffusé via mail à toutes les AAPPMA fin août 2019, et tous les présidents qui n'avaient pas encore répondu ont été relancés une dernière fois courant octobre 2019. Sur les 39 répondants, 28 ont bien souhaité participer, soit plus de 70% de participation.

L'objectif de ce sondage est multiple. Il permettra de mieux connaître la vision de l'action de la fédération par les présidents d'AAPPMA, de savoir ce qu'ils pensent de leur propre action en faveur de la pêche, et de comparer la vision des élus des AAPPMA à celle des pêcheurs.

Le questionnaire est disponible en annexe.

3.2 Réponses et analyse du sondage

3.2.1 Vision des actions de la fédération

Comme pour l'analyse des attentes des pêcheurs (Cf. Partie 2, B, II, 4), des points ont été attribués aux réponses des présidents d'AAPPMA de la manière suivante :

Tableau 24 : Répartition des points attribués en fonction des réponses données.

Réponse	Nombre de points
« satisfaisant »	2
« plutôt satisfaisant »	1
« plutôt pas satisfaisant »	-1
« insatisfaisant »	-2

De la même manière que précédemment, plus le score obtenu est élevé, plus l'action étudiée est jugée suffisante. Les scores obtenus peuvent varier entre +56 et -56. Il a été demandé aux AAPPMA de donner leur avis sur l'action de la fédération départementale pour développer la pêche, pour obtenir de nouveaux baux de pêche, et pour la surveillance des cours d'eau et des pêcheurs. La figure 49 montre la représentation graphique des résultats obtenus :

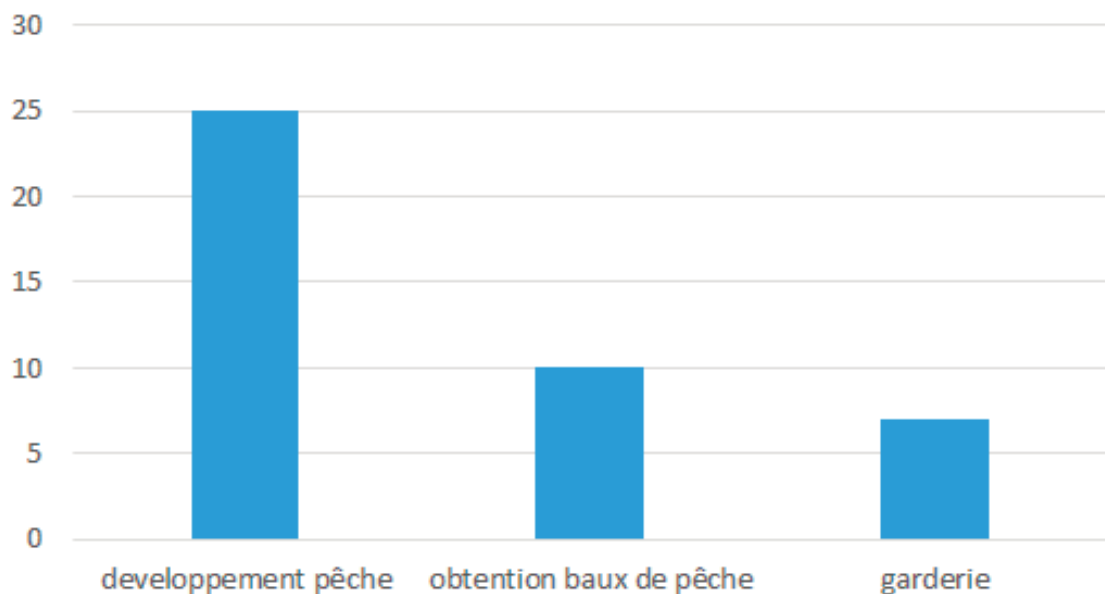


Figure 49 : Scores obtenues pour les 3 points étudiés



Les présidents d'AAPPMA semblent globalement satisfaits de l'action de la fédération en terme de développement du loisir pêche (score de 25/56), mais le sont un peu moins quant à l'action de la fédération pour obtenir de nouveaux baux de pêche (10/56), et pour les actions de la garderie fédérale (7/56). Il est intéressant de noter que cette faible satisfaction concernant l'obtention de nouveaux droits de pêche, reflète la demande des pêcheurs qui classent cette action dans les priorités à mettre en place.

Une autre question portait de manière plus spécifique sur l'action de la garderie fédérale. Elle visait à savoir si les AAPPMA étaient satisfaites de la répartition des gardes-pêche dans le département et de leur nombre de passages sur leur territoire. Avec des notes de 3/56 pour la fréquence de passage, et de 7/56 pour la répartition des bénévoles, les AAPPMA paraissent peu satisfaites du travail des gardes-pêche bénévoles fédéraux.

Une dernière question portait sur l'action de la fédération en faveur des APN. Chaque année, la fédération propose une journée de formation pour les bénévoles des APN et offre une dotation aux AAPPMA qui en ont créé une. Il paraissait intéressant de connaître l'avis des AAPPMA à ce propos. Avec des scores de 30/56 pour la formation annuelle et de 27/56 pour la dotation, les actions de la fédération en faveur des APN sont très appréciées des AAPPMA, que celles-ci possèdent ou non un APN.

3.2.2 Analyse de l'action des AAPPMA par les AAPPMA

De la même manière que précédemment, la question portait cette fois sur les actions de développement de la pêche, de la communication, de l'obtention de baux de pêche, et de l'action de garderie menée par les AAPPMA.

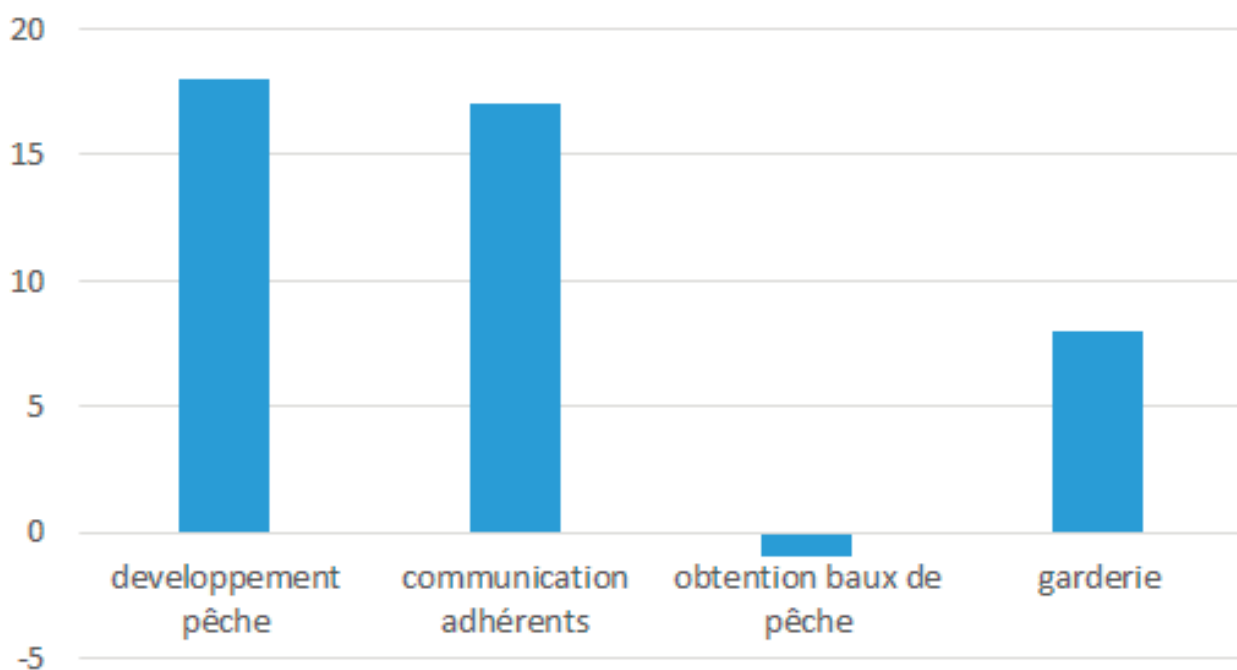


Figure 50 : Scores obtenus pour les 4 points abordés

Les présidents d'AAPPMA semblent satisfaits de leur travail en terme de développement et de communication, un peu moins pour ce qui est de la garderie (Figure 50). Toutefois, les pêcheurs, comme le montre le tableau 14, ne semblent pas être totalement d'accord. En effet, seulement la moitié d'entre eux est satisfaite de la communication et des actions d'aménagements de leur AAPPMA.

Concernant les actions pour obtenir de nouveaux droits de pêche, les présidents semblent plus critiques. Cela peut se comprendre puisque sur les 28 présidents répondant, seuls 4 disent avoir récupéré des baux de pêche récemment. Enfin, ils paraissent peu satisfaits de l'action de garderie menée par leurs équipes



(8/56). Cette dernière partie est à relativiser. En effet, sur les 28 répondants, seul 8 disent avoir une garderie locale. Si l'on ne considère que leur résultat, le score passe alors à 8/12, ce qui est bien un meilleur score. Ainsi, si les AAPPMA ne sont pas ou peu satisfaites de l'action de leur garderie, c'est bien souvent parce qu'elles n'en ont pas. Il est alors de leur rôle de trouver des bénévoles pour devenir garde-pêche particulier sur leur territoire.

3.2.3 Comparaison entre la vision des élus des AAPPMA et des pêcheurs concernant le développement de la pêche

Pour réaliser cette partie, la même question a été posée aux présidents d'AAPPMA et aux pêcheurs. Le tableau présenté en suivant montre la priorisation des actions d'aménagement à mettre en place selon les 2 groupes questionnés (pêcheurs et présidents d'AAPPMA).

Tableau 25 : Ordre de priorisation des aménagements à mettre en place selon les pêcheurs et les présidents d'AAPPMA

	Pêcheurs	AAPPMA	Ecart
Améliorer la signalétique	1	1	0
Plus de postes handicapés	2	5	3
Augmenter les baux de pêches	3	1	-2
Aménager les accès pédestres au bord de l'eau	4	3	-1
Créer des postes de pêche	5	4	-1
Etre plus présent au bord de l'eau	6	8	2
Créer plus de parcours spécifiques	7	10	3
Créer des parkings	8	6	-2
Aménager les accès routiers en bordure d'eau	9	6	-4
Créer des mises à l'eau	10	11	1
Créer des places de stationnement sur les postes de pêche	11	9	-2
Autoriser les float-tubes sur plus de lacs	12	12	0
Autoriser les bateaux sur plus de lacs	13	13	0

Il est intéressant d'observer que la priorisation des actions d'aménagement souhaitées est sensiblement la même pour les 2 groupes. L'augmentation des baux de pêche, l'aménagement d'accès pédestres, la création de postes de pêche, l'amélioration de la signalétique et la création de postes handicapés sont les 5 actions les plus demandées par les 2 groupes. La création de mises à l'eau et l'accès à plus de plans d'eau pour les bateaux et float-tubes sont quant à elles les actions les plus décriées par les pêcheurs et les élus. Toutefois, certains écarts sont notables. Ainsi, la création de parcours spécifiques est moins prioritaire pour les AAPPMA que pour les pêcheurs. A contrario, les pêcheurs plébiscitent moins l'aménagement d'accès routiers et de places de stationnement au bord de l'eau que les présidents d'AAPPMA. Il existe donc des écarts entre la volonté des élus et celle des pêcheurs et il paraît important de ne pas négliger les souhaits des 2 groupes.

Une autre partie de la question posée aux AAPPMA concernait l'augmentation de la garderie. Avec un score de 33/56, cette action est la plus plébiscitée par les AAPPMA. A l'inverse, les pêcheurs semblent beaucoup moins intéressés par cette idée qui avait été abordée dans la partie communication de leur sondage (voir figure 47).

Enfin, dans la dernière partie de la question, qui s'intéresse elle aux déversements, les présidents souhaitent privilégier les déversements de poissons blanc (44/56), devant ceux des carnassiers (36/56) et les truites (21/56). Les pêcheurs quant à eux, préféreraient plutôt des déversements de carnassiers (voir la figure 48, où les sandres et les brochets arrivent en tête du sondage), puis de poissons blancs, et loin derrière, de truites. Ces 2 points (garderie et déversement), montrent là encore qu'il semble y avoir un certain décalage entre la volonté des présidents d'AAPPMA et le désir des pêcheurs.



3.3 Conclusion

Au vu de ce questionnaire, les présidents d'AAPPMA semblent globalement satisfaits des actions de la fédération en terme de développement de la pêche mais paraissent déçus de son action en terme de garderie et d'obtention de baux de pêche. Ils se font d'ailleurs le même reproche mais sont satisfaits de leurs actions en terme de développement et de communication, ce qui n'est pas le cas des pêcheurs qui souhaiteraient eux une meilleure communication de la part de leurs AAPPMA respectives. Toutefois, pêcheurs et présidents ont une vision proche des aménagements à réaliser pour satisfaire le plus grand nombre. Si des désaccords existent, notamment les déversements à effectuer en priorité, et quelques actions à mettre en place (accès routiers, postes de pêche handicapés), tous s'accordent sur l'importance d'améliorer la signalétique, l'acquisition de baux de pêche et la création d'accès pédestre au bord de l'eau.



Photo 20 : L'Estang, seul cours d'eau de première catégorie du nord du département



Les actions de la fédération pour la pratique de la pêche

Les attentes des pêcheurs et des AAPPMA sont nombreuses. Et même si ce document est le premier SDDL de la fédération de pêche du Gers, cette dernière n'a pas attendu sa rédaction pour développer son activité en vue de répondre aux attentes de ses adhérents. Que ce soit en termes d'accessibilité, d'animation, et de communication, les actions de la fédération en faveur de la pratique de la pêche sont multiples.

1 Développement / accessibilité

Développer la pêche et améliorer les accès aux sites de pêche sont des actions primordiales à mettre en place pour satisfaire les pêcheurs et en attirer de nouveaux. La fédération s'est déjà engagé dans des projets visant à atteindre ces objectifs :

- En 2017, un accord a été réalisé entre la fédération et la préfecture. Comme dit précédemment, celui-ci autorise la fédération à obtenir les baux de pêche concernés par des DIG sans passer par les AAPPMA. Auparavant, elles étaient obligées de rédiger des conventions de droits de pêche auprès des syndicats de rivière, le problème étant qu'elles n'étaient pas toujours au courant des DIG, empêchant ainsi l'acquisition de nouveaux droits de pêche. Cet accord permettra donc de débloquer plus facilement l'accès à de nombreux parcours, principalement en rivière où les droits de pêche détenus par la fédération sont faibles.

- La fédération organise également des chantiers afin de faciliter l'accès des pêcheurs à leurs coins de pêche. Aménagement, entretien et rénovation de chemins carrossables, création de signalétique routière, de mises à l'eau, de parking et de cabanes de pêche, les projets et actions réalisés sont nombreux. En partie subventionnés par la FNPF et la région, ces projets restent parfois coûteux pour la fédération mais restent essentiels à la valorisation des parcours de pêche dans le département.



Photo 21 : Aménagement d'un chemin routier au lac du Bousquetara



Photo 22 : Déversement de sandres au lac de la Castagnère

- La fédération réalise des lâchers sur les différents parcours du département. Ainsi, des carnassiers sont déversés sur tous les lacs à raison d'une fois tous les 3 ans. Il en est de même pour les poissons blancs. Des carpes sont également lâchées, en général à la suite d'épisodes violents de virémie. Enfin, des truites sont introduites à la fin du mois de février et durant le mois de mars sur les cours d'eau en première catégorie pour satisfaire les pêcheurs dès l'ouverture. D'autre part, la fédération apporte un soutien financier aux AAPPMA qui souhaitent également réaliser des déversements de poissons dans leurs territoires.

- Comme vu précédemment, de nombreux parcours ont été développés dans le département. Tous les cours d'eau et 39 plans d'eau sont placés parcours "carpe de nuit", 8 parcours sont labellisés, tous les plans d'eau sont autorisés au float-tube...



Ces dernières années, les gros projets menés par la fédération concernaient la réfection de chemin longeant des lacs et l'aménagement de mises à l'eau. S'ils ont permis de faciliter la vie des pêcheurs en de nombreux points, ils ont également permis de faire apparaître comme primordiaux d'autres besoins des pêcheurs, auparavant considérés comme plus secondaires. L'amélioration de la signalétique, l'aménagement d'accès pédestres et la création de postes de pêche paraissent désormais comme prioritaires. De même, si ces dernières années les efforts se sont concentrés sur les lacs et les plans d'eau, les rivières ont été laissées de côté par la fédération et semblent désormais devenir une priorité en terme d'aménagement.

2 Animation

Chaque année, l'animateur diplômé BPJEPS de la fédération mène entre 12 et 15 projets pédagogiques dans des écoles primaires du département. Entièrement gratuits pour les écoles, ces projets permettent aux enseignants d'aborder le thème de l'eau et plus particulièrement des rivières avec les enfants. Ils se découpent en une série de 7 séquences :

- Présentation du cycle de l'eau et de la ripisylve (1h)
- Découverte des invertébrés (2-3h)
- Installation d'un aquarium (1h)
- Le poisson : son anatomie et sa chaîne alimentaire (1h)
- Les poissons migrateurs (1h)
- Bilan de l'aquarium (1h)
- Initiation à la pêche au feeder (1/2 à 1 journée)



Photo 23 : Séquence 7 du projet pédagogique : "initiation à la pêche", avec l'école de Castelnau D'Auzan

Ces projets permettent de sensibiliser plus de 300 enfants par an à la vie dans les milieux aquatiques et aux problématiques qui y sont liées. A raison d'une demi-journée par animation (en tenant compte du temps de trajet), cela représente entre 42 et 52 jours complets d'animations (84 à 105 demi-journées) sur la période scolaire.

Durant les vacances scolaires, d'autres animations peuvent être réalisées. En effet, chaque année, un courrier proposant des animations pêche au feeder et au coup sont envoyées aux centres aérés. S'ils le désirent, ceux-ci peuvent réserver l'animateur fédéral durant une demi-journée ou une journée complète.

Durant les vacances d'été, dans le cadre des stations pêche, des animations, limitées à 12 participants, sont réalisées les mardi et jeudi matins. Les vendredis matin, une animation « monte ta canne » est organisée à la maison de l'eau en collaboration avec l'animateur de l'institution Adour.



Tableau 26 : Planning des animations estivales

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin	Stage pêche (si réservation)	Animation station pêche Cazaubon	Stage pêche (si réservation)	Animation station pêche Samatan	Animation maison de l'eau
Après-midi					

Enfin, la fédération de pêche propose également des stages pêche au feeder et à la carpe depuis le bord, et des stages pêche carnassier en bateau. Ces stages durent généralement la journée. Dans le cas des stages en bateau, en période estivale, ils commencent dès l'horaire légal d'ouverture de la pêche, vers 6h00 et se terminent vers 13h.

Pour compléter les offres d'animations, 8 AAPPMA ont développé des Ateliers Pêche Nature. Ouverts à tous les publics, certains proposent des écoles de pêche ouvertes au grand public, d'autres font découvrir la pêche sur les temps périscolaires et dans les centres aérés.

Toutefois, certains types d'animation ne sont pas réalisés par la fédération. Par exemple, elle ne fait pas d'animations sur des événements locaux ouverts au grand public tels que les foires. En effet, de telles animations étaient organisées auparavant mais en raison du temps et du coût nécessaire à chaque participation et en raison du peu de retour en terme de vente de cartes de pêche, il a été décidé par le conseil d'administration d'arrêter ce genre de projet. De même, la fédération n'organise pas de journées de stage où les gens peuvent s'inscrire s'ils le souhaitent. En effet, plusieurs fédérations proposent des animations diverses (pêche au carnassier, à la mouche, à l'écrevisse, etc.) à des dates spécifiques. Limitées en place, ces animations sont maintenues ou non en fonction du nombre de participants. Elles permettent à la fédération de mieux mettre en avant son offre de stages et donc d'augmenter le taux de participation. Dans le département, si un pêcheur veut participer à un stage, il doit directement prendre contact avec la fédération et se renseigner sur les disponibilités de l'animateur. Si cette méthode permet de proposer des stages personnalisés au vu du faible nombre de participants qui en découle (souvent les participants sont au nombre de 1 ou 2), elle réduit fortement le nombre de participants par stage et baisse la visibilité des animations que peut proposer la fédération.

3 Communication

Actuellement, la fédération utilise 4 principaux outils de communication :

- Le site internet « gers-peche.fr » : vitrine de la fédération à l'échelle nationale voire internationale, pas moins de 20 000 visiteurs unique passent sur le site chaque année. Le site permet d'informer les pêcheurs sur les différents parcours en plan d'eau, de mieux s'informer sur la réglementation pêche et de télécharger divers documents sur la pêche dans le Gers (guide de pêche, arrêtés annuels), de se renseigner sur les cartes de pêche ou encore de s'informer sur les concours.

- La page Facebook « fdpeche32 » : avec plus de 1600 personnes qui aiment la page et 2300 personnes qui la suivent, la page de la fédération de pêche du Gers fait partie des pages Facebook de fédération bien suivies dans la métropole. Cette page sert à informer les abonnés des activités de la fédération et permet souvent de communiquer directement avec les pêcheurs.

- Le guide de pêche : tous les ans, la fédération réalise un guide de pêche distribué à tous les pêcheurs achetant leur carte auprès d'un dépositaire ou en faisant la demande à la fédération. Egalement téléchargeable sur le site internet de la fédération, le guide fait le point sur les principaux points règlementaires, les différents lâchers et concours prévus l'année à venir et présente les nombreux parcours de pêche en plan d'eau. Même si son format a beaucoup évolué, passant d'une simple carte grand format à un fascicule d'environ 50 pages, le guide de pêche existe depuis de très nombreuses années et permet de faire le lien entre la fédération de pêche et le pêcheur.

- « Le Gers à la pêche » : Revue annuelle de la fédération, il s'agit d'un document d'environ 50 pages qui



retrace les différentes actions menées par la fédération l'année précédant sa publication. Téléchargeable sur le site internet, il est également imprimé en quelques exemplaires afin d'être envoyé aux différents partenaires techniques, financiers et institutionnels.

D'autres outils complètent également ceux présentés ci-dessus. Le Petit D'Artagnan, par exemple, est un document développé par le Comité Départemental du Tourisme Destination Gers. Visant essentiellement les touristes, il permet de les renseigner sur les différents hébergements pêches, les parcours labellisés et les principaux sites de pêche du département. La fédération a également développé un flyer visant les porteurs de projets pour les informer des différentes actions qu'elle peut mettre en place. Plus porté sur le côté technique, le flyer n'oublie pas de présenter les animations que la structure propose. Enfin, la fédération est joignable par mail ou par téléphone, et s'efforce de répondre à toutes les questions des pêcheurs.

La communication est un axe essentiel qu'il est important de ne pas négliger. Investir dans des projets coûteux, sans en informer ses adhérents serait contre-productif. En effet, ceux-ci penseraient alors que la fédération ne travaille pas pour eux et ne seraient alors pas incités à continuer à prendre leur carte de pêche dans le département. La fédération fait donc de gros efforts pour informer les pêcheurs des travaux, des déversements et des projets qu'elle mène, principalement via sa page Facebook et son site internet. Toutefois, l'aspect défraîchi du site internet rend sa lecture complexe. Il semble intéressant de retravailler son aspect et d'apporter des améliorations telles que, par exemple, une meilleure représentation des différents parcours de pêche que propose le département. Afin de compléter la communication auprès des pêcheurs, il paraîtrait intéressant de développer une newsletter conformément à leur souhait.

Malgré tout, il reste un problème majeur dans la stratégie de communication de la fédération : celle-ci s'adresse essentiellement à ses adhérents et ses partenaires. Une personne allant sur la page Facebook, le site internet ou lisant le guide de pêche est quelqu'un qui s'intéresse déjà à la pêche et qui, souvent, prend déjà sa carte de pêche. La réalisation d'une newsletter rencontrerait le même problème. Il est donc important de chercher d'autres moyens de sensibiliser le grand public à la pratique de la pêche dans le département. En effet, il paraît difficile d'inciter les non-pêcheurs à prendre leur carte de pêche si ceux-ci ne sont pas au courant qu'il en faut une pour pêcher, s'ils ne connaissent pas la réglementation ni les sites où pêcher. La présence de la fédération dans la presse locale pourrait être, par exemple, un bon moyen de communiquer avec le grand public.

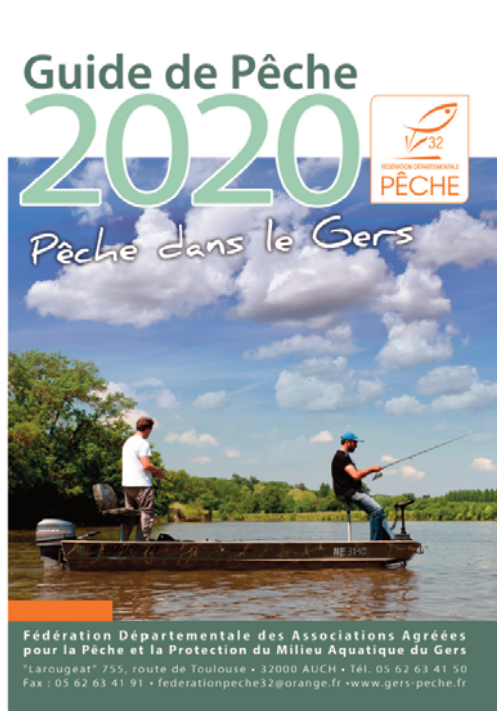
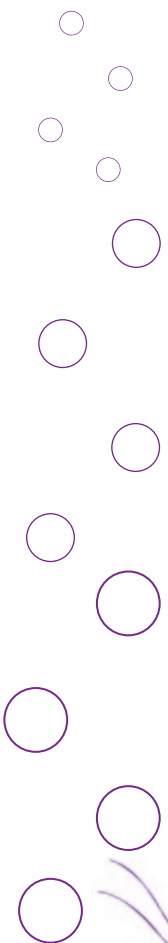


Photo 24 : "Le guide de pêche 2020" et le "Gers à la pêche" n°3, les principaux outils de communication papier pour 2020







Partie 3 : Stratégie de développement



Photo 26 : Les berges de la Baïse à Condom, un endroit idéal et aménagé pour pêcher en famille

Les objectifs :

Le présent SDDLDP a pour fonction d'établir les actions qui doivent être mises en places dans les 5 années à venir afin d'atteindre 4 grands objectifs :

1 La fidélisation des pêcheurs locaux

Comme vu précédemment, le nombre de pêcheurs ne cesse de décroître au moins depuis le début des années 90 (date à laquelle remontent les archives de la fédération). Aujourd'hui, le nombre de pêcheurs s'est stabilisé aux alentours de 8000 adhérents en 2018 et 2019 (dont 4700 qui ont pris une carte de pêche départementale ou interdépartementale). Toutefois, l'augmentation du prix de la carte de pêche n'augure rien de bon si l'on en croit les 27% de pêcheurs gersois qui affirment qu'ils ne prendront plus la carte de la pêche si son coût est trop élevé.

Il paraît donc important, avant toute chose, de fidéliser les pêcheurs gersois afin de ne pas voir leur nombre diminuer encore.

2 L'attraction du public non pêcheur

Stabiliser la base des adhérents est essentiel. Mais il est important d'accroître le nombre de pêcheurs. Avec seulement 4% de la population gersoise adhérente, augmenter le nombre de pêcheur ne paraît pas impossible.

3 L'attrait du public vacancier

Les touristes sont plus de 1,2 millions par an à découvrir le département. Ce chiffre est 6 fois supérieur la population gersoise. Ne pas chercher à attirer les touristes vers les lacs et les rivières du département serait donc une erreur. En effet, si la probabilité qu'ils soient intéressés par une carte de pêche annuelle gersoise est faible, il n'est pas impossible qu'ils souhaitent pêcher durant leurs vacances et achètent donc une carte journalière ou hebdomadaire pour un ou plusieurs membres de la famille.

4 Donner une bonne image du monde de la pêche

A l'heure où la cause du bien-être animal se répand à travers le pays et où les gens s'intéressent de plus en plus à l'environnement, il est important de montrer que la fédération de pêche n'est pas un simple rassemblement de pêcheurs, mais œuvre également pour la protection du milieu aquatique et de la faune piscicole. En effet, comment attirer les gens dans le monde de la pêche si ceux-ci ont une image très dégradée de l'action et du rôle de la fédération. Certes, certains pêcheurs tuent des poissons pour les manger, mais ceux-ci respectent quelques règles afin de ne pas dégrader les populations. Evidemment, le rôle de la fédération est de gérer le monde de la pêche, mais elle mène aussi des actions en vue de protéger certaines espèces



ou d'améliorer leur habitat. Restauration de cours d'eau, entretien de berges, réalisation du PDPG, travail en collaboration avec les syndicats de rivière (etc.), si toutes ces actions n'ont pas de rapports directs avec la pêche, elles n'en sont pas moins importantes pour l'environnement et mieux communiquer sur celles-ci serait bénéfique pour l'image du monde de la pêche auprès du grand public.

Stratégie de développement

Pour atteindre ces objectifs, et considérant notre état des lieux et les demandes des pêcheurs, il paraît nécessaire d'établir une stratégie de développement qui se basera sur 9 axes :

1 Amélioration de la communication

Pour attirer de nouveaux adhérents et satisfaire les pêcheurs actuels, il est important d'avoir une bonne communication auprès du grand public. Pour cela, il est essentiel de développer plusieurs actions :

1.1 Moderniser le site internet

Entièrement réalisé en interne, le site internet actuel souffre de son design désuet et du manque d'outils que propose l'hébergeur. Si la modernisation du site n'aura que peu d'impact sur la vente de cartes de pêche, elle donnera peut-être envie au visiteur de passer plus de temps sur le site, et augmentera donc la probabilité que celui-ci aille pêcher. Mais la modernisation du site seule ne suffira pas, il convient d'améliorer son contenu.

1.2 Améliorer la cartographie du site

Cette action paraît essentielle. Avec une cartographie interactive qui référence au mieux les parcours en lac et en rivière du département, il y a fort à parier que les pêcheurs auront l'occasion de découvrir des parcours qu'ils ne connaissaient pas auparavant. L'idée ici est qu'à partir de la carte, le visiteur ait accès à une multitude d'informations sur le parcours qui l'intéresse. Ainsi, en cliquant sur un des parcours proposé, le lecteur serait renvoyé vers une page spécifique à ce dernier. Accès, espèces présentes, modes de pêche autorisés, type de parcours, toutes ces informations devront être accessibles sur cette page. Techniquement réalisable, la mise en place de cette action prendra certainement du temps mais elle permettra également d'offrir une meilleure visibilité à de nombreux parcours du département.

1.3 Offrir la parole aux lecteurs via de nouvelles sections

Afin de diversifier les informations contenues dans le site, et donc d'y faire passer plus de temps au visiteur, il paraît intéressant de lui offrir la parole. Pour ce faire 2 idées sont à développer. Il est possible d'intégrer des sections de commentaires à certains articles, notamment sur les pages présentant les parcours. Cela permettra au pêcheur de faire des compléments d'information ou des retours de terrain, ou encore de poser ses questions. Ainsi, la fédération pourra améliorer la page et répondre aux questions. Il est également possible de créer une section spécifique « les pêcheurs ont la parole ». L'idée serait de proposer aux pêcheurs de rédiger des articles sur divers sujets en rapport avec la pêche (une journée de pêche sur tel parcours, une technique de pêche spécifique, un coup de gueule, etc.). Après correction par la fédération, celui-ci serait alors publié et diffusé via les réseaux sociaux afin d'en augmenter l'attrait. En proposant aux pêcheurs de parler à la fédération et aux pêcheurs via le site internet, ceux-ci se sentiront plus impliqués dans le monde de la pêche gersoise.

1.4 Développer plus de réseaux sociaux

Les réponses obtenues lors du questionnaire montrent que cette action est peu réclamée par les pêcheurs. Pourtant, elle paraît essentielle. En effet, parmi les 16 réponses de mineurs à cette question, 13 étaient favorable à cette idée et seulement 3 étaient contre. Si la fédération souhaite fédérer les jeunes générations, il paraît important d'aller vers eux et non d'attendre que ce soit eux qui viennent. Aussi, il paraît judicieux



de se lancer dans des réseaux sociaux autre que Facebook, plus exploité par un public d'actifs (25-50 ans) que par un public de mineurs.

1.5 Développer une newsletter

Assez demandé par les répondants, l'élaboration d'une newsletter est intéressante. L'avantage de ce type de document est double. En effet, cela permet d'informer les pêcheurs qui le souhaitent des dernières actualités tout en évitant de spammer ceux qui ne sont pas intéressés puisqu'il faut s'abonner à la newsletter pour la recevoir. Le contenu pourrait concerner les lâchers, les concours, les actions de la fédération. Il pourrait aussi permettre de faire le point sur une technique spécifique, la vie d'une AAPPMA, ou sur un parcours fédéral par exemple.

Le format devra être adapté au contenu, et celui-ci devra être simple et précis au risque de désintéresser les pêcheurs. La diffusion devra être régulière. A première vue, le plus efficace est de partir sur un format A4 recto et sur une diffusion trimestrielle. En fonction de l'intérêt qu'elle suscite, il faudra modifier le format ou le rythme de parution. En plus de la diffusion aux abonnés, il semble important de la partager via le site internet et la page Facebook de la fédération afin d'informer les pêcheurs de l'existence de la newsletter. Enfin, afin de proposer l'abonnement, il faudra réfléchir à la possibilité de proposer l'abonnement à la newsletter au moment de l'achat de la carte de pêche sur le site cartedepeche.fr

1.6 Développer et mettre en place une communication par voie de presse

Toutes les actions citées précédemment concernent essentiellement le public pêcheur. Mais il est nécessaire de cibler les non pêcheurs dans la communication future de la fédération. Pour cela, il semble opportun de travailler sur la communication via la presse locale généraliste. Dans le Gers, il existe 2 journaux papiers locaux, un journal diffusé via internet et 3 radios locales. L'objectif de cette action est de prendre contact avec ces différents diffuseurs afin d'établir un plan de communication et de définir les modalités d'interaction. Vaut-il mieux faire des communiqués de presse, rédiger des articles ou contacter des correspondants ? Est-il intéressant d'intervenir en direct à la radio ? Quand communiquer ? Ces questions nécessitent des réponses que seuls les concernés pourront fournir. A partir des réponses obtenues, il faudra alors établir un plan de communication auprès de la presse afin d'être plus visibles pour le public non pêcheur.

2 Développer le programme d'animations

Actuellement, la majorité des animations de sensibilisation au milieu aquatique se fait auprès des scolaires. Quelques animations de pêche sont proposées aux pêcheurs et aux groupes périscolaires mais elles ne sont pas mises en avant par la fédération. Il est important d'offrir un meilleur accès aux animations que mène la fédération auprès du grand public (pêcheurs, non pêcheurs et vacanciers) afin d'accroître le taux de participations. Pour ce faire, plusieurs actions doivent être mises en place.

2.1 Créer des animations de sensibilisation au milieu aquatique et de pêche à destination du grand public

Très peu d'animations de sensibilisation du grand public aux milieux aquatiques sont organisées. Sans rapport direct avec la pêche et n'incitant pas à l'achat d'une carte de pêche, ce type d'animations a été mis de côté et restera non prioritaire. Pourtant, elles permettent de créer un lien entre les non pêcheurs et la fédération de pêche. En montrant le rôle de la fédération, ses actions et le rôle du milieu aquatique, ce type d'animation peut susciter des vocations ou donner au public l'envie de s'intéresser plus aux milieux et à la vie aquatique et donc, potentiellement, d'aller pêcher. D'autre part, ce genre d'animations aura plus de chance d'attirer un public non pêcheur que des animations pêche qui, elles, attirent plutôt des pêcheurs débutants ou confirmés.

Pour ce faire, il est envisagé de créer un événement spécifique à la pêche et aux milieux aquatiques en collaboration avec d'autres associations environnementales et/ou sportives. Pour attirer du monde, cette ani-



mation sera accompagnée d'une campagne de communication propre.

Il est également possible de mettre en place des opérations de nettoyage des cours d'eau et/ou des lacs. Dans l'air du temps, et d'un intérêt important pour l'environnement, ce type d'opérations permettrait de donner une bonne image de la fédération auprès d'un public qui ne s'intéresse que très peu à la pêche et qui peut même, parfois, être contre cette pratique.

2.2 Diversifier l'offre de stages grand public

Actuellement, la fédération propose des stages pêche au coup, au feeder, à la carpe et au carnassier (en bateau ou à pieds). Il semble intéressant d'améliorer l'offre afin de faire découvrir des techniques de pêche moins pratiquées dans le département. Ainsi, la mise en place de stages float-tube ou à l'écrevisse semblent tout indiqués. Peu pratiqué dans le département, le float-tube est une activité très à la mode et les parcours qui proposent sa pratique sont nombreux dans le département. La pêche à l'écrevisse quant à elle est de plus en plus délaissée par les pêcheurs alors que les populations d'espèces invasives sont très importantes. Enfin, il pourrait être intéressant de mettre en place des stages de perfectionnement sur plusieurs jours. Ces stages proposeraient une formation théorique sur les différentes techniques de pêche, la vie des poissons et l'écologie des cours d'eau ainsi qu'une formation pratique de pêche au coup et au lancer par exemple.

2.3 Organiser un calendrier avec diverses animations à réserver

Actuellement, les animations grand public manque de visibilité. Comme dit précédemment, la personne intéressée par un stage pêche doit prendre l'initiative de contacter la fédération pour trouver une date en fonction du planning chargé de l'animateur. Il est envisagé d'établir un planning des animations proposées en début d'année. L'objectif est multiple. Grâce à lui, les intéressés pourront directement s'inscrire à celle qui les intéresse, et il permettra également d'améliorer le taux de participation. De même, avec un planning pré-établi, il sera plus facile de communiquer sur les animations de la fédération et donc celles-ci seront plus facilement accessibles au grand public.

2.4 Embauche d'un service civique volontaire (SCV) pour développer de nouvelles animations

En fonction de l'intérêt porté par le public aux futures animations mises en place, la fédération pourra réfléchir à l'intérêt et au besoin d'augmenter le nombre d'animateurs. Ainsi, en fonction des résultats, la question d'une embauche sera posée, ou non.

2.5 Créer une exposition itinérante

Régulièrement, il est demandé à la fédération si cette dernière possède une exposition à prêter pour divers événements. Actuellement, celle de la fédération n'est plus à l'ordre du jour et mérite d'être renouvelée. Une telle exposition sera utile pour le prêt, comme suscité, mais elle sera également nécessaire dans le cadre des événements organisés par la fédération ou pour ceux auxquels cette dernière participera dans l'avenir.

2.6 Renouvellement régulier du matériel d'animation

Afin de réaliser des animations pêche dans de bonnes conditions, il est important de renouveler régulièrement le matériel de pêche. En effet, dans le cadre des animations, le matériel de pêche est utilisé par des gens qui souvent ne pratiquent pas du tout ou peu la pêche. Il est donc souvent malmené et il n'est pas rare de devoir changer le fil d'une bobine ou le scion d'une canne à pêche sur lequel un maladroit aura marché. L'achat de matériel peut représenter un coût important qu'il convient d'inclure dans le SDDL.

2.7 Accompagner financièrement les Ateliers Pêche Nature

Le soutien financier de la fédération est essentiel pour permettre aux AAPPMA de développer et animer



des A.P.N. En effet, l'achat et le renouvellement du matériel peut-être important et générer des frais trop élevés sur le budget annuel des AAPPMA dont la trésorerie est très souvent faible.

2.8 Accompagner techniquement les Ateliers Pêche Nature

Les A.P.N sont gérés par des pêcheurs bénévoles, qui n'ont pas forcément la formation nécessaire pour animer des ateliers avec un public. L'apport technique que peut apporter la fédération par l'entremise de son animateur est donc un des piliers du bon fonctionnement des A.P.N et ne doit donc pas être négligé.

3 Amélioration de la connaissance des pêcheurs gersoïis

Comment adapter les actions de la fédération aux besoins des pêcheurs si leurs besoins et leurs habitudes sont inconnus ? La meilleure solution pour ne pas avoir à se poser cette question est de bien appréhender les caractéristiques du pêcheur gersoïis et de continuer à lui demander son avis. Pour ce faire, 3 actions sont prévues :

3.1 Continuer les enquêtes pêcheur des gardes-pêche

Les gardes-pêche sont les principaux représentants des fédérations et des AAPPMA que les pêcheurs sont amenés à rencontrer sur le terrain. Les données qu'ils remontent à la fédération via les fichiers qu'ils remplissent sont très importantes et permettent d'améliorer la connaissance sur les pratiques des pêcheurs dans le département. Il est donc essentiel de continuer à mener ces enquêtes pêcheurs.

3.2 Etudier l'évolution des pêcheurs via les statistiques de vente de carte

Le site de suivi de vente des cartes de pêche géré par la FNPF mais auquel la fédération a accès permet de facilement suivre les ventes de carte de pêche par catégorie et par AAPPMA. Ces informations sont intéressantes mais insuffisantes. Il n'est pas possible de connaître la répartition par tranches d'âge ou par sexe. Mais ces données peuvent être extraites du site en vue de réaliser une analyse plus poussée. Plutôt chronophage (il est actuellement nécessaire d'identifier le sexe du pêcheur de manière individuelle), cette analyse est intéressante et peut permettre en améliorant la connaissance du public pêcheur de mieux cibler l'effort de communication.

3.3 Relancer un sondage auprès des pêcheurs.

Le sondage réalisé directement auprès des pêcheurs en vue de réaliser ce SDDLDP a été très utile pour la fédération. Il a permis de mieux cibler les attentes et les besoins de pêcheurs et a parfaitement réalisé son rôle d'amélioration de la connaissance des pêcheurs. Toutefois, d'ici 5 ans, les adhérents auront changé, leurs techniques auront évolué, leurs besoins seront différents. Il sera donc essentiel de réaliser un nouveau sondage en prémices de la réactualisation du SDDLDP.

4 Amélioration de l'offre touristique

Afin d'attirer les touristes à la pêche, il convient de les informer de l'offre proposée dans le département. Pour ce faire, il est essentiel de communiquer via différentes actions

4.1 Travailler en collaboration avec le CDTL et les Offices du tourisme

Déjà pratiqué depuis plusieurs années, il est important de prolonger la collaboration avec le CDTL et les offices de tourisme locaux. Ces derniers réalisent en effet de nombreux documents à destination des vacanciers et sont les principaux acteurs du département qui rentrent en contact avec les touristes. Les informer des actions à visée touristique de la fédération et travailler conjointement avec eux permettra d'attirer de nouveaux pêcheurs, sur de courtes périodes, certes, mais qui pourront par la suite parler de leur expérience à leurs cercles de connaissance, voire leur donner l'envie de revenir pêcher dans le département.



4.2 Mettre en place des parcours labellisés sur lesquels communiquer

L'un des meilleurs moyens de communiquer avec les pêcheurs en vacances sur le territoire est de leur proposer des parcours tels qu'ils en connaissent chez eux. Pour cette raison, il est important de multiplier les parcours labellisés suivant la charte nationale afin de mieux communiquer sur les parcours gersois auprès des touristes.

4.3 Développer des outils et supports de communication spécifiques

Il n'est pas rare que les touristes ne passent pas par les offices du tourisme et ne soit donc pas impactés par les actions suscitées. Ces vacanciers vont plutôt s'informer d'eux même, souvent via internet. Il semble donc important de mettre en place des outils visant à leur donner envie de profiter de leur séjour dans le département pour aller pêcher. Il est par exemple possible de leur dédier une page sur le site internet ou de créer des post Facebook visant essentiellement ce genre de public.

5 Améliorer la participation des AAPPMA

5.1 Faire évoluer les concours de pêche des AAPPMA

Actuellement, les AAPPMA organisent de nombreux concours. Mais la majorité concerne uniquement la pêche du poisson blanc (concours de pêche au coup, à l'américaine, à l'anglaise, etc.), ou de la truite. Il est dommage qu'il n'existe qu'un seul concours de pêche au carnassier (spécifique aux float-tubes), et cinq à la carpe. Une plus grande diversité serait la bienvenue.

5.2 Imposer une réciprocité totale pour que les AAPPMA accèdent aux financements fédéraux

Plusieurs AAPPMA du département ne jouent pas le jeu de la réciprocité totale et conservent quelques plans d'eau en gestion unique, interdisant l'accès aux pêcheurs non détenteurs d'une carte de pêche de l'association locale. Ces pratiques ne vont pas dans le sens de la réciprocité totale et sont néfastes pour leur image et celle de la fédération. Il paraît donc important d'agir pour améliorer les choses. L'une des actions les plus simples à mettre en place est donc de réduire les financements que la fédération leur propose afin de les pousser à respecter le jeu de la réciprocité totale.

5.3 Les motiver à réaliser des petits travaux au bord de l'eau (accès, poste de pêche...)

Sur le département, le constat est simple. Les AAPPMA sont peu nombreuses à réaliser des travaux d'aménagement au bord de l'eau en vue d'améliorer l'expérience des pêcheurs ou de favoriser la vie aquatique. Et lorsque celles-ci sont actives, elles en informent rarement la fédération. Il paraît donc important d'inciter les AAPPMA à réaliser plus d'aménagements et à diffuser l'information auprès de la fédération et des adhérents. Pour ce faire, la fédération devra faire part auprès des AAPPMA de ses capacités de soutien financier et technique. En effet, il paraît intéressant que la fédération participe financièrement (à hauteur de 15 à 50%) des projets menés par les AAPPMA et offre ses services pour un soutien technique. A titre d'exemple, la région a créé les trophées de pêche durable qui vont dans le même sens. Ces trophées récompensent des AAPPMA (une par département d'Occitanie) qui ont porté un projet visant à améliorer la pêche. Ils sont accompagnés d'un chèque d'une valeur de 2000 €. Il n'est pas rare que des pêcheurs se plaignent du coût de la carte de pêche en demandant à quoi sert leur argent et quel est le rôle des AAPPMA. Mieux communiquer sur les actions des AAPPMA est donc essentiel.

6 Aménager le territoire

6.1 Mieux appréhender le territoire

Comme vu précédemment, la pêche est majoritairement pratiquée en lac. Il convient donc d'améliorer la pêche en rivière. Pour cela, il est essentiel, dans un premier temps, de recenser les sites de pêche déjà existants.



tants en rivière. Cette étape évitera ainsi de prévoir des travaux sur des secteurs qui n'en ont pas besoin et permettra de mieux communiquer sur les parcours déjà implantés mais peu connus.

6.2 Développer les accès pédestres aux plans d'eau et aux rivières

Une fois l'action citée au-dessus achevée et les secteurs nécessitant des aménagements identifiés, il conviendra de développer les accès pédestres aux parcours qui n'en ont pas.

6.3 Créer des postes de pêche accessibles et accroître le nombre de postes handipêche

Lorsque les 2 actions préalablement présentées seront terminées, il conviendra de créer les postes de pêche qui seront nécessaires au bon développement de la pêche dans les secteurs définis. Les postes de pêche devront être, dans la mesure du possible, accessibles aux personnes handicapées afin de répondre à une autre demande des pêcheurs.

6.4 Accroître l'offre de stationnement à proximité des parcours de pêche

Pouvant être réalisé en parallèle des 2 actions précédentes, aménager des zones de stationnement à proximité des parcours qui en ont besoin permettra d'améliorer l'accessibilité des parcours et donc d'augmenter leur fréquentation.

6.5 Convention tri-partite AAPPMA, fédération de pêche et syndicat de rivière pour ouvrir des postes de pêche

Via les DIG qu'ils mettent en place, ce sont les syndicats de rivières qui sont habilités à entretenir la ripisylve et les berges. Hélas, leurs effectifs sont réduits et leur financement est faible. L'entretien, bien que correct, reste minimal et ne permet pas souvent d'accéder aux berges ou de créer des postes de pêche. La fédération de pêche a donc émis l'idée de mettre en place des conventions entre les syndicats, la fédération et les AAPPMA locales en vue d'améliorer l'accès aux rivières. L'idée est que les syndicats autorisent les AAPPMA à participer à l'entretien des berges sous l'égide de la fédération afin de créer des accès sur des sites identifiés préalablement par les 3 parties. L'entretien devra être raisonné (pas de coupes à blanc) et rester en accord avec la politique du syndicat.

6.6 Mieux identifier des parcours rivières

Dans l'objectif de diversifier la pêche dans le département, lors des prospections en vue de mieux appréhender le territoire, il conviendra d'identifier des parcours où il est possible et intéressant de pratiquer des techniques peu présentes dans le reste du département. Par exemple, il est possible de référencer des sites où la pêche à la mouche est praticable et attractive.

6.7 Développer des parcours No-Kill

Avec 16 parcours No-Kill, le département n'est pas en reste, mais la majorité concerne essentiellement les carpes. Au vu de la demande il convient de réfléchir à en créer de nouveaux, multi-espèces ou monospécifique quand le site s'y prête et que le besoin s'en fait sentir.

6.8 Développer un parcours pêche le long de la Baïse pédestre

Depuis 2019, la Baïse navigable est longée par un sentier pédestre. Proche des berges et entretenu, ce sentier est idéal pour la promenade. Toutefois, bien que proche de l'eau et intéressant pour une pratique de la pêche itinérante, ce sentier manque d'accès au bord de l'eau et donc de postes de pêche. Développer quelques postes et transformer ce site en parcours passion afin de mieux communiquer dessus devrait permettre d'augmenter la présence de pêcheurs sur le site.

6.9 Augmenter les baux de pêche détenus par la fédération.



Déjà abordé dans l'état des lieux, la fédération de pêche récupère automatiquement les droits de pêche là où des DIG sont mises en place. Ainsi, la majorité des grands cours d'eau sont ou seront gérés par la fédération et ouverts à la pêche à tous les adhérents. Toutefois, les DIG ne durent que 5 ans et ne concernent qu'une partie des cours d'eau et plans d'eau. Les lacs, non connectés au cours d'eau, ne sont généralement pas concernés. Pour ces 2 raisons, il est important de continuer à démarcher les propriétaires afin d'obtenir les droits de pêche directement auprès d'eux.

6.10 Améliorer la signalisation des plans d'eau et des parcours de pêche

Fortement réclamée par les pêcheurs, il est important de faire un effort vis-à-vis de la signalétique. Mieux indiquer les sites de pêche le long des routes et bien présenter les parcours au bord de l'eau sont 2 actions qui devront impérativement être réalisées dans les 5 années à venir.

6.11 Rechercher des hotspot à espèces spécifiques

Un hotspot est, par définition, un endroit où sont rassemblés un grand nombre de poissons d'une seule espèce ou d'un même groupe d'espèce. L'idée ici est de proposer aux pêcheurs des secteurs qui ne sont pas classés comme des parcours en tant que tel, et qui ne respectent donc pas un cahier des charges parfois lourd et difficilement applicable à certains sites de pêche. Plus intimistes qu'un parcours référencé, plus sauvage également ce nouveau type de parcours devrait plaire aux pêcheurs passionnés, amoureux de la nature et n'ayant pas peur des pêches difficiles.

7 Assurer la surveillance des sites de pêche

7.1 Former de nouveaux gardes-pêche, prolonger la formation des gardes actuels et apporter un soutien financier

Actuellement, 24 gardes-pêche sont actifs dans le département. Afin de rester informé des évolutions de la loi et des nouveaux baux de pêche, une formation leur est proposée chaque année. A côté de cela, la fédération propose chaque année une formation pour former de nouveaux gardes-pêche à l'échelle de la région Occitanie et du bassin Adour-Garonne. Il est important de continuer à proposer ces 2 formations car elles sont essentielles au bon fonctionnement de la garderie fédérale. En parallèle, être garde-pêche génère des frais. Achat de matériel, frais d'essence et de nourriture. Actuellement, la fédération de pêche finance la carte de pêche et la tenue des gardes-pêche. En fonction de l'évolution des possibilités de financement de la FNPF, il pourrait s'avérer intéressant de participer à leurs frais de fonctionnement. En effet, ces coûts cachés peuvent s'avérer être un frein au recrutement de nouveaux gardes-pêche et limiter le nombre de sorties et donc de contrôles de ceux déjà en place.

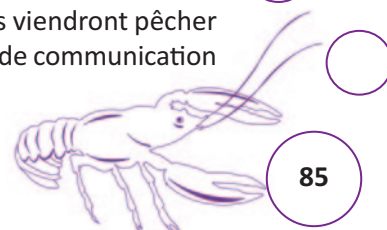
7.2 Sectoriser et prioriser l'action des gardes-pêche en fonction des besoins

Il n'est pas rare que lors d'un événement (ouverture de pêche, concours, lâcher) le besoin en gardes-pêche soit plus important. De même, certains sites sont connus pour attirer les braconniers et nécessitent une surveillance accrue. Il est donc important de répartir les gardes de pêche sur différents secteurs en mettant le doigt sur certains sites ou certaines périodes nécessitant une vigilance plus grande.

8 Proposer de nouvelles offres

8.1 Poissons trophées

Comment attirer des pêcheurs de la France entière ? L'informer de la présence de poissons trophées. Avec l'explosion des réseaux sociaux, de nombreux pêcheurs des jeunes générations sont prêts à faire des centaines de kilomètres pour pêcher 1 gros poisson. Ainsi, il y a fort à parier que si quelques gros poissons étaient lâchés dans certains lacs du département, les pêcheurs des départements voisins viendraient pêcher dans le Gers. Ce type de lâcher devra impérativement être accompagné d'une campagne de communication



sur les réseaux sociaux afin que l'information se diffuse d'elle-même auprès des pêcheurs intéressés.

8.2 Développer un concours photo

Beaucoup demandé par les répondants au questionnaire, la mise en place d'un concours photo ne permettra pas la vente de nouvelles cartes, mais l'objectif n'est pas là. La mise en place d'un tel concours, permettra de récupérer des photos de qualité qui pourront être utilisées par la suite (si cela est stipulé dans le règlement que devront accepter les participants), pour mieux mettre en valeur les paysages et la qualité halieutique du département et de satisfaire les pêcheurs participants qui auront la joie de voir leur photo publiée sur les divers réseaux sociaux de la fédération. Il semble intéressant de mettre en place 2 concours. Un premier concernant les photos de poisson, vivants, capturés lors d'une partie de pêche, ou dans leur milieu naturel et réservé aux pêcheurs. Un second concours, ouvert à tous les habitants du département, qui concernerait les paysages aquatiques du département. Les lots à gagner seront des cartes de pêche départementales (1 à 3 par concours selon la participation et la volonté du conseil d'administration de la fédération).

8.3 Opération nettoyage de berges

Déjà réalisé par une des AAPPMA locale mais pas assez mis en valeur, il faut que ce type d'action se multiplie dans le département, que ce soit à l'initiative d'autres AAPPMA ou de la fédération. Si, là encore, ces opérations ne permettront pas de réaliser des ventes de carte de pêche, elles n'en restent pas moins bonnes pour l'environnement, et très valorisantes en terme d'image à condition de bien communiquer sur les opérations menées.

8.4 Développer les Ecrevissades

Comme dit précédemment, les populations d'écrevisses invasives sont bien représentées dans le département. A contrario, la pêche à l'écrevisse se perd. Il semble donc intéressant de mettre en place des écrevissades. L'idée d'un tel projet est d'initier les gens à la pêche à l'écrevisse sur une après-midi ou sur une journée, de les sensibiliser à la problématique des espèces invasives, et de proposer un repas à base d'écrevisses le soir. Festif, nouveau dans le département, ce genre d'initiative, qui pourra très bien être mené à une échelle locale par une AAPPMA, pourrait plaire à un public de non pêcheurs et de touristes intéressés par la vie dans les milieux aquatiques.

8.5 Donner l'envie aux parents d'aller pêcher avec les enfants.

Dans certaines AAPPMA, lorsque des enfants participent à une animation, cette dernière leur offre la carte de pêche. Il serait intéressant de réfléchir à une manière d'inciter les parents à aller à la pêche pour que ces derniers prennent une carte de pêche.





Partie 4 : Le plan d'actions

Photo 27 : Le lac de l'Astarac

1.1 Moderniser le site internet

Priorité 1

Objectif :

- Donner envie aux visiteurs de passer plus de temps sur le site ;
- Améliorer la lisibilité du site internet ;
- Rajeunir l'aspect du site.

Méthodologie :

Analyser le coût et les outils que propose l'hébergeur actuel et les comparer à ceux d'autres hébergeurs afin de savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'en changer. Retravailler la mise en page actuelle du site afin de le moderniser.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Action	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Analyse des besoins	5	400 €	2 000 €
Refonte graphique et mise à jour du site	25	400 €	10 000 €
		Total	12 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Nombre de connexions au site.
Temps passé sur le site par les visiteurs.



1.2 : Améliorer la cartographie du site

Objectif :

- Améliorer la lisibilité du site internet et des parcours de pêche ;
- Mieux renseigner les visiteurs.

Priorité 1

Méthodologie :

A partir d'un module cartographie open source, une carte situant les différents parcours devra être développée. Chaque parcours présent sur la carte devra renvoyer à une page dédiée au parcours.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Modification du module "cartographie"	2	400 €	800 €
Création d'une page explicative par parcours	10	400 €	4 000 €
		Total	4 800 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Nombre de connexions au site.
Temps passé sur le site par les visiteurs.



1.3 : Offrir la parole aux lecteurs

Priorité 2

Objectif :

- Accroître les interactions entre les pêcheurs et la fédération de pêche ;
- Plus impliquer les pêcheurs dans la gestion de la pêche.

Méthodologie :

Ouvrir certaines pages du site aux commentaires.
Proposer un espace sur le site pour poster des récits proposés par des visiteurs. Ce peut-être des billets d’humeur, des points de vue ou encore des récits de pêche.

Progammation

2021		2022			2023			2024			2025		

Détail de l’opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Développement de pages spécifiques	0,5	400 €	200 €
Ouverture aux commentaires	0,5	400 €	200 €
Suivi et publication d'articles proposés	5 par an	400 €	2 000 €
		Total (par an)	2 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Participation du public sur le site internet (commentaires et propositions d’articles).



1.4 : Développer plus de réseaux sociaux

Objectif :

- Se rapprocher du jeune public pour l'inciter à pêcher ;
- Augmenter le nombre de cartes jeune vendues.

Priorité 3

Méthodologie :

Créer et être présent sur les réseaux sociaux auxquels adhère le jeune public. Se tenir informer de l'évolution des habitudes des jeunes pêcheurs en vue de les suivre sur les réseaux sociaux auxquels ils adhéreront dans l'avenir.

Progammmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Ouvrir et animer un compte Instagram, twitter et autre selon l'évolution des réseaux sociaux	5	400 €	2 000 €
		Total	2 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Participation du public sur les nouvelles pages de la fédération sur ces réseaux sociaux.
Evolution du nombre de ventes de carte jeune.



1.5 : Développer une newsletter

Priorité 3

Objectif :

- Informer les pêcheurs des actions de la fédération et des dernières actualités du monde de la pêche locale ;
- Garder un contact direct avec les pêcheurs qui le souhaitent.

Méthodologie :

Réaliser une newsletter au format A4 recto/verso au maximum à diffuser de façon mensuelle ou trimestrielle selon les besoins. La newsletter informera les pêcheurs sur l'action de la fédération pour la pêche et les milieux aquatiques et pourra faire le point sur l'action d'une AAAPPMMA.

Progammation

2021		2022		2023		2024		2025	

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Création de la charte graphique	2	400 €	800 €
Rédaction et diffusion de la newsletter	4	400 €	1 600 €
		Total	2 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution du nombre d'inscrits à ces newsletters.
Evolution de la participation des adhérents aux manifestations présentées dans la newsletter.



1.6 : Mettre en place une communication par voie de presse

Objectif :

- Faciliter la communication auprès du grand public et le sensibiliser au rôle de la fédération et des pêcheurs pour la préservation du milieu aquatique ;
- Accroître le nombre de pêcheurs.

Priorité 2

Méthodologie :

Se renseigner auprès de la presse locale (papier, radio, télé) afin de connaître les correspondants à contacter et la manière de communiquer auprès d'eux (communiqué de presse, entretien, réalisation de reportages en interne, etc.).

Programmation

2021		2022		2023		2024		2025	

Détail de l'opération

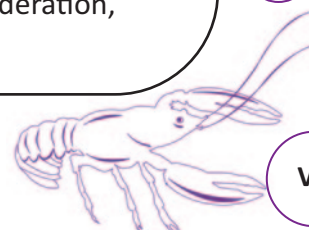
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Développer le réseau de communication	2	400 €	800 €
Utiliser ce réseau	5 par an	400 €	2 000 €
		Total	2 800 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Impact sur la vente de cartes de pêche à de nouveaux adhérents.
Retours du grand public (commentaire d'articles, appels au siège de la fédération, etc.).



2.1 : Créer des animations à destination du grand public

Priorité 3

Objectif :

- Impliquer le grand public et le sensibiliser à la problématique des milieux aquatiques
- Attirer des non-pêcheurs à la pêche.

Méthodologie :

Développer une journée d'animation autour du milieu aquatique en collaboration avec d'autres associations environnementale en vue de faire découvrir les milieux aquatiques au grand public.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

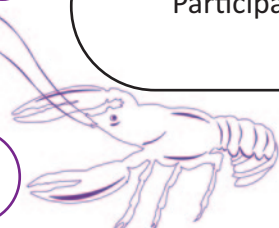
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Organiser un évènement local	10	400 €	4 000 €
Communication autour de l'évènement	2	400 €	800 €
Journée d'animation	2	400 €	800 €
Défraiements divers		1 000 €	2 000 €
		Total	7 600 €

Plan de financement :

FNPF : 50% avec un plafond à 5 000€ dans le cas de la création d'un évènement (fiche LPA0302) ;
Fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Participation et retours du grand public.



2.2 : Diversifier l'offre de stages grand public

Objectif :

- Faire découvrir des techniques de pêche aux pêcheurs initiés ;
- Attirer les non pêcheurs via la découverte de techniques peu connues du grand public.

Priorité 2

Méthodologie :

Développer de nouvelles offres de stage telle que la pêche à l'écrevisse ou au vif en vue d'attirer un nouveau public dans les stages que propose la fédération.

Progammation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Produire de nouveaux stages	1	400 €	400 €
Communication autour des stages	1	400 €	400 €
Journée d'animation	1 ou plus	400 €	400 €
		Total	1 200 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Participation et retours du grand public.

Axe 2 : Développement du programme d'animation



2.3 : Organiser un calendrier avec des animations à réserver

Priorité 1

Objectif :

- Mieux renseigner les personnes intéressées par un stage pêche ou une animation ;
- Accroître le nombre de participants aux animations et aux stages menés par la fédération.

Méthodologie :

Réaliser un calendrier annuel dès le mois de Décembre pour l'année suivante en vue de prévoir des dates de stage et d'animation à destination du grand public. Ce calendrier permettra de mieux communiquer auprès du public sur les événements organisés par la fédération.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Réalisation d'une page dédiée sur le site internet de la fédération	0,5	400 €	200 €
Communication autour des animations	1	400 €	400 €
Suivi des inscriptions	1	400 €	400 €
		Total	1 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution du taux de participation aux stages proposés et retours du public sur ce système.



2.4 : Embauche d'un service civique volontaire (SCV)

Objectif :

- Compléter l'équipe d'animation sur la période de l'embauche ;
- Augmenter le nombre d'animations et de stages pêche.

Priorité 3

Méthodologie :

Diffusion de l'offre auprès des lycées et universités où des stagiaires sont recrutés habituellement. La diffuser également sur les sites spécialisés dans l'emploi et sur les réseaux sociaux de la fédération.

Progammation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Définition des missions du SCV	1	400 €	400 €
Diffusion de l'offre et suivi de l'embauche	1	400 €	400 €
Indemnisation du volontaire	6 mois	à minima 107,58 € par mois	645 €
		Total	1 445 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Impact sur le nombre d'animations réalisées par la fédération durant le temps de l'embauche du SCV.

Axe 2 : Développement du programme
d'animation



2.5 : Créer une exposition itinérante

Priorité 1

Objectif :

- Être présent sur les grands événements pour être visible du grand public ;
- Mieux sensibiliser le grand public lors des événements auxquels participe la fédération ;
- Prêter l'exposition à diverses associations naturalistes afin d'être présent à des événements sans engager de personnel.

Méthodologie :

Réalisation de différents panneaux thématiques en interne en s'inspirant des réalisations des autres départements et de la fédération nationale.
Création ou achat de divers jeux et outils pédagogiques en vue d'attirer le public.
Réalisation et impression des panneaux au format kakémono par un spécialiste.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Création de la charte graphique	1	400 €	400 €
Création des panneaux d'exposition	10	400 €	4 000 €
Choix d'un imprimeur/concepteur	1	400 €	400 €
Réalisation des panneaux	/	à estimer	
Total (hors réalisation)			4 800 €

Plan de financement :

FNPF : 50 à 60% avec un plafond à 10 000€ (fiche LPA0501).
Fédération : 40 à 50%.

Evaluation du Projet :

Intérêt du public pour l'exposition (temps passé, questions posées et retours fait aux animateurs lors de l'évènement).



2.6 : Renouvellement régulier du matériel d'animation

Objectif :

- Assurer les stages pêche et les diverses animations dans les meilleures conditions possibles afin d'initier correctement les potentiels nouveaux pêcheurs.

Priorité 1

Méthodologie :

Contacter les fournisseurs locaux et nationaux en vue d'obtenir des prix intéressants pour du matériel de qualité.

Progammation

2021			2022			2023			2024			2025		

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Analyse des besoins en matériel	0,5	400 €	200 €
Réalisation et suivi des devis	1	400 €	400 €
Achat du matériel	/	selon les besoins	
Total (hors achat)			600 €

Plan de financement :

FNPF : 60% avec un plafond à 3 000€ (fiche LPA0403).
Fédération : 40%.

Evaluation du Projet :

Réalisation des animations dans de bonnes conditions.
Retours des participants.

Axe 2 : Développement du programme
d'animation



2.7 Accompagner financièrement les Ateliers Pêche Nature

Priorité 1

Objectif :

- Permettre aux AAPPMA de renouveler le matériel nécessaire au bon déroulement des APN.

Méthodologie :

Développer une ligne budgétaire dédiée au financement des APN.
Rembourser aux AAPPMA une partie des frais occasionnés par l'APN sur présentation de facture.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Remboursement sous présentation de facture	/	selon les besoins	
		Total	selon les besoins

Plan de financement :

FNPF : Selon le type de matériel acheté, plusieurs fiches actions sont liées à cette action (fiches LPA0403 à LPA0406).
Fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Retour des AAPPMA, des bénévoles et des participants aux APN.



2.8 Accompagner techniquement les Ateliers Pêche Nature

Objectif :

- Permettre aux bénévoles des APN de pouvoir assurer des animations de qualité dans de bonnes conditions.

Priorité 2

Méthodologie :

Réalisation d'une journée annuelle de formation par l'animateur de la fédération. Participation, à la demande des AAPPMA, de l'animateur fédéral à des APN.

Progammmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Organisation de la réunion	0,5	400 €	200 €
Réalisation de la réunion	1	400 €	400 €
Frais de restauration	/	selon les besoins	
Participation de l'animateur aux APN	/	selon les besoins	
		Total	600 €

Plan de financement :

FNPF : forfait de 50 € par personne et par jour de formation avec un plafond à 2 000 € (fiche LPA0407).
Fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Retour des bénévoles formés et des participants aux APN.

Axe 2 : Développement du programme d'animation



3.1 : Continuer les enquêtes des gardes-pêche

Priorité 2

Objectif :

- Assurer un contact agréable entre le garde-pêche et le pêcheur contrôlé ;
- Obtenir des informations essentielles à une meilleure connaissance des pêcheurs du département et de leurs pratiques.

Méthodologie :

Lors des tournées effectuées par les gardes-pêche, ces derniers récoltent quelques données auprès des pêcheurs contrôlés.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Analyse des retours des gardes-pêche	5	400 €	2 000 €
Communication sur l'analyse	0,5	400 €	200 €
		Total	2 200 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Exploitation des données récoltées et diffusion des résultats.



3.2 : Analyser les statistiques de vente de pêche

Objectif :

- Mieux connaître le profil du pêcheur gersois afin de mieux cibler la communication de la fédération.

Priorité 2

Méthodologie :

Chaque année, réaliser un bilan des cartes de pêche vendues en fonction du type de carte, de l'âge des pêcheurs et de leur sexe.

Progammation

2021			2022			2023			2024			2025		

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Analyse des statistiques de vente	5	400 €	2 000 €
Communication sur l'analyse	1	400 €	400 €
		Total	2 400 €

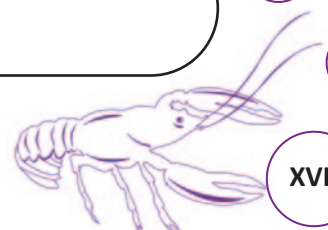
Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Exploitation des données récoltées et diffusion des résultats.

Axe 3 : Amélioration de la connaissance
des pêcheurs gersois



3.3 : Relancer un sondage auprès des pêcheurs

Priorité 3

Objectif :

- Préparer la réalisation du prochain SDDL
- Mieux connaître les attentes des pêcheurs pour les 5 années suivantes.

Méthodologie :

Réaliser un sondage via internet et sous format papier afin de pouvoir toucher la majorité de la population des pêcheurs. Si possible, proposer de répondre au sondage lors de l'achat de la carte de pêche.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Créer le sondage	5	400 €	2 000 €
Lancer et suivre le sondage	2	400 €	800 €
Traitement et analyse des réponses	30	400 €	12 000 €
		Total	14 800 €

Plan de financement :

FNPF : 50 à 60% avec un plafond de 5 000€ (fiche LPE0202).
Fédération : 40 à 50%.

Evaluation du Projet :

Utilisation du sondage pour la réalisation du prochain SDDL.



4.1 : Travailler en collaboration avec le CDTL et les offices du tourisme

Objectif :

- Diffuser les informations sur la pêche dans le département auprès des touristes et du public extérieur au Gers ;
- Pouvoir être présent sur des outils de communication spécifiques auxquels il n'est pas possible d'avoir accès autrement ;
- Attirer les vacanciers à la pêche durant leur séjour dans le département.

Priorité 1

Méthodologie :

Participer aux réunions proposées par le CDTL et répondre aux sollicitations des différents partenaires.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Répondre aux demandes du CDTL et des offices du tourisme	3	400 €	1 200 €
Participer aux réunions organisées par le CDTL	3	400 €	1 200 €
		Total	2 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Diffusion de l'offre de la fédération de pêche via les différents documents produits par le CDTL et les offices du tourisme
Evolution du nombre de cartes journalières et hebdomadaires vendues.



4.2 : Mise en place de parcours labellisés sur lesquels communiquer

Priorité 1

Objectif :

- Faciliter la communication auprès du public pêcheur de l'hexagone en utilisant des labels nationaux ;
- Attirer les pêcheurs d'autres départements et les touristes au bord des lacs et des cours d'eau gersois.

Méthodologie :

Développer des projets de labellisation en collaboration avec les élus locaux. Cela permettra de faciliter la communication locale, tout en assurant une communication à l'échelle nationale via les outils proposés par la FNPF pour les sites labellisés.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à labelliser	2	400 €	800 €
Montage du dossier	2	400 €	800 €
Réunion avec les propriétaires élus	3	400 €	1 200 €
Bathymétrie	3	400 €	1 200 €
Réalisation et pose des panneaux informatifs		600 € par panneaux	
Travaux divers (si nécessaire)		à définir	
Total (hors coût des panneaux et des travaux divers)			4 000 €

Plan de financement :

FNPF : 60 à 70% avec un plafond annuel de 50 000€ (fiche LPA0205).
Fédération : 30 à 40%.

Evaluation du Projet :

Taux de présence des pêcheurs sur les nouveaux parcours labellisés.
Evolution du nombre de cartes journalières et hebdomadaires vendues.

4.3 : Développement d'outils et de supports de communication spécifiques

Objectif :

- Diffuser les informations sur la pêche dans le département auprès des touristes et du public extérieur au Gers qui ne passe pas par une office de tourisme.

Priorité 3

Méthodologie :

Développer une page ou dédié une partie du site internet de la fédération spécifique au tourisme. Cette page pourrait par exemple reprendre les contacts des hébergements, des vendeurs de matériel de pêche et les dépositaires locaux.

Programmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Création d'un ensemble de pages dédié au tourisme sur le site internet	5	400 €	2 000 €
Communication auprès des pêcheurs hexagonaux	4	400 €	1 600 €
Encart publicitaire ou article promotionnel dans des magazines spécialisés		à définir	
Total (hors frais de publication)			3 600 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Intérêt et retours du grand public.

Evolution du nombre de cartes journalières et hebdomadaires vendues.



5.1 Evolution des concours de pêche des AAPPMA

Priorité 2

Objectif :

- Attirer un nouveau public dans le monde des concours de pêche en vue de fidéliser un plus grand nombre de pêcheurs.

Méthodologie :

Rappeler aux bureaux des AAPPMA que le poisson blanc n'est pas la seule espèce ciblée par les pêcheurs et qu'il pourrait être intéressant de développer de nouveaux types de concours.

Programmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

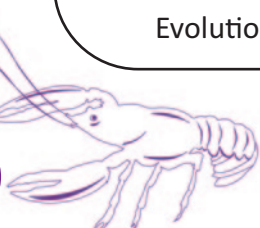
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Communiquer en vue d'inciter les AAPPMA à développer de nouveaux types de concours	2	400 €	800 €
Acheter des lots concours spécifiques		à estimer	
Total (hors achat des lots)			800 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution de la diversité des concours proposés dans le département.
Evolution du nombre de participants aux concours.



5.2 : Réciprocité totale des AAPPMA pour obtenir les financements de la fédération

Objectif :

- Inciter les AAPPMA à améliorer leur communication sur leurs parcours auprès de la fédération ;
- Augmenter le nombre de parcours de pêche accessible à tous les pêcheurs.

Priorité 3

Méthodologie :

Communiquer auprès des AAPPMA pour leur rappeler combien il est important d'avoir un maximum de territoires de pêche accessible à tous.

Programmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Communiquer en vue d'inciter les AAPPMA à rétrocéder leurs baux de pêche	10	400 €	4 000 €
Communiquer auprès des pêcheurs pour les informer de l'existence de ces parcours	1	400 €	400 €
		Total	4 400 €

Plan de financement :

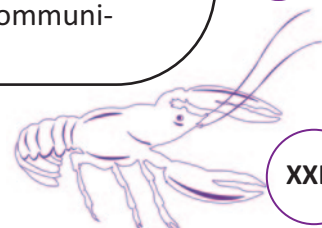
100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Taux de rétrocession des baux de pêche.

Présence des pêcheurs sur ces baux de pêche après une campagne de communication auprès des pêcheurs.

Axe 5 : Amélioration de la participation des AAPPMA



5.3 : Inciter les AAPPMA à réaliser des petits aménagements

Priorité 2

Objectif :

- Inciter les AAPPMA à mieux informer la fédération des actions qu'elles mènent ;
- Apporter un soutien technique et financier supplémentaire aux AAPPMA ;
- Mieux informer les pêcheurs des actions menées par les AAPPMA.

Méthodologie :

Rappeler aux AAPPMA leur rôle de protecteur du milieu aquatique. Leur proposer l'aide technique et financière de la fédération.
Mettre en avant les projets réalisés sur le site internet et les réseaux sociaux.

Progamation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

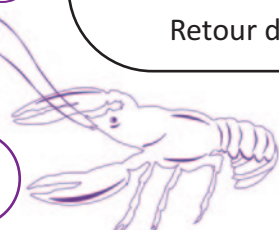
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Communiquer en vue d'inciter les AAPPMA à réaliser des aménagements	5	400 €	2 000 €
Apporter un soutien technique et financier	/	à définir	
Communiquer auprès des pêcheurs pour les informer de ces actions	0,5	400 €	200 €
Total (hors soutien technique)			2 200 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Nombre d'aménagements proposés et/ou réalisés par les AAPPMA.
Retour du grand public et des pêcheurs sur ces actions.



6.1 : Mieux appréhender le territoire

Objectif :

- Localiser des parcours déjà existants mais non recensés pouvant être mis en avant ;
- Localiser des sites à fort intérêt halieutique ;
- Localiser des sites à fort potentiel d'aménagement.

Priorité 1

Méthodologie :

Parcourir à pied, en vélo ou en canoë la totalité des cours d'eau principaux du territoire en vue de recenser tous les sites à fort potentiel de développement du territoire.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Parcourir le linéaire de cours d'eau à pied, en vélo ou en canoë pour recenser les sites d'intérêt	45	400 €	18 000 €
Saisir et traiter les données récoltées en vue de la réalisation des actions suivantes	15	400 €	6 000 €
		Total	24 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Réalisation des actions présentées en suivant (6.2 à 6.6).



6.2 : Développer les accès pédestres au bord de l'eau

Priorité 1

Objectif :

- Améliorer l'accès aux postes de pêche ;
- Faciliter l'accès au bord de l'eau en lacs et rivières.

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, définir et aménager des parcours dans des secteurs présentant un intérêt pour la pêche en itinérance.

Progammation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

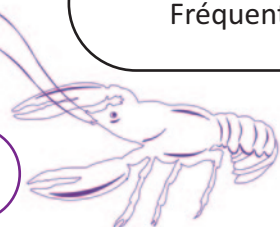
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à aménager	2	400 €	800 €
Améliorer ou créer les accès	/	à définir	
Communiquer sur l'action	5	400 €	2 000 €
Total (hors travaux d'aménagement)			2 800 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Fréquentation des nouveaux parcours et retour des pêcheurs.



6.3 : Créer des postes accessibles et accroître le nombre de postes handipêche

Objectif :

- Faciliter la pêche aux personnes en situation de handicap ;
- Faciliter l'installation et la pêche de tous les pêcheurs.

Priorité 1

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, définir et aménager des postes dans des secteurs présentant un accès facile pour les pêcheurs débutants, les pêcheurs peu mobiles ou les pêcheurs en situation de handicap.

Progammmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à aménager	2	400 €	800 €
Créer les postes de pêche	/	à définir	
Communiquer sur l'action	5	400 €	2 000 €
Total (hors travaux d'aménagement)			2 800 €

Plan de financement :

FNPF : 50 à 60% avec un plafond de 1 000 à 5 000€ (fiche LPA0204). Valable uniquement pour les postes ou aires aménagés pour les PMR.
Fédération : 40 à 50%.

Evaluation du Projet :

Fréquentation des nouveaux postes de pêche et retour des pêcheurs.



6.4 : Accroître l'offre de stationnement à proximité des parcours de pêche

Priorité 3

Objectif :

- Améliorer l'accessibilité aux parcours de pêche.

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, définir et aménager des stationnements à proximité dans parcours présentant un intérêt pour ce type de projet.

Progammation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

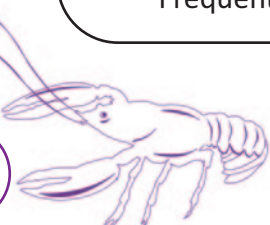
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à aménager	2	400 €	800 €
Créer les parkings	/	à définir	
Communiquer sur l'action	5	400 €	2 000 €
Total (hors travaux d'aménagement)			2 800 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Fréquentation des parcours de pêche ainsi aménagés.



6.5 : Créer une convention tri-partite Fédération / AAPPMA / syndicats de rivière

Objectif :

- Faciliter l'entretien des accès au bord de l'eau ;
- Réaliser un entretien dans le respect des prescriptions des syndicats de rivière.

Priorité 2

Méthodologie :

Contacter les différents syndicats de rivière pour discuter avec eux de la faisabilité d'une telle convention. Réaliser les conventions en incluant les AAPPMA.

Progammmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Organiser une rencontre entre les 3 parties	1	400 €	400 €
Rédiger et valider la convention	10	400 €	4 000 €
		Total	4 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Réalisation des conventions.

Evolution de la participation des AAPPMA à l'entretien des rivières dans le respect des règles édictées par les syndicats de rivière .



6.6 : Mieux identifier des parcours rivière

Priorité 1

Objectif :

- Accroître le nombre de parcours de pêche en rivière ;
- Assurer une meilleure communication sur la pêche en rivière dans le département
- Attirer les pêcheurs au bord des rivières gersoises.

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, améliorer la cartographie des parcours existants et identifier les parcours facilement aménageables.

Programmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

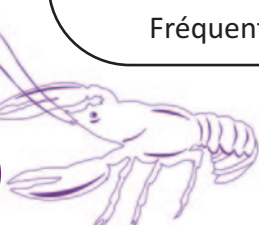
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à aménager	2	400 €	800 €
Présenter ces parcours sur le site internet	10	400 €	4 000 €
Communiquer sur ces différents parcours	0,5	400 €	200 €
		Total	5 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution de la cartographie des parcours sur le site internet.
Fréquentation de ces nouveaux parcours et retours des pêcheurs.



6.7 : Développer des parcours No-Kill

Objectif :

- Satisfaire la demande de certains pêcheurs.
- Attirer les pêcheurs extra-départementaux à la recherche de ce type de parcours ;
- Conserver un cheptel piscicole important sur les zones concernées.

Priorité 3

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, définir des parcours dans des secteurs présentant un intérêt pour la pêche en No-Kill.

Programmation

2021				2022				2023				2024				2025			

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants à aménager	2	400 €	800 €
Présenter ces parcours sur le site internet	10	400 €	4 000 €
Communiquer sur ces différents parcours	0,5	400 €	200 €
		Total	5 000 €

Plan de financement :

FNPF : 25 à 60% avec un plafond annuel de 15 000€ (fiche LPA0201).

Fédération : 40 à 75%.

Evaluation du Projet :

Fréquentation des parcours.



6.8 : Développer un parcours de pêche le long de la Baïse pédestre

Priorité 2

Objectif :

- Intéresser les non pêcheurs utilisant ce parcours pédestre à la pêche ;
- Développer un parcours passion sur lequel communiquer auprès des locaux et des touristes.

Méthodologie :

Réaliser une convention avec le conseil départemental, propriétaire du site, en vue de développer un parcours de pêche itinérant labellisé passion.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Réaliser une convention avec le conseil départemental	5	400 €	2 000 €
Aménager le parcours en respectant la convention tripartite signée en 6.5	10	400 €	4 000 €
Total (hors surcoût d'aménagement éventuel)			6 000 €

Plan de financement :

FNPF : 25 à 60% avec un plafond annuel de 15 000€ (fiche LPA0201).
 Département ? Région ?
 Fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Fréquentation du site par les pêcheurs.
 Evolution du nombre de cartes de pêche vendues.



6.9 : Augmenter les baux de pêche détenus par la fédération

Objectif :

- Accroître le linéaire de pêche dans le département.

Priorité 1

Méthodologie :

Contacter les propriétaires de baux de pêche afin de leur expliquer leurs obligations en terme de propriétaire de baux de pêche et leur proposer de les rétrocéder à la fédération en contrepartie de la gestion piscicole.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Contacter les propriétaires de baux de pêche	50	400 €	20 000 €
Réaliser et valider les conventions			
Communiquer, une fois par an, sur les nouveaux sites ouverts à la pêche	4	400 €	1 600 €
		Total	21 600 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution du secteur ouvert à la pêche dans le département.



6.10 : Améliorer la signalisation des plans d'eau et des parcours

Priorité 1

Objectif :

- Mieux signaler les parcours de pêche et les plans d'eau auprès des pêcheurs ;
- Augmenter la fréquentation de ces sites
- Inciter les pêcheurs non locaux à se déplacer sur des sites de pêche qu'ils ne connaissent pas.

Méthodologie :

Contacteur les élus locaux et le conseil départemental pour obtenir les autorisations d'implantation de panneaux de signalisation.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

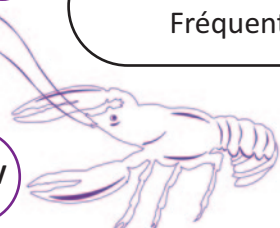
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Réaliser une convention avec le conseil départemental pour installer les panneaux de signalisation	5	400 €	2 000 €
Créer les panneaux		à déterminer	
Total (hors coût des panneaux)			2 000 €

Plan de financement :

FNPF : 50% à 60% avec un plafond annuel de 15 000€ (fiche LPA0202).
 Conseil départemental ? Région ?
 Fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Fréquentation des parcours mieux signalés.



6.11 : Rechercher des hotspots à espèce spécifique

Objectif :

- Développer un nouveau type de parcours
- Donner une image de la pêche plus sauvage et plus en accord avec la nature .

Priorité 2

Méthodologie :

A partir des données récoltées en 6.1, définir et aménager des parcours à fort intérêt halieutique.

Programmation

2021	2022	2023	2024	2025
■ ■ ■ ■ ■				

Détail de l'opération

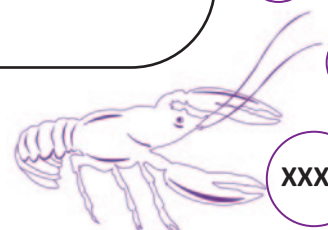
Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
A partir des données récoltées en 6.1, définir les sites intéressants	5	400 €	2 000 €
Présenter les hotspots sur le site internet	10	400 €	4 000 €
Communiquer sur ces nouveaux parcours	0,5	400 €	200 €
		Total	6 200 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Evolution de la cartographie des parcours sur le site internet.
Fréquentation de ces nouveaux parcours et retours des pêcheurs.



7.1 : Former de nouveaux gardes-pêche, prolonger la formation des gardes actuels et apporter un soutien financier

Priorité 2

Objectif :

- Assurer une bonne surveillance des pêcheurs et des milieux aquatiques.

Méthodologie :

Réaliser des réunions de formation à destination des futurs gardes-pêche.
Assurer la formation continue des gardes-pêche via des réunions annuelles.
Financer la tenue et la carte de pêche des gardes-pêche.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025
█	█	█	█	█

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Organisation des réunions (2 par an)	10	400 €	4 000 €
Journée de réunion	1	400 €	400 €
Frais de restauration	10	300 €	3 000 €
Total (sur 5 ans)			7 400 €

Plan de financement :

Pour la formation : - FNPF : 50€ par jour et par personne avec un plafond à 1 500€ (fiche LPA0701) ;

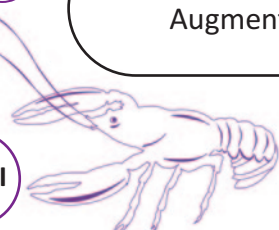
- fédération : restant à charge.

Pour l'accompagnement financier : - FNPF : 50% non plafonnés (fiche LPA0702) ;

- fédération : restant à charge.

Evaluation du Projet :

Augmentation du nombre de gardes-pêche.



7.2 : Sectoriser et prioriser l'action des gardes selon les besoins

Objectif :

- Assurer une surveillance des pêcheurs et des milieux aquatiques efficace.

Priorité 2

Méthodologie :

Chaque année, décider des secteurs où prioriser la surveillance en fonction des retours des gardes-pêche, des responsables des AAPPMA et des pêcheurs.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Mise en place de la sectorisation et renseignements des gardes-pêche	5	400 €	2 000 €
		Total (sur 5 ans)	2 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Augmentation du nombre de contrôles effectués par les gardes-pêche
Retour des enquêtes garde-pêche.

Axe 7 : Améliorer la surveillance



8.1 : Lâcher des poissons trophées

Priorité 3

Objectif :

- Attirer les pêcheurs de toute la France ;
- Assurer une communication positive auprès des pêcheurs.

Méthodologie :

Récupérer des poissons trophées (carpe, brochet) auprès de piscicultures. Les marquer de manière éthique afin de pouvoir les identifier par la suite. Les lâcher dans certains lacs du département tenus secrets.
Communiquer le lâcher via les réseaux sociaux.

Programmation

2021			2022			2023			2024			2025		

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Achat et transport des poissons trophées	/	à déterminer	
Marquage et lâché des poissons	2	400 €	800 €
Communication sur l'action	0,5	400 €	200 €
Total (hors coût du poisson)			1 000 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Retour des pêcheurs.
Présence de pêcheurs extérieurs au département.



8.2 : Développer un concours photo

Objectif :

- Obtention de photos de qualité ;
- Donner une bonne image de la pêche via la diffusion de photos de jolis poissons vivants ;
- Impliquer le public non pêcheur via la possibilité de présenter des photos de paysage ;
- Faire vivre la fédération de pêche sur les réseaux sociaux.

Priorité 2

Méthodologie :

Proposer aux pêcheurs et non pêcheurs de participer à un concours photo de paysages et de poissons afin de gagner une carte de pêche départementale. Faire voter les gersois via les réseaux sociaux.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Communication sur l'action	1	400 €	400 €
Diffusion de teasers sur les réseaux sociaux tout au long de l'année	1	400 €	400 €
Choix des photos gagnantes	1	400 €	400 €
Achat des prix	2	100 €	200 €
Total (par an)			1 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Taux de participation (envoi de photos et votes).



8.3 : Réaliser des opérations de nettoyage de berges

Priorité 3

Objectif :

- Nettoyer et entretenir les berges des cours d'eau et des lacs ;
- Donner une bonne image de la pêche auprès du grand public ;
- Avoir un rôle de sensibilisation auprès des pêcheurs et du grand public.

Méthodologie :

En collaboration avec les AAPPMA locales, réaliser des opérations de nettoyage de berges sur les parcours de pêche les plus fréquentés du département.

Progammation

2021			2022			2023			2024			2025		

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Organisation de l'opération	1	400 €	400 €
Journée de nettoyage	2	400 €	800 €
Jeté des déchets	0,5	400 €	200 €
Communication sur l'action	0,5	400 €	200 €
Total (par opération)			1 600 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Retours des pêcheurs et du grand public sur les réseaux sociaux.

8.4 : Développer les écrevissades

Objectif :

- Faire découvrir une pêche peu pratiquée
- Proposer au grand public un produit peu consommé ;
- Augmenter le nombre de pêcheurs d'écrevisse.

Priorité 2

Méthodologie :

En collaboration avec les AAPPMA locales, organiser une journée d'animation autour de l'écrevisse, avec la possibilité de pêcher de l'écrevisse, de s'informer sur les écrevisses (espèce, mode de vie), sur les techniques de pêche autorisées et de les déguster.

Progammmation

2021	2022	2023	2024	2025
■ ■ ■	■	■	■	■

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Préparation de l'évènement	3	400 €	1 200 €
Journée d'animation	2	400 €	800 €
Communication	1	400 €	400 €
Total (par opération)			2 400 €

Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Taux de participation aux écrevissades.



8.5 : Donner l'envie aux parents d'aller pêcher avec leurs enfants

Priorité 2

Objectif :

- Profiter de l'intérêt des enfants pour la pêche pour sensibiliser les parents aux milieux aquatiques et leur donner l'envie de pêcher en famille ;
- Augmenter le nombre de pêcheurs adultes.

Méthodologie :

Organiser une journée d'animation à destination des familles pour leur faire découvrir les milieux aquatiques et la pêche en eau douce. Cette manifestation devra s'accompagner d'une campagne de communication auprès de la presse locale.

Progammation

2021	2022	2023	2024	2025

Détail de l'opération

Actions	Temps (H/J)	Coût unitaire	Total
Campagne de communication pour développer la pêche en famille	2	400 €	800 €
Organisation d'un concours de pêche "famille"	2	400 €	800 €
Total (par opération)			1 600 €

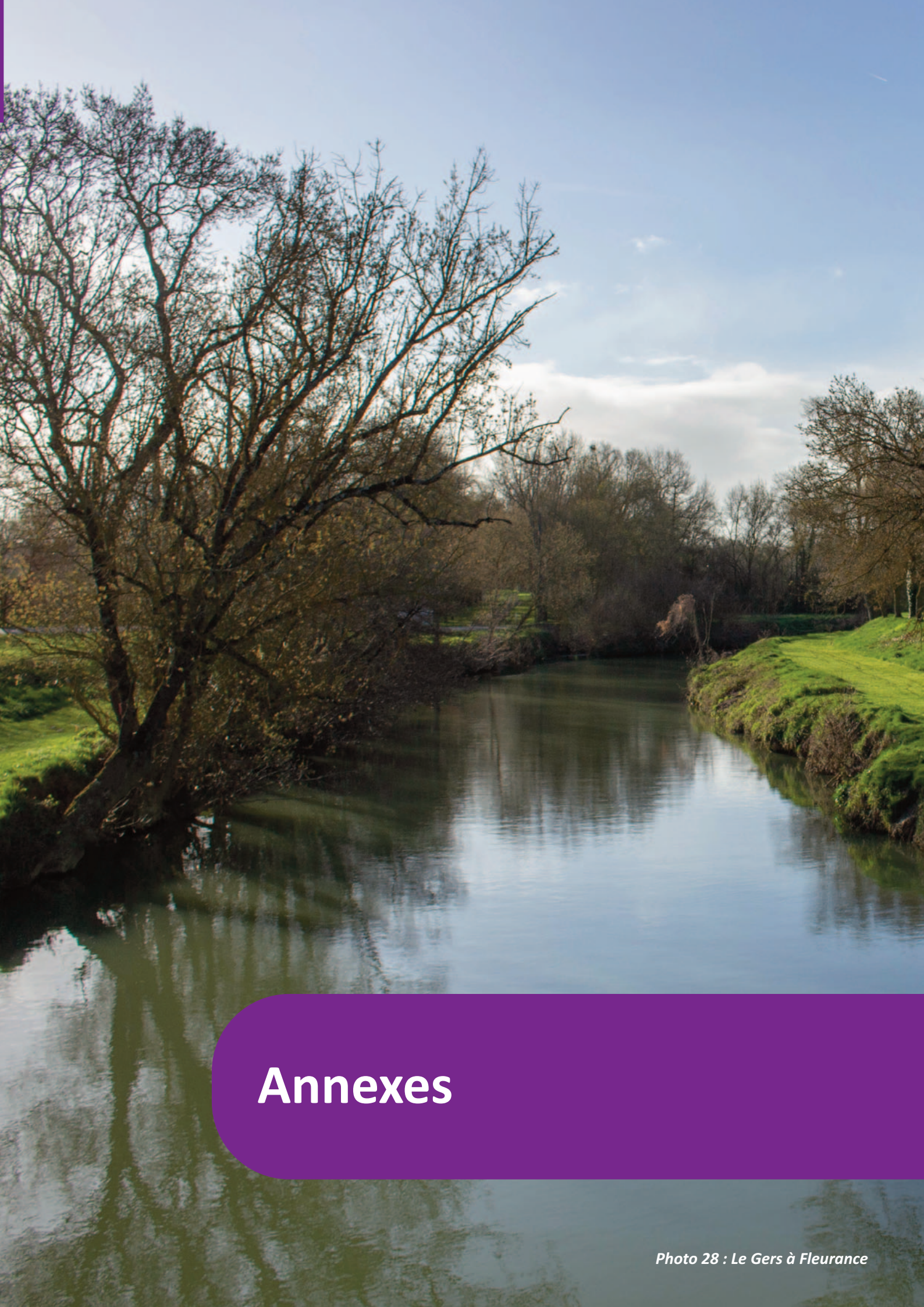
Plan de financement :

100% par la fédération.

Evaluation du Projet :

Taux de participation à la journée d'animation.





Annexes

Annexe 1 : Bibliographie

Publications

Sarat E., Mazaubert E., Dutartre A., Poulet N., Soubeyran Y., 2015. Les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : connaissances pratiques et expériences de gestion. Volume 2 - Expériences de gestion. Onema. Collection Comprendre pour agir. 240 pages.

Keith P., Persat H., Feunteun É. & Allardi J. (coord.) 2011. — Les Poissons d’eau douce de France. Muséum national d’Histoire naturelle, Paris ; Biotope, Mèze, 552 p. (Inventaires & biodiversité ; 1).

Bartlett, J.E., Kotrlik, J.W. and Higgins, C.C. (2001) Organizational Research: Determining Appropriate Sample Size in Survey Research. *Information Technology, Learning, and Performance Journal*, 19, 43-50.

Conseil Départemental du Gers (2015) Enquête départementale de clientèle touristique 2014-2015

Supplément illustré du petit journal du 24 juillet 1904
([https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k716602x/f3.image.r=peche à la ligne](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k716602x/f3.image.r=peche%20a%20la%20ligne))

Savidan P-Y, 2014 Synthèse des résultats de l’étude “Impacts sociaux économiques de la pêche de loisir en eau douce en France”

FNPF, 2010. Schéma national de développement du loisir pêche.

FNPF, 2012. Guide pratique de mise en place du schéma de développement du loisir pêche.

FNPF, 2017. Convention de partenariat entre la FNPF et la FFPS

Emission télévisé :

Émission “Visages du Centre” du 5 novembre 1981
<https://www.ina.fr/video/PAC05022599/l-industrie-de-la-peche-des-loisirs-video.html>



Annexe 1 : Bibliographie

Sites internet :

<https://www.ffpspeches.fr/>

<https://www.federationpeche.fr/>

<http://www.gers-peche.fr/#Accueil.A>

<http://www.lepecheurprofessionnel.fr/>

<http://www.seableue.fr/>

<http://www.tourisme-gers.com/>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-32>

[https://statistiques-locales.insee.fr/
#bbox=966633,6602191,2576337,1619645&c=indicator&i=pop_depuis_1876.dens&s=2016&view=map2](https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=966633,6602191,2576337,1619645&c=indicator&i=pop_depuis_1876.dens&s=2016&view=map2)

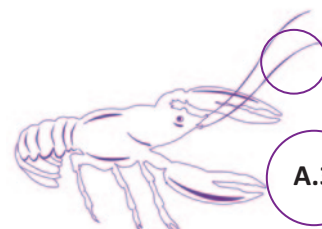
http://ssu.univ-poitiers.fr/images/medias/fichier/la-legende-du-colibri_1425552960286-pdf?INLINE=FALSE

<https://fr.checkmarket.com/calculateur-taille-echantillon/>

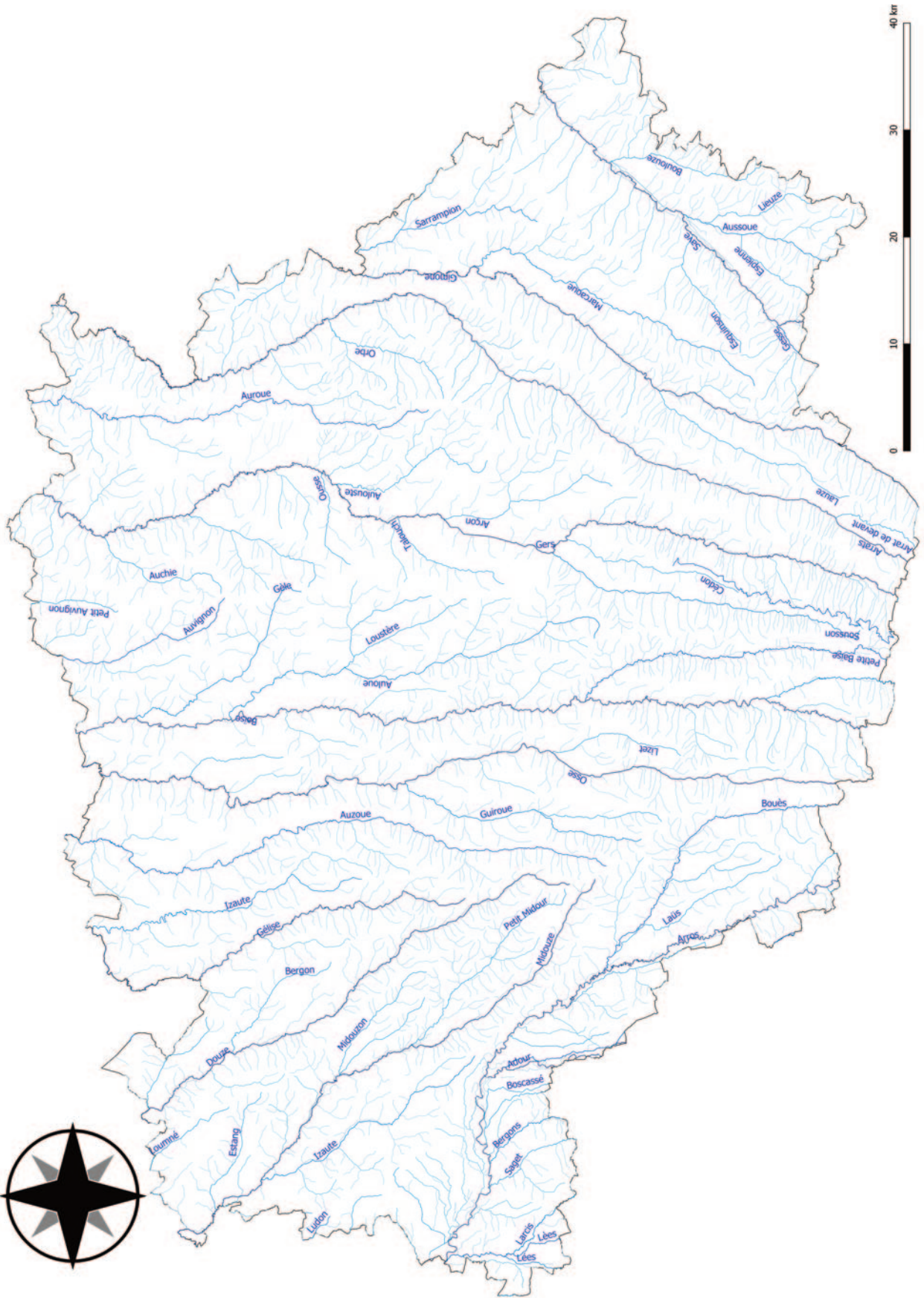
https://fr.wikipedia.org/wiki/Marge_d%27erreur

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Gestion-de-l-eau/Contacter-la-Police-de-l-eau-Pour-en-savoir/L-eau-dans-le-departement-du-Gers>

<https://www.telegraph.co.uk/finance/property/international/10710665/Worlds-top-20-places-for-the-good-life.html?frame=2857885>

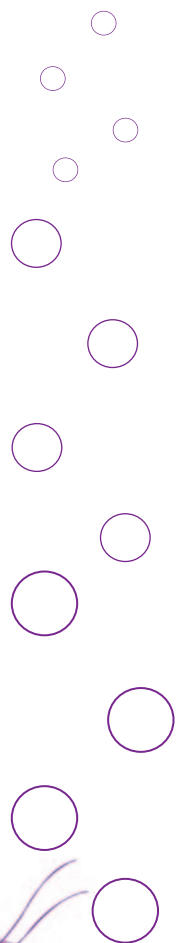
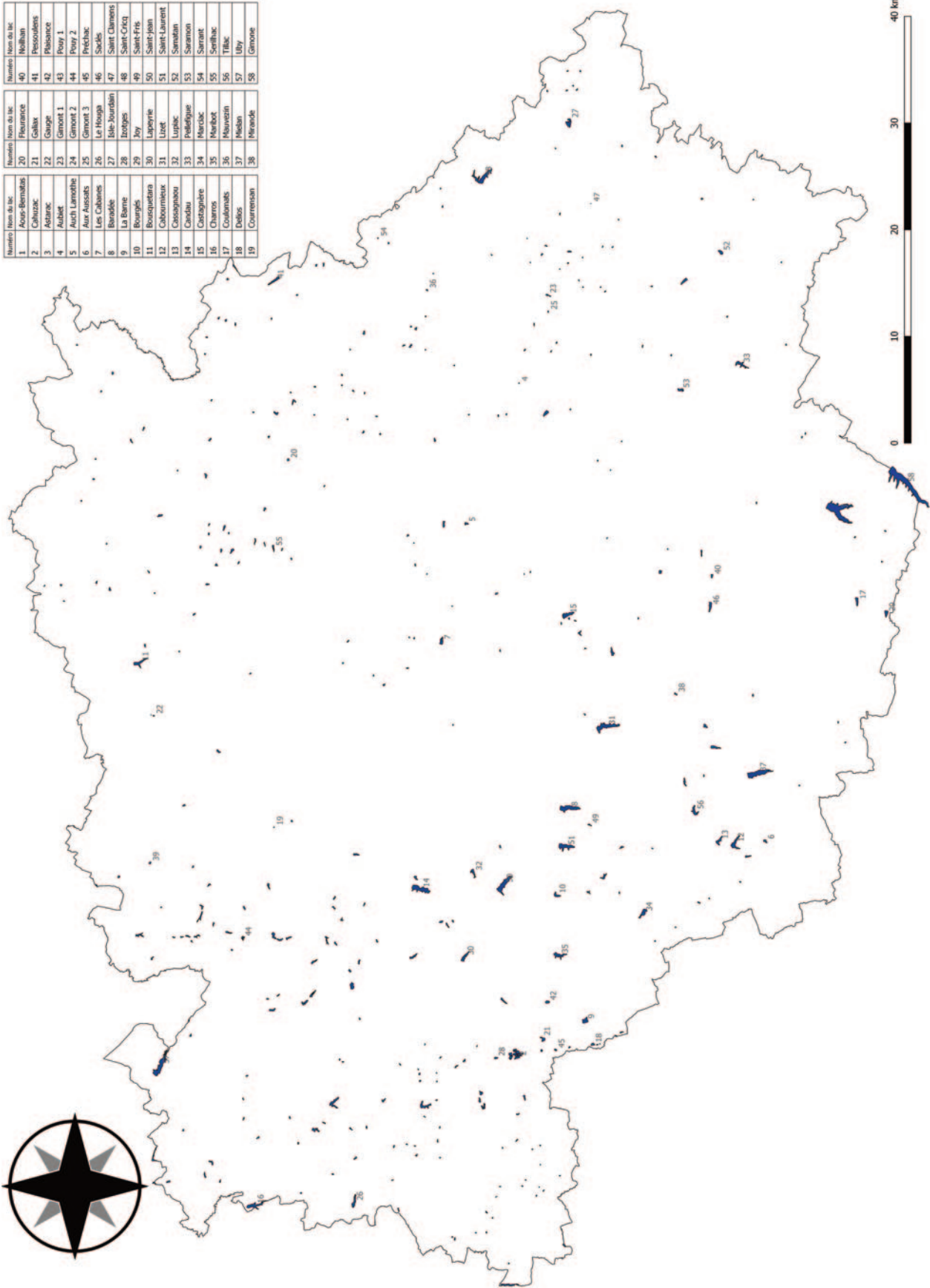


Annexe 2 : Les cours d'eau gersois

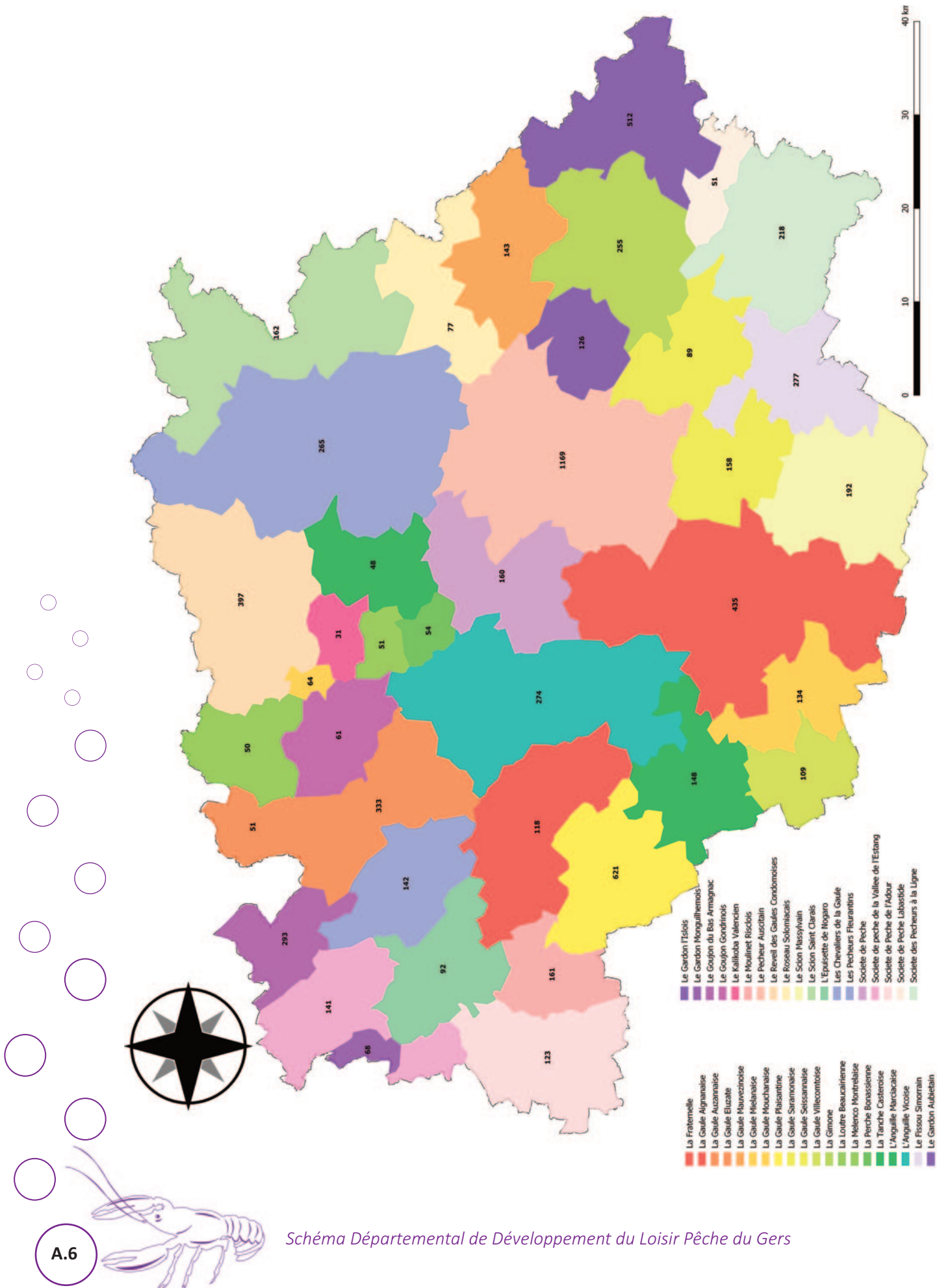


Annexe 3 : Les principaux lacs et plans d'eau gersois

Numero	Nom du lac	Numero	Nom du lac	Numero	Nom du lac
1	Aups-Bernabès	20	Flourance	40	Molhan
2	Cahuzac	21	Galax	41	Pesoulens
3	Antarc	22	Guape	42	Plaisance
4	Aubert	23	Gronot 1	43	Pouy 1
5	Auth-Landouze	24	Gronot 2	44	Pouy 2
6	Aux-Arcats	25	Gronot 3	45	Prechac
7	Les Cahanes	26	La Houga	46	Sacèle
8	Bardade	27	Jale-Jourdain	47	Saint-Clément
9	La Barne	28	Jozegas	48	Saint-Cricq
10	Bourguis	29	Joy	49	Saint-Fris
11	Bousqueton	30	Lapeyre	50	Saint-Jean
12	Cabournieux	31	Lizet	51	Saint-Laurent
13	Cassagnou	32	Lurac	52	Sémaban
14	Candau	33	Pedrigas	53	Serrant
15	Castagnière	34	Marcac	54	Serrant
16	Charnos	35	Marbot	55	Serilhac
17	Coudernats	36	Mauvaisin	56	Tillac
18	Dolès	37	Mélan	57	Ubré
19	Courennan	38	Mérande	58	Grenouze



Annexe 4 : Territoire des AAPPMA gersoises



Sondage auprès des pêcheurs gersois

Bonjour et merci de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre à ce questionnaire. Ces quelques minutes que vous nous offrez vont nous aider :

- à mieux connaître les pêcheurs de notre territoire
- à mieux cibler vos besoins pour profiter de votre loisir
- à lancer des actions qui permettront d'améliorer votre expérience de pêche

En fin de sondage, vous aurez la possibilité de nous laisser votre numéro de carte de pêche afin de participer à notre concours pour tenter de gagner une carte de pêche annuelle "personne majeure" d'une valeur de 74€.

***Obligatoire**

I. Quel pêcheur êtes-vous ?

Afin de mieux vous connaître et de pouvoir mieux répondre à vos attentes, nous avons besoin que vous nous donniez quelques informations :

1. Vous êtes : *

Une seule réponse possible.

Un homme

Une femme

2. Quel est votre âge ? *



3. Dans quelle partie du département habitez-vous ? *



Une seule réponse possible.

- Quart Nord-est
- Quart Sud-est
- Quart Nord-ouest
- Quart Sud-ouest
- Centre du département
- Dans un autre département

4. Entre 2015 et 2018, si vous avez pris une carte de pêche annuelle vous l'avez prise :

Une seule réponse possible.

- 1 année
- 2 années
- 3 années
- 4 années

5. Pensez-vous continuer à acheter votre carte de pêche dans les années à venir ? *

Une seule réponse possible.

- Oui
- Ce sera en fonction de son prix
- Non
- Je ne la prends déjà plus

6. Vous définiriez vous comme : *

Une seule réponse possible.

- Pêcheur débutant
- Pêcheur amateur
- Pêcheur confirmé



Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 3/11

7. Combien de fois allez-vous pêcher dans une année ? *

Une seule réponse possible.

- 1 à plusieurs fois par semaine
- 1 à plusieurs fois par mois
- 1 à plusieurs fois par trimestre
- 1 à plusieurs fois par an

8. Vous pêchez : *

Une seule réponse possible.

- Dans un rayon de 20 km autour de votre domicile
- Dans un rayon de 50 km autour de votre domicile
- Partout dans le département
- Dans le Gers et un ou plusieurs départements limitrophes
- Partout en France

9. Sur une année, combien dépensez-vous en moyenne pour la pêche ?

Une seule réponse possible.

- De 0 à 100€
- De 100 à 300€
- De 300 à 600€
- De 600 à 1 000€
- Plus de 1 000€

10. Quel type de pêche pratiquez-vous ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Pêche au coup	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche au bouchon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche de la carpe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche au feeder	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche des carnassiers au posé ou au vif	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche aux leurres	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche en barque	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche en float-tube	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche au toc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche au vairon manié	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche à la mouche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche en compétition	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pêche aux écrevisses	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



11. Quel type de poisson recherchez-vous ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Brochet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sandre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Black-Bass	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Anguille	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Silure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carpe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poisson blanc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Goujon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Truite fario	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Truite arc-en-ciel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ecrevisse	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

12. Vous pêchez plutôt : *

Une seule réponse possible par ligne.

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
En plan d'eau géré par la fédération de pêche ou une AAPPMA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En plan d'eau privé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En rivière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sur les parcours labellisés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sur les parcours payants	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

13. En général, vous pêchez *

Une seule réponse possible par ligne.

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Seul	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
En famille	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avec des amis	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

14. Le poisson : *

Une seule réponse possible.

- Je le relâche tout le temps
- Je le relâche mais parfois j'en conserve un
- Je conserve la majorité de mes captures

Passer à la question 15.

II. Interactions avec votre société de pêche (AAPPMA)

En achetant votre carte de pêche, vous avez choisi la société de pêche, ou AAPPMA à laquelle vous souhaitez adhérer.



Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 5/11

15. Vous l'avez choisi : *

Une seule réponse possible.

- Car c'est celle qui gère la pêche là où j'habite
- Car c'est celle qui gère la pêche là où je pêche le plus
- Car j'apprécie les actions qu'elle met en place
- Car c'est celle qui m'a été proposée lorsque j'ai pris ma carte de pêche
- Au hasard
- Autre : _____

16. Au sein de votre AAPPMA : *

Une seule réponse possible.

- Je fais partie du conseil d'administration
- Je participe à la vie de l'AAPPMA
- Je suis simple adhérent

17. Etes-vous satisfait : *

Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Pas assez	Non	Ne se prononce pas
De la communication de votre AAPPMA auprès de ses adhérents	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des contrôles de pêcheurs effectués par votre AAPPMA	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des actions que mène votre AAPPMA pour la pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Des actions que mène votre AAPPMA pour le milieu aquatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

18. Que souhaiteriez-vous que votre AAPPMA mette en place dans les années à venir ?



19. Quelle est votre AAPPMA ?

Une seule réponse possible.

- Aignan : La Gaule Aignanaise
- Aubiet : Le Gardon Aubiétain
- Auch : Le Pêcheur Auscitain
- Beaucaire Sur Baise : La Loutre Beaucairienne
- Bonas : La Perche Bonassienne
- Castelnaud D'Auzan : La Gaule Auzanaise
- Castera-Verduzan : La Tanche Castéroise
- Cazaubon : Le Goujon Du Bas Armagnac
- Condom : Le Réveil Des Gaules Condomoises
- Eauze : La Gaule Eluzate
- Estang : La Vallée De L'Estang
- Fleurance : Les Pêcheurs Fleurantins
- Gimont : La Gimone
- Gondrin : Le Goujon Gondrinois
- Isle-Jourdain (L') : Le Gardon L'Islois
- Jegun : Société De Pêche
- Labastide Saves : Société De Pêche
- Lombez : Les Pêcheurs À La Ligne
- Manciet : Les Chevaliers De La Gaule
- Marciac : L'Anguille Marciacaise
- Masseube : Le Scion Massylvain
- Mauvezin : La Gaule Mauvezinoise
- Miellan : La Gaule Miélanaise
- Mirande : La Fraternelle
- Monguilhem : Le Gardon Monguilhemois
- Montreal Du Gers : La Mélenco Montréalaise
- Mouchan : La Gaule Mouchanaise
- Nogaro : L'Épuisette De Nogaro
- Plaisance : La Gaule Plaisantine
- Riscle : Le Moulinet Risclois
- Saint-Clar : Le Scion Saint-Claris
- Saint-Mont : Société De Pêche De L'Adour
- Saramon : La Gaule Saramonaise
- Seissan : La Gaule Seissanaise
- Simorre : Le Fissou Simorrain
- Solomiac : Le Roseau Solomiacais
- Valence Sur Baise : Le Kalikoba Valencien
- Vic-Fezensac : L'Anguille Vicoise
- Villecomtal : La Gaule Villecomtoise
- Autre



III. Les actions de la fédération de pêche

Si vous avez besoin d'interagir avec la fédération de pêche, vous le faites ?

20. Si vous avez besoin d'interagir avec la fédération de pêche, vous le faites ? *

Une seule réponse possible.

- Via mon AAPPMA
- Via le site internet de la fédération
- Via la page Facebook de la fédération
- En contactant directement la fédération

21. Connaissez-vous les actions que la fédération de pêche met en place : *

Une seule réponse possible par ligne.

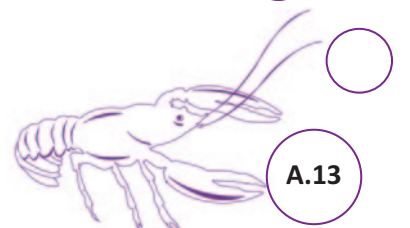
	Oui	Pas assez	Non
Pour la pêche et les pêcheurs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour initier le public à la pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour préserver le milieu aquatique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

22. Comment pourrions-nous améliorer la communication de la fédération de pêche : *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Développer une newsletter	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Moderniser notre site internet (http://www.gers-peche.fr/)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer la cartographie des parcours de pêche sur le site internet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etre plus présent sur la page Facebook (https://www.facebook.com/fdpeche32/)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etre présent sur les autres réseaux sociaux (Twitter, Instagram...)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etre présent sur les salons, foires et journées de fête locale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faire plus de garderie	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Faire plus de communications par email	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proposer des animations grand public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer une application sur téléphone	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Ce n'est pas la peine d'en faire plus	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

23. Si vous avez d'autres idées d'action à mettre en place pour améliorer notre communication, c'est ici :



24. Que pensez-vous du guide de pêche annuel de la fédération de pêche du Gers ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Il est complet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je ne le lis pas	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il peut être amélioré	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

25. Si vous avez des idées ou des envies à partager pour améliorer le guide de pêche annuel, c'est ici :

IV. Vos souhaits pour la pêche de demain.

Faites nous part de vos souhaits pour améliorer votre expérience de pêche dans le département.

26. Quel type de déversement souhaitez-vous que la fédération continue de mettre en place dans les années à venir ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Ce n'est pas la peine de faire des déversements	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Brochet	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sandre	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Perche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Black-Bass	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Goujon	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carpe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poisson blanc	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Truite fario	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Truite arc-en-ciel	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

27. Etes-vous satisfait de l'accessibilité aux postes de pêche



Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 9/11

28. Que souhaiteriez-vous voir améliorer dans les années à venir ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Plus de postes handicapés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aménager les accès pédestre en bordure d'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aménager les accès routiers en bordure d'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer des parkings	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer des places de stationnement à proximité immédiate des postes de pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Améliorer la signalétique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Augmenter la quantité de baux de pêches détenus par la fédération	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer des postes de pêche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer plus de parcours spécifiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autoriser les bateaux sur plus de lacs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autoriser les float-tubes sur plus de lacs	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer des mises à l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etre plus présent au bord de l'eau (via des animations par exemple)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

29. Si vous avez d'autres idées ou des envies à partager pour améliorer votre expérience de la pêche, c'est ici :



Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 10/11

30. Quel type de parcours souhaitez-vous voir mis en place ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
No-kill	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours enfant	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours famille	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Parcours passion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carpodrome	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carpe nuit	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Bateau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Carnadrome	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Float-tube	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mouche	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Truite	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pas de nouveaux parcours	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

31. En 2019, nous ne renouvelerons pas le concours du plus gros poissons faute de participants. Souhaiteriez-vous que nous relançons un concours en 2020, et si oui, quel type de concours ? *

Une seule réponse possible par ligne.

	Oui	Non	Ne sais pas
Il est inutile de refaire un concours	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il faudrait relancer le concours du plus gros poisson	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il faudrait un concours photo	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Il faudrait un concours sur internet (site internet et/ou page facebook)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

32. Pour quelle raison pourriez-vous ne plus prendre votre carte de pêche dans le Gers ? (Plusieurs choix possibles) *

Une seule réponse possible.

- La pêche c'est ma passion, je prendrai toujours ma carte dans le Gers
- Si le prix de la carte augmente trop
- Si je ne trouve plus le temps de pêcher ou si je ne peux plus y aller
- Si je déménage (je la prendrai ailleurs, ou je ne la prendrai plus)
- Si la fédération de pêche ne fait pas assez pour ma pêche selon moi (je la prendrai ailleurs, ou je ne la prendrai plus)

33. Si vous voyez d'autres actions que vous souhaiteriez que la fédération de pêche mette en place, ou si vous souhaitez nous faire part de suggestions, c'est le moment !

Merci beaucoup pour votre participation !

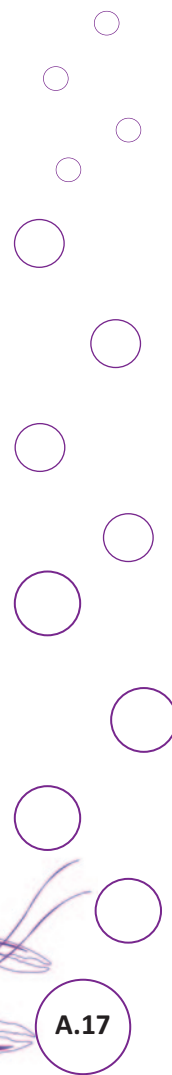
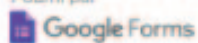


Annexe 5 : Le questionnaire à destination des pêcheurs 11/11

34. Si vous souhaitez être informé des résultats du sondage, vous pouvez nous laisser votre adresse email :

35. Si vous souhaitez participer à notre concours, merci de nous indiquer votre numéro d'adhérent (inscrit sur votre carte de pêche)

Fourni par



Annexe 6 : Questionnaire adressé aux présidents d'AAPPMA (1/2)

Merci de prendre quelques minutes de votre temps pour compléter ce questionnaire. Vos réponses nous permettrons :

- De mieux cibler vos attentes vis-à-vis de nos actions sur votre territoire,
- D'établir un plan d'action pour intervenir sur votre territoire dans les années à venir.

De quelle AAPPMA êtes-vous le président ?

Comment jugez-vous les actions de la fédération dans votre territoire pour :

	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Insatisfaisant
Développer la pêche				
Obtenir de nouveaux baux de pêche				
Surveiller les cours d'eau et contrôler les pêcheurs				

Comment jugez-vous les actions de votre AAPPMA pour :

	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Insatisfaisant
Développer la pêche				
Informez vos adhérents				
Obtenir de nouveaux baux de pêche				
Surveiller les cours d'eau et contrôler les pêcheurs				

Que souhaiteriez-vous voir mis en place pour améliorer la pêche dans votre territoire ?

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Ne sais pas	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
Plus de postes de pêche handicapés					
Aménager les accès pédestre en bordure d'eau					
Aménager les accès routiers en bordure d'eau					
Créer des parkings					
Créer des places de stationnement à proximité immédiate des postes de pêche					
Améliorer la signalétique					
Acquérir de nouveaux baux de pêches					
Créer des postes de pêche					
Créer plus de parcours spécifiques					
Autoriser les bateaux sur plus de lacs					
Autoriser les float-tubes sur plus de lacs					
Créer des mises à l'eau					
Augmenter le nombre de contrôle et la surveillance des milieux					
Etre plus présent au bord de l'eau (via des animations par exemple)					
Faire des déversements de truites					
Faire des déversements de carnassiers					
Faire des déversements de poissons blancs					
Autre (précisez)					



Annexe 6 : Questionnaire adressé aux présidents d'AAPPMA (2/2)

Seriez-vous prêt à participer financièrement à la mise en place de certains projets ?

Et si oui, à quelle hauteur ?

Avez-vous récemment acquis des droits de pêche ?

Pensez-vous en récupérer de nouveaux prochainement ?

Avez-vous une équipe de gardes bénévoles ?

Etes-vous content de l'action des gardes pêches fédéraux sur votre territoire

	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Insatisfaisant
Nombre de passages				
Répartition des contrôles sur le territoire				

Avez-vous une APN ?

Souhaitez-vous en développer une ?

Que pensez-vous du travail de la fédération pour les APN

	Satisfaisant	Plutôt satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Insatisfaisant
Dotation				
Formation des bénévoles				

Avez-vous des idées à développer pour améliorer l'expérience de la pêche de vos adhérents et pour gagner de nouveaux adhérents ?

Selon vous qu'attendent les pêcheurs de votre territoire ?

Selon vous où pêchent les pêcheurs dans votre territoire ?

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
En plan d'eau géré par la fédération de pêche ou votre AAPPMA				
En plan d'eau privé				
En rivière				
Sur les parcours labellisés				
Sur les parcours payants				

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la mise en place du schéma départemental du développement du loisir pêche, et/ou si vous souhaitez rencontrer notre agent en charge du projet, vous pouvez contacter Nicolas Canto via le standard de la fédération de pêche, ou en appelant le 07 71 92 08 20 ou par mail :

nicolascanto.fd32@orange.fr

Merci de nous renvoyer ce document par courrier à

**Fédération de pêche
755, route de Toulouse
32000 Auch**

Ou par mail à l'adresse suivante :

nicolascanto.fd32@orange.fr

Merci de votre participation !

